



UNIVERSITE D'ABOMEY -CALAVI  
(UAC)  
@@@@@



FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES  
(FASHS)  
@@@@@

ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE  
(Espaces, Cultures et Développement)  
(EDP)  
@@@@@

FILIERE : GEOGRAPHIE ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT  
OPTION : GEOSCIENCES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

MASTER DE RECHERCHE EN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
(MRAT)

THEME

ANALYSE COMPAREE DES DISPARITES  
GEOGRAPHIQUES DES INFRASTRUCTURES  
SCOLAIRES DES COMMUNES DE BANTE ET  
BASSILA

Présenté par :

WOROU Martial

Sous la direction de :

Prof. Odile v. DOSSOU GUEDEGBE

Professeur Titulaire des

Universités (CAMES)

Mention : Très Bien

Soutenu, le 28 /06 / 2019 à l'UAC/ EDP

## Sommaire

Dédicace.....	3
Remerciements.....	4
Sigles et acronymes.....	5
Résumé.....	7
Abstract .....	7
Introduction.....	8
<b>CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE DE RECHERCHE .....</b>	<b>11</b>
1.1 Cadre théorique de recherche .....	11
1.2 Approche méthodologique.....	20
<b>CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE ET ETAT DES LIEUX DU SYSTEME EDUCATIF DANS LE MILIEU DE RECHERCHE.....</b>	<b>29</b>
2.1 Milieu de recherche.....	29
2.2 Etat des lieux du système éducatif dans le milieu de recherche .....	35
2.3 Récapitulatif des infrastructures et équipements du milieu de recherche .....	62
<b>CHAPITRE III : FACTEURS DE DISPARITES ET DEFIS D'AMENAGEMENT .....</b>	<b>64</b>
3.1- Disparités en aménagement des infrastructures immobilières .....	64
3.1.6 Analyse récapitulative et comparative des facteurs de disparités.....	84
3.2 Suggestions de solutions aux disparités géographiques liées à la répartition des infrastructures scolaires. ....	86
Conclusion .....	90
Bibliographie.....	92
Liste des tableaux.....	96
Liste des figures .....	97
Liste des planches .....	98
Liste des photos.....	98
Annexes.....	99
Table des matières.....	113

## **Dédicace**

A mon feu père Esaïe worou KOFFI, bon repos éternel

A ma maman Léocadie AOULASSI, longue vie à elle

A mes frères et sœurs; mon épouse Isabelle AGBO et mes enfants.

## **Remerciements**

Pour ne pas être ingrat envers tous ceux qui m'ont apporté divers soutiens pour l'effectivité de ce travail de recherche.

Je voudrais remercier tout d'abord, mon entourage pour leurs soutiens et encouragements de toutes sortes.

Je présente également mes remerciements au Professeur Odile DOSSOU GUEDEGBE, pour ses conseils et corrections, toujours pertinents sans oublier Dr Iréné QUENUM et Dr Auguste HOUINSOU, infiniment merci!

Aux membres du jury, pour l'honneur que vous me faites en acceptant de juger ce travail, sincères remerciements.

A tous ceux qui de près ou de loin ont contribué, d'une manière ou d'une autre à la réalisation de ce travail, je vous adresse mes profondes reconnaissances.

A vous tous, qui m'avez aidé ou facilité la collecte des données sur le terrain, merci à vous !

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui m'ont ouvertes les portes et les yeux, merci pour votre contribution.

Merci à tous !

## **Sigles et acronymes**

<b>DGAT</b>	: Département de Géographie et Aménagement du Territoire
<b>FLASH</b>	: Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
<b>GPS</b>	: Global Positioning System
<b>INSAE</b>	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
<b>PNUD</b>	: Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>SIG</b>	: Système d'Information Géographique
<b>UAC</b>	: Université d'Abomey-Calavi
<b>UNB</b>	: Université Nationale du Bénin
<b>PDC</b>	: Plan de Développement Communal
<b>MEMP</b>	: Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
<b>UEMOA</b>	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>ANCB</b>	: Association Nationale des Communes du Bénin
<b>CA</b>	: Chef d'Arrondissement
<b>ROCARE</b>	: Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education
<b>EQF</b>	: Ecole Qualité Fondamentale
<b>UNESCO</b>	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
<b>UNICEF</b>	: Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
<b>UEMOA</b>	: Union économique et monétaire ouest-africaine
<b>EPT</b>	: Ecole Pour Tous
<b>RGPH</b>	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
<b>PAN</b>	: Plan Action National
<b>OSD</b>	: Orientation Stratégique du Développement
<b>RAMT</b>	: Rayon Moyen d'Action Théorie
<b>APE</b>	: Agent Permanent de l'Etat
<b>ACE</b>	: Agent Contractuel d'Etat
<b>CA</b>	: Chef d'Arrondissement <sup>2</sup>
<b>CST</b>	: Chef Service Technique de la Mairie
<b>CSA</b>	: Chef Service Administratif
<b>SGM</b>	: Secrétaire Général de la Mairie

- CCS** : Chef de la Circonscription Scolaire
- DDESFP** : Direction Départementale de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Professionnelle
- CI** : Cours Initial
- CP** : Cours Préparatoire
- CE1** : Cours Elémentaire Niveau 1
- CE2** : Cours Elémentaire Niveau 2
- CM1** : Cours Moyen Niveau 1
- CM2** : Cours Moyen Niveau 2
- GEAT** : Gestion de L'environnement et Aménagement du Territoire

## Résumé

Les disparités géographiques des infrastructures scolaires traduisent l'inégalité répartition des équipements scolaires entre différentes localités d'un même espace géographique. L'objectif de la présente recherche est d'analyser l'importance des facteurs de disparité d'aménagement et de gestion des infrastructures scolaires dans une approche comparative dans les Communes de Bantè et de Bassila.

L'approche méthodologique est axée sur la recherche documentaire, les travaux de terrain leur traitement et l'analyse des résultats. Au cours, des travaux de terrain nous avons enquêté 220 ménages et 94 autorités politico-administratives constituées des directeurs d'écoles, des autorités locales, des parents d'élèves et aussi les responsables à divers niveaux de l'éducation.

L'analyse des résultats montre que plusieurs facteurs tels que l'insuffisance des infrastructures scolaires, soit un déficit de 40 % au niveau primaire, 48 % à la maternelle et d'environ 34 % au niveau secondaire et la mauvaise répartition des infrastructures scolaires dont la densité est inférieure à 1/ Km<sup>2</sup>. De plus la distance parcourue est supérieure à la norme qui est de 2Km au maximum par jour. Dans le milieu de recherche les écoliers parcourent en moyen 5 voire 6 Km et les élèves de même. La mauvaise gestion des ressources et la non-coordination des actions de développement sont à l'origine de ces disparités d'aménagement en infrastructures scolaires dans le milieu de recherche. Les résultats obtenus montrent que 70 % de la population se trouvent confronté aux difficultés dues à l'impraticabilité des 62 % des voies d'accès, à l'inaccessibilité due à la distance trop longue qui les sépare de ces infrastructures scolaires. Des solutions immédiates sont loins, car l'installation des infrastructures ne suit pas le rythme de la démographie pour pouvoir juguler ces disparités d'aménagement en infrastructures scolaires. Ainsi, des mesures pouvant garantir une meilleure répartition des infrastructures scolaires sont proposées.

**Mots clés :** Disparités, infrastructures scolaires, commune, Bantè, Bassila, Aménagement

## Abstract

The geographical school infrastructure disparities translate the school facilities inequality distribution between different localities of a same geographical space. The objective of the present research is to analyze the importance of the factors of disparity of planning and school infrastructure management in a comparative approach in the Townships of Bantè and Bassila.

The methodological approach is centered on the documentary research, the works of land their treatment and the analysis of the results. To the course, of the land works we investigated 220 households and 94 constituted administrative politico authorities of the directors of schools, of the local authorities, of parents of pupils and also the persons responsible to various levels of the education.

The analysis of the results watch that several factors as the school infrastructure insufficiency, either a deficit of 40% to the primary level, 48% to the kindergarten and of about 34% to the secondary level and the bad school infrastructure distribution whose density is lower to 1 / Km<sup>2</sup>. Besides the browsed distance is superior to the norm that is from 2Km to the maximum per day. In the middle of research the schoolchildren browse or even in the same way in means 5 6 Km and the pupils. The bad management of resources and the non coordination of the actions of development are to the origin of these planning disparities in school infrastructures in the middle of research. The gotten results show that 70% of the population are confronted to the difficulties due to the impraticabilité of the 62% of the approach paths, to the inaccessibility due to the too long distance that separates them of these school infrastructures. Of the immediate solutions loins is, because the installation of the infrastructures doesn't follow the rhythm of demography to be able to suppress these disparities of planning in school infrastructures. Thus, of the measures capable to guarantee a better school infrastructure distribution are proposed. Key words: Disparities, school infrastructures, township, Bantè, Bassila, Planning,

## **Introduction**

L'une des composantes essentielles du développement est le progrès économique. Par corrélation, l'éducation est devenue un secteur clé de la croissance économique, donc peut être considérée comme un bien d'investissement surtout que la richesse des individus et des nations dépend du niveau de compétences des travailleurs (Dieng, 2017). En effet, ces dernières années la recherche dans les pays développés s'est beaucoup concentrée sur le rôle de la condition socio-économique comme élément de prédiction des résultats scolaires ou universitaires et de la situation professionnelle ultérieure. Dans l'ensemble, le problème des différences régionales ou géographiques dans l'accès à l'éducation sont d'ordres généraux.

Cependant, il apparaît que ces inégalités géographiques ou régionales soient plus fortes dans les pays peu développés que ceux développés aux structures administratives et financières fortement centralisées. Mais dans tout le monde entier le phénomène d'accroissement de la population et par ricochet l'augmentation du taux de scolarisation des enfants est d'actualité du fait de son impact sur les besoins vitaux et sur le développement durable. Il faudrait donc faire face à l'impact de la dynamique démographique sur les ressources et la gestion des agglomérations. Car au fur et à mesure que la population s'accroît, la pression anthropique sur les ressources s'accroît (Pofagi et Adam, 2008). A cette solution l'aménagement du territoire devient la meilleure option pour la répartition de l'espace en fonction des ressources naturelles, des activités, des hommes, des femmes et de l'affectation des investissements (SDAC, 2011). Le "tribalisme" est, en fait, un terme fallacieux qui sert à détourner l'attention du problème réel que posent souvent les inégalités dans la répartition des ressources scolaires et autres entre régions ou districts (Carron et Ta Ngoc, 1981). De plus, il a été noté qu'aucun pays au monde n'a réussi à obtenir une croissance économique forte et durable sans qu'une large partie de la population ne soit alphabétisée (Hertz et Sperling, 2003). En ce qui concerne l'éducation, son développement est axé sur la disponibilité de ces composantes en l'occurrence les infrastructures scolaires qui sont au cœur de ce travail de recherche.

Pour le commun des mortels, l'éducation revêt une importance capitale dans son rôle d'épanouissement ; bien que ses effets ne soient pas à première vue (Tossou, 2014). De ce fait, depuis trois décennies plusieurs pays en développement ont placé l'éducation au centre de leur stratégie de développement humain et économique et investissent dans leur système éducatif pour scolariser plus d'enfants et de jeunes.

Au Bénin, le droit à l'éducation est reconnu par la Constitution du 11 décembre 1990 qui en ses articles 12, 13 et 14, impose à l'Etat l'obligation d'organiser l'éducation et la formation des citoyens (UNICEF, 2014). Elle nécessite un bon cadre, un bon système de formation conçu et géré de façon pérenne pouvant assurer aux générations futures un héritage sans faille et bien soutenu (Aholou, 2012).

Pour assumer cette prérogative constitutionnelle, le gouvernement doit tous mettre en œuvre pour une répartition équilibrée des activités et des infrastructures scolaires dans l'ensemble du territoire. L'aménagement du territoire, la protection de l'environnement et la décentralisation sont des principaux outils devant accompagner la mise en œuvre des politiques sectoriels qui conduiront le Bénin sur le chemin des pays émergents (Tonoukouin, 2011).

Les Etats Généraux de l'Education (EGE) tenus en octobre 1990 et l'audit des fonctions du ministère de l'éducation, ont mis l'accent sur le mauvais fonctionnement et le manque de performances du système éducatif malgré les ressources importantes allouées au secteur. Les disparités entre zones rurales et urbaines, les disparités des taux de scolarité entre les hommes et les femmes, l'illettrisme, la pauvreté, des programmes inadaptés à l'environnement socioéconomique du Bénin relèvent de ce mauvais fonctionnement.

Ainsi dans le souci de mettre en place une éducation de qualité basée sur la cohérence territoriale en matière d'infrastructures et équipements scolaires pouvant influencer positivement la vie socio-économique de la population, la mise en œuvre de la décentralisation, qui est comme une réponse à la crise de gouvernabilité observée au niveau de l'État central (Quenum, 2012) permet à chaque commune de se doter en infrastructures et équipements au niveau de la maternelle, du primaire et de l'éducation des adultes (alphabétisation). Malgré cela les infrastructures scolaires réparties sur les

territoires des communes de Bantè et Bassila ne riment pas avec les besoins de la population concernée. C'est au regard de ces constats que le sujet intitulé « **Analyse comparée des disparités géographiques des infrastructures scolaires des communes de Bantè et Bassila** » a été choisi.

Le présent mémoire est organisé autour de trois chapitres dont le premier chapitre présente le cadre théorique et la démarche méthodologique utilisée. Quant au deuxième, il aborde le milieu de recherche et l'état des lieux du système éducatif et le troisième expose les facteurs de disparités et les défis d'aménagement.

# **CHAPITRE I :**

## **CADRE THEORIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE DE RECHERCHE**

Ce chapitre présente le cadre théorique de recherche à travers la problématique, les hypothèses, les objectifs, la démarche méthodologique.

### **1.1 Cadre théorique de recherche**

La problématique, les hypothèses, les objectifs, la revue de littérature et la clarification des concepts sont abordés ainsi :

#### **1.1.1 Problématique**

Dans le monde, la population en occupant l'espace, procède spontanément à son organisation tout en l'aménageant en fonction des paramètres naturels, économiques et sociaux (Vidal, 2004). De ce fait, l'aménagement a donc consisté dans de nombreux pays à favoriser une forme « d'équilibre » du territoire. Comme pour une nation, il est aussi une nécessité dans la distribution des infrastructures et équipements permettant de connaître avec précision les déséquilibres inter et intra communaux. De même les Etats sont confrontés à l'érosion de leurs capacités à s'impliquer dans des opérations de grande ampleur, relatives à l'aménagement des villes d'autant plus que la participation des pouvoirs locaux et des populations à la gestion urbaine demeure faible. (Diallo, 2005).

En effet, plus de la moitié de la population africaine vit actuellement en ville et d'ici 2050, plus de 50 % de la population africaine sera urbaine (ONU, 2004). Les villes africaines qui concentrent assez d'activités administratives, commerciales demandent de grands investissements d'infrastructures et d'équipements. Ceci s'explique par la convergence de plusieurs milliers de personnes dans les villes (Kamara, 2008). Cette urbanisation va intensifier à coup sûr les problèmes de déséquilibre infrastructurel à travers les quartiers ou entre les Communes, les problèmes d'assainissement, de pollution de circulation, d'insuffisance d'équipements et autres (Imorou, 2007).

En effet, depuis la réforme politico-administrative de 1978, la République du Bénin a accueilli, par la création de nouveaux centres de décision et de cadrages politiques et administratifs, un plus grand nombre de villes récentes en complément de celles qui existaient (cités historiques, villes coloniales et postcoloniales). De nos jours, ces

viles dont les effectifs démographiques vont d'un recensement à un autre (1979, 1992, 2002 et 2013) en flèche doivent faire face aux besoins vitaux cruciaux de leurs populations que sont : infrastructures, équipements et logements (Babadjihou et Loupkè, 2005). Ainsi, la croissance démographique influence le mouvement d'urbanisation, car la plupart des villes du Bénin ont des quartiers qui ne disposent pas d'un minimum de services publics et la mise en place des infrastructures et équipements urbains, ce qui ne suit pas le rythme de la croissance des villes, mais entraîne la mauvaise répartition des infrastructures (Tossou, 2011).

Or, l'éducation de la jeunesse ne serait pas effective sans un minimum de conditions favorables telles que la formation des enseignants, la disponibilité d'infrastructures et d'équipements scolaires (Boco, 2012). Mais, l'évolution de la population n'est pas souvent accompagnée des moyens appropriés pour la mise en place des infrastructures adéquates (Vissoh, 2012).

De plus, le processus de développement au Bénin a longtemps souffert de l'absence d'une véritable politique d'aménagement du territoire. Il en résulte des inégalités liées aux infrastructures et équipements qui n'accompagnent pas toujours les territoires dans leur stratégie de développement. Ce qui du coup n'a pas permis un équipement équitable des différentes entités territoriales (Dimon, 2007).

Face à cela, d'après Dossou Guédégbè (2005), l'aménagement du territoire a pour but l'utilisation rationnelle, appropriée et économique viable du sol, ainsi que l'occupation réglementaire du sol. Il doit prendre en compte la nature et le paysage, tout comme les impératifs de la vie sociale et économique, à partir de la satisfaction tout court des besoins des hommes et un aménagement plus rationnel, en pensant aux générations futures. Par conséquent l'aménagement du territoire est l'outil indispensable pour corriger les disparités spatiales. Les disparités entre régions jouent un rôle important, leur prise en considération constitue un élément essentiel pour la définition de la politique globale dans le cadre national aussi bien que dans celui d'une coopération zonale entre plusieurs Etats. Elles fondent dans chaque cas, une stratégie spécifique dans l'espace ; une politique d'aménagement du territoire (Bugnicourt, 1971).

De ce fait, l'action publique dans les territoires doivent plus que jamais être éclairée à la lumière des futurs (Godet, 2005). En ce moment où le système éducatif en général souffre de plusieurs maux à tous les niveaux. On constate un accroissement rapide de la population scolarisable dans un contexte socioéconomique de crise. Au cœur des problèmes engendrés par cette croissance rapide se trouve la cruciale question de la répartition des infrastructures sociocommunautaires en général et celles scolaires en particulier. Ces déséquilibres sont liés à la densité démographique qui n'est pas identique sur tout le territoire (surtout dans les zones défavorisées) d'une région donnée et aux affiliations politiques que localisme. Ce qui crée ainsi une disparité spatiale dans la répartition des infrastructures scolaires du fait que les territoires les plus urbanisées sont plus attrayantes et plus priorisées dans la prise des décisions.

Il se pose le problème de disparité notoire en infrastructures scolaires dont la conséquence immédiate est la déscolarisation ou la sous-scolarisation des enfants. Cette disparité est renforcée par certains facteurs tels que l'insuffisance en infrastructures scolaires et les conditions précaires dans lesquelles les enfants sont appelés à y accéder. Il en résulte une faiblesse de l'offre de l'éducation (PAN / EPT /, 2004). Vu l'enjeu de la décentralisation et la volonté des populations à inscrire leurs enfants à l'école, les autorités concernées à divers niveaux doivent se pencher plus sur la question du système éducatif qui relève de leurs compétences sur leur territoire. En effet, le bon fonctionnement du système éducatif est subordonné à la qualité et la quantité de ces composantes qui se déclinent en disponibilité de ressources humaines, des infrastructures et équipements éducatifs et les supports éducatifs. Mais l'éducation en générale et celle scolaire en particulier qui constituent un droit fondamental, indispensable au développement de l'individu et de la société et nécessaire au bien-être (UNICEF, 2007), il se pose un manque de maîtrise au niveau de la répartition des infrastructures scolaires. Pourtant cette éducation s'impose à toutes les nations du monde comme un droit fondamental de la personne. Elle est stipulée comme telle par un ensemble d'instruments juridiques internationaux.

Cependant, dans les communes de Bantè et Bassila, malgré la présence d'infrastructures et équipements, il est noté une inégalité dans leur répartition. Tous les arrondissements ne connaissent pas une véritable politique d'aménagement qui les

accompagne dans leurs stratégies de développement des infrastructures, équipements et services. Il en résulte alors l'incapacité des dirigeants à assurer un développement et une répartition des activités (commerciales, administratives) dans les communes.

En effet, les moyens mis en place pour le développement des communes ne suffisent pas pour satisfaire les besoins de la population en matière d'infrastructures et équipements scolaires. Jusqu'ici, il n'existe pas encore une politique capable de corriger les disparités en matière d'infrastructures sociocommunautaires en général et scolaires en particuliers, afin d'assurer un développement local et durable des communes de Bantè et de Bassila. A partir de ce moment, plusieurs questions se posent sur l'aménagement des infrastructures et équipements scolaires dans les communes:

- Les infrastructures et équipements scolaires sont-elles bien réparties dans les communes de Bantè et de Bassila ?
- Quelles sont les incidences de la répartition des infrastructures et équipements scolaires sur le déroulement des activités académiques dans ces communes ?
- Quelles stratégies adopter pour assurer l'équilibre de la territorialisation des d'infrastructures scolaires dans ces communes?

Ces questions de recherche ont permis d'émettre des hypothèses de travail.

### **1.1.2- Hypothèses de travail**

- Les infrastructures et équipements scolaires sont mal répartis dans les communes de Bantè et de Bassila ;
- ✓ . Les incidences liées aux disparités de la répartition spatiale des infrastructures sur le développement des activités scolaires dans les communes sont à la base des maux qui minent le développement du système éducatif au niveau de l'enseignement scolaire ;
- il existe des stratégies pour une meilleure répartition et gestion des infrastructures et équipements scolaires dans les communes de Bantè et de Bassila.

### **1.1.3- Objectifs**

L'objectif général de cette recherche est de faire un diagnostic de l'aménagement et de la répartition géographique des infrastructures scolaires des communes de Bantè et Bassila.

De façon spécifique, il s'agit de :

- ✓ analyser la répartition spatiale des infrastructures et équipements scolaires existants dans les communes de Bantè et de Bassila;
- ✓ étudier les incidences de la répartition spatiale des infrastructures sur le développement des activités scolaires dans les communes ;
- ✓ déterminer les défis d'aménagement et les stratégies de répartition des infrastructures scolaires dans les communes de Bantè et de Bassila.

### **1.1.4 Revue de littérature**

#### **1.1.4.1 Point des connaissances**

Selon Dorette (2013), de façon générale, dans les pays en voie de développement, la pauvreté est caractérisée suivant trois dimensions principales à savoir : le manque de revenu et de sécurité économique, le manque d'accès aux infrastructures et aux services de base (santé, eau et système sanitaire et éducation de base) indispensables au développement humain et le manque de pouvoir dans la société.

Selon Godonou (2008), en matière de développement économique et environnemental d'une région, il est à priori indéniable aujourd'hui que la réalisation d'infrastructures et équipements de développement s'avère plus qu'incontournable. Cet auteur montre que la réalisation des infrastructures et équipements contribue remarquablement au changement du milieu.

Ainsi, Quinet (1992) affirme que : l'évaluation des effets d'une infrastructure sur le développement ne peut pas résulter de la seule observation des faits, puisqu'elle comporte la comparaison de deux situations, l'une avec l'infrastructure et l'autre sans infrastructures. Pour lui les infrastructures contribuent remarquablement au développement.

Agossou (2008), pour sa part dans ses recherches sur le développement équilibré et durable de l'espace national, à montrer que malgré les efforts du gouvernement, le territoire reste encore marqué par d'importantes disparités. Il souligne que sur le plan démographique les quatre départements du Sud (littoral, l'Ouémé, l'atlantique, et le mono) représente seulement 5 % du territoire nationale, mais concentre près de 40 % de la population nationale. Ces déséquilibres accentuent les problèmes en termes d'infrastructures et d'équipements dans le domaine de la santé, de l'éducation, de logement, du transport et même en termes de dégradation de l'environnement.

Selon Brunet (1992), les villes ne connaissent pas un aménagement qui les accompagne dans leurs stratégies de développement des infrastructures, équipements et services par un cadre régulièrement incitatif. Ce qui explique l'incapacité des politiques traditionnelles à assurer un développement durable et une répartition équitable des infrastructures dans certaines villes.

La DAT (2007), expose les infrastructures et les services sociaux, et a mis en exergue l'accès des populations aux services sociaux de base notamment l'électricité, l'eau, la santé, l'éducation et le logement. Les disparités ont été appréciées à l'échelle départementale, et par rapport au type de milieu (milieu rural et milieu urbain). Aussi les données relatives aux infrastructures ont été analysées et cartographiées. Il faut noter qu'au-delà d'une simple présentation de l'existant, l'attention a été attirée sur les disparités qui marquent la répartition spatiale de ces infrastructures, et sur la relation entre ces infrastructures et la relation entre ces infrastructures et les ambitions économiques.

En effet, il faut noter que parmi les douze départements que compte le Bénin, seul le Littoral demeure le département qui bénéficie de plus d'infrastructures à cause de son statut de capitale économique du Bénin. Sa couverture sanitaire est la meilleure du pays. L'accès à l'eau potable semble être assuré, sur le plan de l'éducation même si sa couverture ne semble pas réglée par l'Etat, les nombres de centres de formation privés comblent le vide. Par contre que ce soit sur le plan sanitaire, de l'accès à l'eau potable ou de l'éducation, le département de la Donga a encore beaucoup de défis à relever (Houinato *et al.* 2008). Ils ont montré qu'au Bénin, il existe un déséquilibre d'un

département à un autre en matière d'infrastructures et d'équipements que ce soit sur le plan scolaire ou sanitaire.

Au Bénin, environ 2 enfants sur 5 âgés de 6 à 14 ans n'ont jamais mis pied à l'école. En plus de nombreuses disparités entre le taux de scolarisation des jeunes filles et celui des garçons posent le problème de la promotion de l'éducation chez les femmes (INSAE, 2000). Il en résulte qu'en dehors des disparités en matière d'infrastructures et équipements scolaires au Bénin, il existe un déséquilibre entre le taux de scolarisation des filles et celui des garçons. Pour Bigou (1990), pour garantir l'assimilation et la pérennité des innovations des entreprises en milieu rural, il faut nécessairement résoudre les nombreux et épineux problèmes des écoles primaires et des collèges d'enseignement moyen général. Pour ce faire, l'effort doit être d'abord porté sur les infrastructures et les équipements dont la défaillance et la répartition spatiale sont souvent à la base des nombreuses et épineuses déperditions scolaires. Selon l'auteur pour un changement radical, durable et efficace des milieux ruraux, il faut commencer par améliorer les conditions de vie de leurs écoles.

Au regard des nombreux défis éducatifs, sanitaires, relatifs à la dynamique des villes, il convient de procéder à un aménagement sectoriel pour l'amélioration et l'accessibilité de la population à l'éducation, aux services de soins de qualité et à une circulation urbaine adéquate inscrite dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à atteindre à mi-parcours en 2015. Car comme dans toute agglomération, ces services privés et publics satisfont plus ou moins les populations et participent ainsi à la dynamique du milieu (Dimon, 2011).

Par ailleurs, pour Tapsoba (2009) à moyen ou long terme, il faut inciter les autorités communales à équiper les services techniques municipaux de matériels informatiques et de logiciels appropriés pour la mise en place d'un SIG pour la gestion des infrastructures et équipements communautaires sur l'ensemble du territoire. Selon ce dernier il faut promouvoir des outils adéquats pour améliorer durablement la gestion des infrastructures et équipements dans l'espace Communal.

En examinant scrupuleusement les travaux et l'apport de ces auteurs, il faut noter que ces différents auteurs ne se sont pas focalisés sur la question de disparité mais plutôt

sur quelques aspects de la disparité et problèmes d'aménagement en infrastructures et équipement

#### **1.1.4.2 Définitions opératoires**

**Infrastructure :** Selon le dictionnaire Robert (2009), c'est l'ensemble des équipements du sol ou du sous-sol nécessaires à une activité économique ou sociale. Quant au Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des Sociétés de Lévy et Lussault (2006), c'est une composante d'un système qui constitue une condition de possibilité au fonctionnement de ce système. Elle constitue le schème organisationnel et matériel imprimé sur (ou sous) l'espace terrestre. Dans le présent travail, elle peut être définie comme l'ensemble des équipements du sol, du sous-sol, nécessaires au bon fonctionnement des activités scolaires

**Infrastructures scolaire :** Selon Larousse (2011), les infrastructures sont l'ensemble des ouvrages constituant la fondation et l'implantation sur le sol d'une construction ou d'un ensemble d'installations. C'est l'ensemble des installations nécessaires à une activité de vie en un lieu. Donc les infrastructures scolaires sont l'ensemble d'équipements d'installations (par exemple module de classes, table -banc, latrine, matériels didactiques,...) nécessaires au fonctionnement du système scolaire qui est basé sur l'enseignement maternel, primaire et secondaire toutes catégories confondues.

**Equipements :** Ensemble de bâtiments et des installations qui permettent d'assurer à une population les services collectifs dont elle a besoin (Espace, 2002). Dans le cadre de ce travail, ils désignent l'ensemble des bâtiments et mobiliers scolaires nécessaires pour assurer une éducation de qualité dans la Commune de Savalou.

**Aménagement du territoire:** est l'ensemble d'actions concertées visant à disposer avec ordre les habitants, les activités, les constructions, les équipements et les moyens de communication sur l'étendue du territoire (Merlin et Chaoy, 2000). Il est l'action volontaire, impulsée par les pouvoirs publics (gouvernement ou élus selon l'échelle du territoire concerné) qui suppose une planification spatiale et une mobilisation des acteurs (population, entreprises, élus locaux, administrations). Il peut se concevoir à des échelles très divers : du territoire d'un pays (aménagement du territoire) jusqu'à une ville ou un quartier (aménagement urbain ou urbanisme, voire d'un local,

aménagement d'un appartement de bureaux, d'une usine), mais dans ce dernier cas dans une acception plus limitée (disposition des objets et l'utilisation de l'espace disponible).

Quant au dictionnaire de George (1984), l'aménagement est une action concertée visant l'organisation du territoire. C'est alors un ensemble d'actions localisées visant à réaliser une optimisation de l'utilisation de l'espace. Pour la commission de l'UEMOA citée par Ayitchéhou (2006) l'aménagement du territoire est une politique de planification spatiale qui vise le développement harmonieux de l'espace par une meilleure répartition des populations et des activités. C'est la traduction spatiale des politiques économiques, sociales, environnementales, culturelles et technologiques de toute société. L'aménagement du territoire est défini comme la recherche dans le cadre géographique national, d'une meilleure répartition des utilisateurs de l'espace, en fonction des ressources naturelles, des activités des hommes et des femmes et de l'affectation des investissements (Quenum, 2012).

Dans ce présent sujet de recherche, l'aménagement peut être défini comme l'organisation rationnelle et globale de l'espace communal, à partir d'une répartition équilibrée, conjointe et coordonnée des infrastructures et équipements scolaires en fonction des besoins des populations en vue d'un développement harmonieux et durable.

**Disparités spatiales:** Le terme "disparité" évoque d'abord une inégalité. Toutefois, il ne s'agit pas de n'importe laquelle, mais bien d'une inégalité "ressentie, perçue et vécue comme une injustice" (Brunet, Ferras et Thierry, 1992,). Si cette absence de parité peut correspondre à une différence de niveau dans différents domaines (économiques, sociaux, culturels,...), elle est surtout associée à une différence de revenus et de niveaux de vie, voire de formation, de soins ou en général d'accès aux services.

Utilisée essentiellement au pluriel, la "disparité" est toujours qualifiée selon le paramètre, la variable, pris(e) en compte pour la comparaison. Il peut s'agir des revenus, des niveaux de vie, de l'accès à la formation ou aux soins, etc. Les disparités, issues de la mesure d'un différentiel, sont donc souvent quantifiables et elles permettent de dénoncer une situation de déséquilibre territorial. Mais il arrive de parler

de "disparités" dans un sens plus qualitatif, pour qualifier une situation générale vécue et perçue comme injuste, (Quenum, 2016).

Les disparités sont dès lors difficilement mesurables. Ce qui est évalué ce sont généralement "des écarts par rapport à une norme" (Aydalot, 1985). Mais quelle norme choisir ? Norme d'identité ? Certainement pas car il ne peut être question que tous les territoires soient identiques. Norme d'égalité ? Sans doute, mais selon quel indicateur : le niveau de vie, les revenus par habitant, les revenus par actif,... ?

Le sujet est ainsi bien complexe car au cœur des choix de société. On est confronté au difficile problème de la justice spatiale, cette forme de justice sociale liée à la compensation relative des inégalités' d'accès aux équipements et autres avantages comparés des lieux et surtout liée à la compensation des écarts locaux de revenus. Cette justice spatiale repose elle-même sur le principe d'équité, c'est-à-dire une répartition raisonnable des richesses entre les personnes et les lieux malheureusement souvent rompue par le jeu du marché et le comportement spontané des acteurs (Quenum, 2016). Elles sont donc sources de revendications ancrées dans un territoire. Les disparités spatiales sont l'un des enjeux de l'aménagement du territoire et des politiques de redistribution.

Dans le cadre de cette recherche, les disparités géographiques des infrastructures scolaires, constituent les inégalités répartitions et d'implantations des infrastructures scolaires sur les différentes localités d'une même zone, d'une même région ou d'un même territoire administratif donné. Dans les Communes de Bantè et Bassila les disparités géographiques en infrastructures scolaires sont des inégalités répartitions constatées en matière des infrastructures scolaires dans chacune de ces deux communes.

## **1.2 Approche méthodologique**

Elle s'articule essentiellement autour des données utilisées dans le cadre de la présente recherche qui sont des données qualitatives et quantitatives. Ensuite la recherche documentaire a été effectuée et les travaux de terrain s'en sont suivis. Par ailleurs les données collectées ont été traitées et analysées.

### **1.2.1 Données utilisées**

Plusieurs types de données sont utilisés dans le cadre de cette recherche. Il s'agit de :

- données biophysiques du milieu de recherche pouvant influencer l'implantation des infrastructures scolaires, telles que les composantes morphologiques, le contexte géologique, les unités pédologiques et les facteurs climatiques ;
- données démographiques issues des recensements de 2002 et de 2013 de la population disponibles à l'INSAE et les effectifs des enfants en âge d'être scolarisé;
- effectifs réels des apprenants et les statistiques disponibles dans les structures responsables du secteur de l'éducation ;
- données statistiques disponibles à la Circonscription Scolaire en matière d'infrastructures et équipements scolaires ;
- coordonnées géographiques des infrastructures scolaires ;
- nombres de salles construites en matériaux définitifs et celles précaires ;
- perceptions des différents acteurs du système éducatif
- informations générales sur les facteurs explicatifs des disparités liées à l'installation des infrastructures scolaires.
- informations générales sur la mise en place et la gestion des infrastructures scolaires
- les Normes de l'Ecole Qualité Fondamentale (EQF)
- les conditions de création et d'implantation des établissements scolaires

Ces différentes données ont été collectées grâce à la recherche documentaire et aux investigations de terrain. Elles ont été traitées et analysées à base des cartes, des graphiques et ou des tableaux.

### **1.2.2 Recherche documentaire**

Cette étape a permis de faire l'état des lieux des connaissances sur le sujet de recherche. Pour cela, plusieurs centres de documentations sont visités. Les documents retenus sont des mémoires, des thèses, des articles, des ouvrages, des rapports d'étude, des plans et des cartes. Au cours de cette phase, les pré-questionnaires et les fiches d'enquêtes pour l'exécution de la phase exploratoire ont été confectionnées. Il s'agit

d'une étude qui a permis de prendre contact avec la zone de recherche afin d'identifier les unités de recherche. Elle a permis également de prendre connaissance des disparités des infrastructures scolaires. Au cours de cette phase nous avons testé les prés questionnaires et discuté avec les personnes ressources. Nous avons également pris contact avec les autorités locales. Le tableau I présente les différents centres de documentation consultés avec des informations variées.

**Tableau I:** Point des différents centres de documentation

<b>Centres de documentations /Bibliothèques</b>	<b>Nature des documents</b>	<b>Types d'informations</b>
<b>Bibliothèque Centrale de l'UAC</b>	Mémoires, Thèses, Livres, Articles, Revues, Rapports d'études, ouvrages	Informations à caractère méthodologique
<b>Centre de documentation de la FLASH</b>	Mémoires, Thèses, Livres, Articles, Revues, Rapports d'études ouvrages,	Informations générales à caractère méthodologique
<b>Centre de documentation de l'ANCB</b>	Articles, Revues, Rapports d'études, PDC	Informations spécifiques relatives aux Caractéristiques générales du milieu d'étude
<b>Centre de documentation du DGAT</b>	Mémoires, Thèses, Livres, Articles, Revues, Rapports d'études	Informations générales à caractère méthodologique et Informations spécifiques
<b>Centres de documentation des circonscriptions scolaires de Bantè et de Bassila</b>	Livres, Articles, Revues, Rapports d'études ouvrages,	Informations spécifiques et des données statistiques
<b>Centre de documentation de la mairie de Bantè et celui de la mairie de Bassila</b>	Articles, Revues, Rapports d'études et ouvrages	Informations spécifiques
<b>Circonscription scolaire de Bantè et celle de Bassila</b>	Articles, Revues, Rapports d'études	Informations spécifiques
<b>DDESFTP Zou-Collines et Atacora-Donga</b>	Rapports d'études	Informations spécifiques
<b>Sites internet</b>	Mémoires, Thèses, Livres, Articles, Revues, Rapports d'études ouvrages,	Informations spécifiques relatives au thème

*Source* : Résultats de recherche, 2016 à 2018

Dans les centres de documentation visités les informations spécifiques, Informations générales à caractère méthodologique, Informations spécifiques relatives aux Caractéristiques générales du milieu de recherche et les informations spécifiques

relatives au thème ont été collectées sans difficultés majeures et sont exploitées pour la circonstance.

### **1-2-3 Travaux de terrain.**

Ils ont été consacrés à la collecte des données et ont consisté à faire les différentes observations et enquêtes, ce qui a permis de recueillir des informations relatives aux disparités géographiques des infrastructures scolaires dans les communes de Bantè et de Bassila. Ce travail de recherche s'est fait à base des fiches d'enquêtes élaborées pour la circonstance.

#### **1.2.3.1 Phase de pré-enquête**

Elle a permis d'explorer le milieu de recherche afin de constater et de mieux appréhender les problèmes réels liés aux infrastructures et équipements scolaires existant dans les communes ; de les recenser pour pouvoir rendre compte des disparités. Au cours de cette phase quelques responsables locaux tels que les Chefs Quartiers et Chefs d'Arrondissements ont été interrogés. Certains responsables de certaines structures tels que la Mairie, la Circonscription Scolaire ont été aussi interrogés. En somme les informations recueillies ont permis d'élaborer et de tester les outils appropriés de travail à utiliser pour l'enquête proprement dite.

#### **1.2.3.2 Phase de l'enquête proprement dite**

Elle a été faite à l'aide des questionnaires adressés aux ménages et aux Directeurs d'école ; des guides d'entretien à l'endroit des autorités locales. Les entretiens directs ont été menés avec les membres des associations des parents d'élèves et des responsables de certaines structures telles que la Mairie et la circonscription scolaire. Grâce à un échantillon bien déterminé les enquêtes ont été menées.

#### **❖ Echantillonnage**

Les cibles prises en compte dans le cadre de la réalisation de cette recherche renvoient aux personnes ressources touchées lors de l'étude à travers les entretiens. Il s'agit de personnes des responsables des services déconcentrés de l'Etat, ceux impliqués à divers niveaux dans le système éducatif béninois. Compte tenu de la spécificité du sujet, un choix raisonné des enquêtés a été utilisé. Puisque c'est l'Etat qui est le

premier garant de la conformité de l'éducation en général l'étude s'est focalisée sur les établissements scolaires publics (maternels, primaires et secondaires).

Quant à la population, les personnes cibles retenues pour la constitution de l'échantillon sont les hommes ou les femmes chef de ménage des arrondissements, villages, quartiers de ayant des enfants. Un choix raisonné est effectué en tenant compte du nombre d'infrastructures et équipements scolaires existants dans chaque arrondissement. L'unité statistique est le ménage ayant demeuré en permanence et ayant fait au moins dix ans. Ces dix ans ont été choisi pour des raisons de bonne maîtrise du milieu et connaissance des infrastructures et équipements scolaires et les motifs de leur installation à des endroits données.

La taille de l'échantillon concernant les ménages a été déterminée suivant la méthode SCHARTZ (2002). Le calcul de la taille de l'échantillon est déterminé par la formule :

$N$  = Taille de la population par arrondissement

$Z\alpha$  = écart fixé à 1,96 qui correspond à un degré de confiance de 95%

$P$  = nombre de ménages de l'arrondissement / nombre total de ménage de la Commune

$Q = 1 - P$

$d$  = marge d'erreur qui est égale à 10 %

En procédant ainsi par arrondissement et en rapportant à 10 % le résultat, on obtient par exemple pour l'arrondissement de Bantè l'application numérique donne le résultat ci-après :

$$P = 2153/21\ 173 = 0,102$$

$$Q = 1 - P = 1 - 0,102 = 0,898$$

$$N1 = (1,96)^2 \times (0,102 \times 0,898) / (0,05)^2 = 141$$

Ce résultat rapporté à 10% donne le résultat ci-après :

$$N1 = 141 \times 10/100$$

$$N1 = 14$$

La technique d'échantillonnage raisonné a été utilisé ainsi la probabilité de sélection de chaque ménage de la population est connue et non nulle. Ceci a permis de juger objectivement la valeur des estimations. Parmi les trois types d'échantillonnage aléatoire que sont l'échantillonnage simple, stratifié et par grappes ; l'échantillonnage

simple a été choisi parce qu'il offre des chances égales à tous les ménages de faire partie de l'échantillon. Il s'agit de réaliser un échantillonnage aléatoire au niveau des ménages de chaque arrondissement. Ainsi un total de 220 ménages représentant les parents d'élèves, a été investigué dans les communes du milieu de recherche.

En dehors des parents d'élèves, les autorités politico-administratives ont été également prises en compte. Il s'agit au niveau primaire de 30 directeurs dont 18 dans la Commune de Bantè et le reste dans la Commune de Bassila. Au niveau maternel 15 directeurs, 05 Directeurs au niveau secondaire, 05 censeurs, 2 responsables à la circonscription scolaires (le Conseiller Pédagogique et le Chef de circonscription scolaire), par commune et 4 responsables administratifs au niveau de la mairie par commune (le Chef des Services Techniques, le Chargé des affaires domaniales, le secrétaire général administratif de la mairie, et le premier adjoint au maire), 30 écoliers et élèves dans les deux communes et 25 enseignants ont été investigués dans les deux communes. Le tableau II présente la synthèse des catégories d'acteurs.

**Tableau II:** Différentes catégories de personnes interviewées

<b>Catégorie d'acteur</b>	<b>Effectifs</b>
<b>Responsable circonscription scolaire</b>	04
<b>Directeur au niveau maternel</b>	15
<b>Directeurs d'école</b>	30
<b>Censeur</b>	05
<b>Directeurs au niveau secondaire</b>	05
<b>Enseignants du primaire et ceux du secondaire</b>	25
<b>Cadres de la mairie</b>	08
<b>Bureau association parent d'élèves</b>	2
<b>Parents d'élèves</b>	220
<b>Total</b>	<b>314</b>

**Source :** Travaux de terrain, mars 2017

De la lecture du tableau II, il ressort que 314 personnes ont été investiguées dont 220 ménages parents d'élèves et 94 autorités politico-administratives.

#### ❖ **Outils et technique de collecte**

Pour la collecte des données, les outils et matériels utilisés sont :

- ✓ la grille d'observation, le guide d'entretien pour les personnes ressources et les questionnaires pour les populations cibles ;

- ✓ un appareil photo numérique (marque Sony) pour la prise des vues ;
- ✓ un appareil Global Positioning System (GPS) a permis de disposer d'informations géo-référencées afin de positionner avec précision les infrastructures scolaires sur le fond de carte du secteur d'étude.
- ✓ un appareil Photo numérique pour la prise de vues illustratives.

### **1-2-4 Traitement des données et analyse des résultats**

A l'issue des enquêtes de terrain, les questionnaires et les guides ont été dépouillés manuellement, rangés et classés suivant les catégories d'acteurs. D'abord nous avons procédé à une codification, en y affectant un chiffre à chaque élément dans le but de constituer une base de données accessible à l'outil informatique et au chercheur. Ensuite, ces fichiers ont été classés suivant les objectifs de l'étude. Ce qui a permis d'obtenir des données qualitatives et quantitatives. L'ensemble des données qualitatives ont été traitées par le logiciel Word, celles quantitatives par le tableur Excel et QGIS. Le logiciel a été utilisé également pour le calcul des moyennes, la réalisation des tableaux et des diagrammes. De plus le logiciel QGIS a été utilisé pour la réalisation des cartes.

L'analyse des résultats issus du traitement des données s'est appuyée sur le modèle SWOT de l'anglais (Strength, weaknesses, Opportunities, Treats) ou du français FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces). Grâce à ce modèle nous avons pu analyser les forces, faiblesses, opportunités et menaces dont disposent les Communes de Bantè et Bassila qu'il faille prendre en compte. Les cas de Bantè et Bassila reposent sur l'existence des infrastructures scolaires, l'inadéquation entre la disponibilité des infrastructures et équipements scolaires et la population et les facteurs de leur répartition sur le territoire

#### **1.2.5 Méthode spécifique par objectif**

La technique de collecte a été identifiée. L'objectif est de dénombrer, de localiser et de cartographier les infrastructures scolaires, les infrastructures de sécurité comme infrastructures sociocommunautaires. Ce qui a permis de calculer la densité grâce à la formule suivante :

De plus, les densités en infrastructures ont été calculées ; ce qui a permis d'intégrer la norme spatiale à l'analyse des disparités. Ces données ont été obtenues grâce à la formule suivante :

$$\text{Densité} = \frac{\text{nombre total des infrastructures}}{\text{Superficie de la localité}}$$

Cette densité calculée, est comparée à la densité de la populations afin d'établir un lien entre la couverture par l'infrastructure et la densité des populations, cela a permis d'apprécier la répartition spatiale et de voir s' il y a une bonne répartition ou non des infrastructures scolaires. Ce qui est déterminant dans l'accès à l'éducation au niveau de l'objectif spécifique.

Ensuite, les rayons moyens d'action théorique (RMAT) qui sont la distance moyenne parcourue par les écoliers et élèves avant d'accéder ou de bénéficier des services liés à l'infrastructure ont été également calculés suivant la formule :

$$RMAT = \sqrt{A/B}$$

avec A : la superficie de la localité de recherche ; B = 3,14× Nombre total des infrastructures.

Le RMAT calculé, permet de quantifier en termes de distance l'accessibilité géographique. Cette distance théorique est comparée à la distance recommandée par la norme du domaine. Enfin, les densités et les RMAT calculés ont été spatialisés grâce au logiciel QGIS avec les centroïdes, des communes composantes le milieu de recherche, ce qui a permis d'analyser les disparités d'aménagement liées aux infrastructures scolaires à travers l'analyse des cartes réalisées en la matière.

Hormis ces paramètres sur la base des indications de la norme EQF à savoir : le ratio instituteur / écolier a été également calculé ce qui a permis d'évaluer les écarts entre la réalité de terrain et les recommandations de la norme.

Pour évaluer la commodité l'état des salles de classe a été catégorisé suivant les matériaux de construction ce qui a permis d'analyser les conditions d'apprentissage. Par ailleurs, les niveaux d'équipements ont été également appréciés par localité. Pour illustrer les disparités dans la répartition des ressources scolaires (tables-bancs, modules de classe, etc.) entre zones géographiques de la commune. Il a permis aussi

de mesurer la variabilité d'une variable autour de sa valeur moyenne, plus précisément dans le cas de l'équité dans la distribution des ressources scolaires et d'étudier la variabilité des ressources (mesurées par exemple : le nombre moyen de tables-bancs par établissement, de modules de classes etc.) entre différents bénéficiaires. Il se calcule en faisant le rapport entre l'écart-type de la mesure des ressources et la valeur moyenne de cette mesure :

$$\text{Coefficient de variation} = \frac{\text{Ecart-type (x)}}{\text{Moyenne}}$$

Où X est une mesure des ressources scolaires, X la moyenne et Xi la variation.

Avec

$$\text{écart - type (X)} = \sqrt{\frac{1}{n} \sum_{i=1}^n (X_i - X)^2}$$

Dans le cas d'une parfaite équité, le coefficient de variation vaut 0. En effet, dans ce cas, tous les bénéficiaires bénéficient du même nombre de ressources, égal au nombre moyen (par conséquent l'écart-type est égal à 0). Plus le coefficient de variation s'éloigne de zéro et plus le degré d'iniquité est élevé.

Sur la base des résultats de l'objectif spécifique 2, les défis d'aménagement et de gestion durable des infrastructures scolaires ont été envisagés.

## **CHAPITRE II :**

### **CADRE THEORIQUE ET ETAT DES LIEUX DU SYSTEME EDUCATIF DANS LE MILIEU DE RECHERCHE**

Au niveau de chaque commune les trois ordres de l'enseignement scolaire ont été pris en compte à savoir la maternelle, le primaire et le secondaire.

#### **2.1 Milieu de recherche**

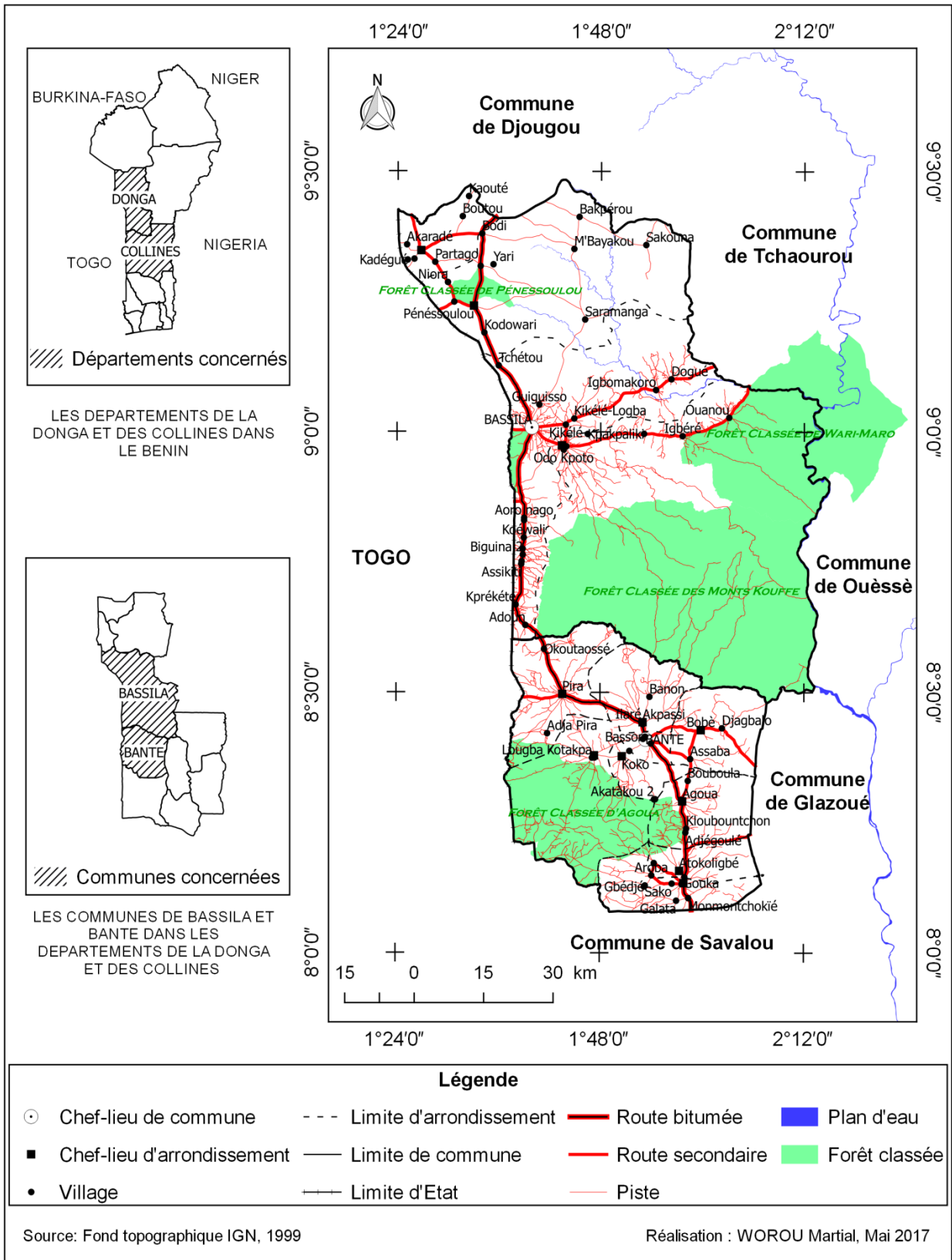
##### **2.1.1 Situation géographique et découpage administratif du milieu de recherche**

###### **2.1.1.1 Situation géographique**

Située dans les départements des Collines et de la Donga plus précisément entre les parallèles 8°0' et 9°30' de latitude Nord et les méridiens 1°21'0'' et 2°12'00'' de longitude Est, elle couvre une superficie de 8356km<sup>2</sup> (la Commune de Bantè couvre une superficie de 2695 km<sup>2</sup> (MISP, 2006) et celle de Bassila s'étend sur une superficie de 5661 km<sup>2</sup> (INSAE, 2004). Elle est limitée au sud par la Commune de Savalou, à l'est par les Communes de Glazoué, de Ouèssè et Tchaourou ; au nord par la commune de Djougou et à l'ouest par la frontière du Togo.

###### **2.1.1.2 Découpage administratif**

Ces deux communes comptent cent -un (101) villages et quartiers de ville dirigés par des chefs de villages ou de quartiers de ville dont quarante-neuf (49) et répartissent sur neuf (09) arrondissements que sont : Agoua, Akpassi, Attokolibé, Bantè, Bobè, Gouka, Koko Lougba et Pira. Chacun des arrondissements est dirigé par un chef d'arrondissement (CA) élu. La commune de Bassila compte quatre (04) arrondissements à savoir : Bassila centre, Alédjo, Pénéssoulou et Manigri qui sont subdivisés en cinquante-deux (52) quartiers et villages. La figure 1 présente la carte de la situation géographique des deux communes.



**Figure 1:** Situation géographique des communes de Bantè et de Bassila.

### **2.1.2 Composantes morphologiques et unités pédologiques**

La Commune de Bantè a un relief caractérisé par un plateau au Nord et une plaine au Sud. Le dénivelé est d'environ 238 m entre le point le plus haut situé dans la position Nord-Ouest de la Commune et le point le plus bas au Sud-Est (Assogba, 2016). Les pentes y sont généralement entre 2 et 5 %. Les collines les plus importantes sont les Monts Koubètè et Oladjé situés dans l'arrondissement urbain (Dahandé, 2008).

Quant à la commune de Bassila, elle est située sur une vaste pénéplaine d'une altitude comprise entre 300 et 350 mètres. Le mont Sagbarao (Alédjo) est l'un des points culminants du Bénin. Le relief devient plus accidenté au fur et à mesure qu'on avance vers le nord-ouest (Alédjo) fortement marqué par la chaîne de l'Atacora.

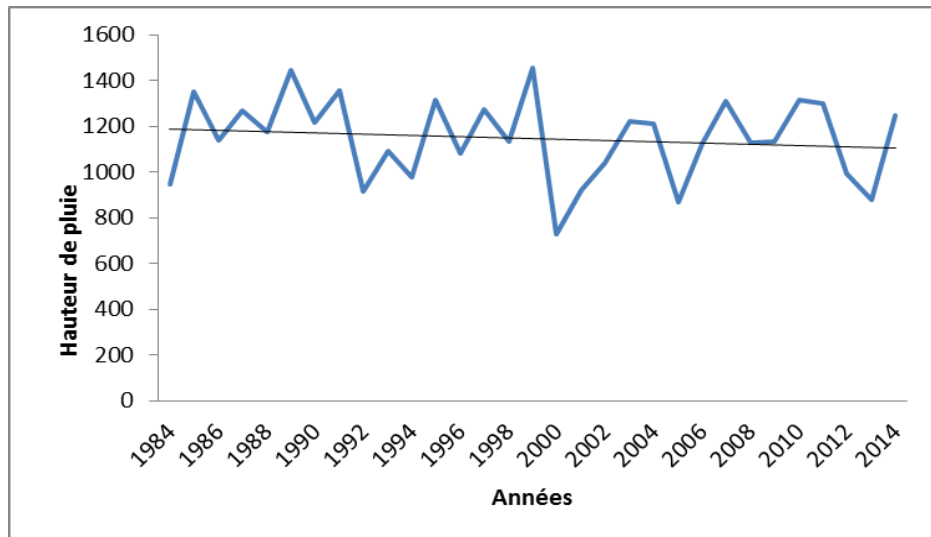
Sur le plan pédologique des divergences s'observent. Dans la commune de Bantè le sol est de type ferrugineux tropicaux caractérisés par les oxydes de fer en raison d'une altération incomplète des minéraux primaires. Des zones de sols ferralitiques engendrés par une altération très poussée des minéraux primaires s'observent au centre de la commune de Bantè. Enfin, les sols minéraux bruns et des sols hydromorphes recouvrent respectivement les parties ouest et sud de la commune. Dans la commune de Bassila Les sols sont constitués de formations cristallines très anciennes avec une roche mère de nature granito- gneissique favorables aux cultures mais exigeant de l'eau en grande quantité et un bon drainage. On distingue donc dans cette zone des sols hydromorphes situés le long des cours d'eau et dans les zones basses de pénéplaine et des sols ferralitiques composés de sols profonds indurés et de sols dénaturés ou peu évolués répartis dans les parties hautes et moyennes des inters fleuves de pénéplaines. Elle s'étend sur un vaste périmètre d'une altitude comprise entre (350 et 500 m). Ces formations pédologiques n'ont aucun impact négatif sur l'installation des infrastructures scolaires. Elle participe au contraire à la fourniture de matériaux de constructions (mur en banco) et n'exigeant pas une fondation coûteuse comme dans les zones inondées.

### **2.1.3 Conditions climatiques**

La situation géographique du milieu de recherche lui permet de bénéficier d'un climat soudano-guinéen de transition entre le soudanien typique du Nord et le subéquatorial du Sud (ASECNA, 2014). Les quantités de précipitation et le nombre de jours de pluie

varient selon l'échelle mensuelle et annuelle. Pour bien connaître la variabilité observée au niveau des pluies, il est nécessaire d'étudier le régime pluviométrique dans le milieu de recherche.

Le régime pluviométrique de la station du secteur d'étude a été déterminé à partir des moyennes annuelles sur la période 1984-2014 (figure2)



**Figure 2:** Régime pluviométrique de la Commune de Bantè

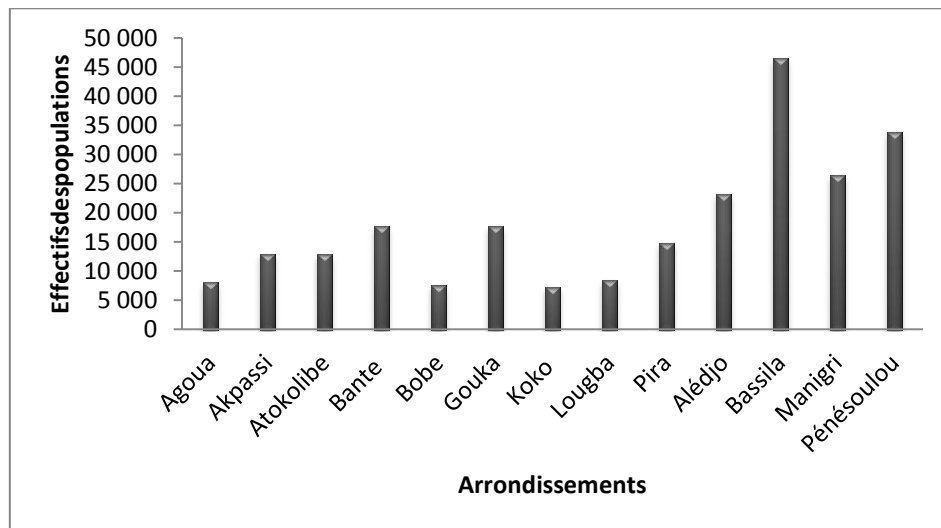
*Source :* Données pluviométriques de la station Bantè-Bassila/ASECNA, 20142

La figure 2 montre le régime pluviométrique de la Commune de Bantè au cours des trente dernières années. Il est observé en 1984, 1992, 2000, 2005 et 2014 une baisse considérable des hauteurs de pluies dont la plus déficitaire est observée en 2000 avec une hauteur de pluie de 700 mm Par contre, les années 1985, 1991, 1999, 2004, 2007, 2010 et 2012 sont les années excédentaires où la hauteur pluviométrique maximale a atteint 1.500 mm en 1999.

#### 2.1.4 Caractéristiques démographiques

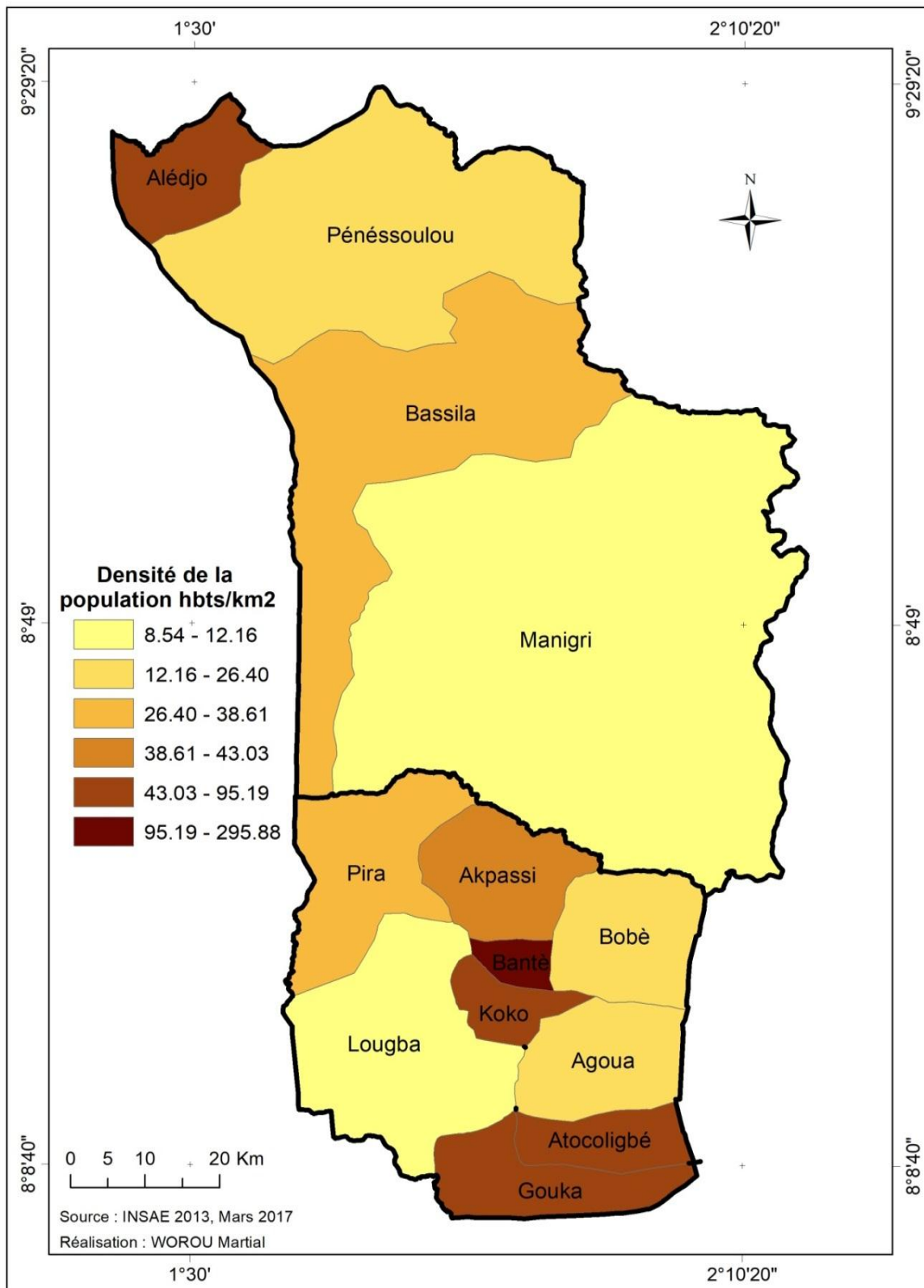
Au troisième recensement de 2002, la Commune de Bantè a une population estimée à 82.129 habitants et est passée à 107181 habitants (RGPH4, 2013). Elle contribue à la population du département des Collines à hauteur de 15,32%. Elle occupe la cinquième place du point de vue population après les communes de Savalou, de Ouèssè, de Dassa et de Glazoué. D'un taux de croissance démographique de 3,8%, à l'horizon 2019, la population de Bantè avoisinerait les 210 479 habitants, plus de deux fois et demie la population actuelle, et dépasserait de près de 136 087 habitants cette

population en 2025 c'est-à-dire atteindrait environ les 346 576 habitants (PDC ,2005-2009). La population de la commune de Bassila est quant à elle estimée à 71511 habitants (RGPH 3; 2002) contre 130 091 habitants (RGPH 4 ; 2013), soit un accroissement intercensitaire de 4,7%. Pour les deux communes cet accroissement est dû à leurs positions frontalières avec le Togo et la disponibilité de terres agricoles qui attirent les migrants nationaux (adja, fon, holli,...) et les migrants kotokoli et kabiais du Togo voisin et à la dynamique de peuplement. Le tableau II présente la répartition de la population en chiffre et en pourcentage par arrondissement au niveau de chaque commune. La figure 2 traduit la répartition en taille de la population par arrondissement au niveau de chaque commune.



**Figure 3:** Répartition et Taille de la population de la commune par arrondissement

En effet on constate qu'aucun arrondissement dans la commune de Bantè n'a pas la taille de la population de l'arrondissement le moins peuplé dans la commune de Bassila. Donc dans la commune de Bassila tous les arrondissements sont des villes en tenant compte de l'effectif de leur population alors que dans la commune de Bantè quatre arrondissements (Agoua, Lougha, Koko et Bobe) sur les neuf ne les sont pas en tenant compte du même critère. La figure 3 présente la densité de la population par arrondissement au niveau de chaque commune.



**Figure 4:** Densité de la population par arrondissement au niveau de chaque commune.

De l'analyse de la carte de densité de la commune de Bantè on constate un fort peuplement au niveau de l'arrondissement central de Bantè, après viennent les arrondissements de Koko, Atokolibé et Gouka. Dans la commune de Bassila seul

l'arrondissement d'Alédjo a une population mieux concentrée. Dans tous les cas le constat est que cette densité est en fonction de la superficie aussi de chaque arrondissement, car plus l'arrondissement est vaste plus les populations ont la possibilité de mieux s'étaler. Toutefois cette densité se trouve légèrement biaisée au niveau de l'arrondissement de Manigri où l'espace habitable est largement moindre, face à la superficie totale qui est couverte à plus de  $\frac{3}{4}$  par la forêt classée monts-kouffè

## **2.2 Etat des lieux du système éducatif dans le milieu de recherche**

### **2.2.1 Composition du système éducatif scolaire du Bénin**

Le système éducatif scolaire du Bénin n'est pas fondamentalement différent de celui de chacun des autres pays de l'Afrique francophone. Il comprend les trois (03) principaux ordres d'enseignement que sont :

- l'enseignement maternel et primaire du premier degré ;
- l'enseignement secondaire du second degré
- l'enseignement technique et professionnel du second degré,

L'enseignement maternel, primaire et le premier cycle de l'Enseignement secondaire constituent l'éducation de base. Du point de vue de l'organisation administrative de la gestion de ces degrés d'enseignement, le Pouvoir Exécutif a mis en place deux ministères que sont : le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire en charge des enseignements maternel, primaire et le Ministère des Enseignements Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle en charge des enseignements secondaire général, technique et de la formation professionnelle (formation formelle et formation non formelle). Chacun de ces deux ministères est structuré en de Départements ou Directions Techniques qu'il faut pour prendre en charge: la conception et la gestion des programmes d'enseignement spécifique ; la gestion des personnels enseignants du point de vue pédagogique ; la gestion des personnels enseignants du point de vue de leur carrière administrative; la gestion des ressources financières affectées au fonctionnement harmonieux de l'ordre d'enseignement ; la gestion des infrastructures et équipements indispensables au fonctionnement optimal des enseignements ; la gestion des effectifs d'apprenants . Du fait de la déconcentration des pouvoirs exécutifs centraux, les activités des structures centrales des différents ministères des

divers ordres d'enseignement sont développées ou suivies sur le territoire national, par des Directions départementales qui sont structurées à l'image des directions centrales. Du fait de la mise en œuvre de la décentralisation territoriale, les écoles primaires et maternelles sont en train d'être progressivement à la charge des Communes en sauvegardant l'essentiel de la politique éducative au Bénin.

Dans ces deux communes, le système éducatif scolaire n'est pas différent de celui des autres communes du Bénin, mais plutôt il s'est limité à l'enseignement maternel et primaire du premier degré qui est sous la tutelle directe de la circonscription Scolaire de chaque commune ; et à l'enseignement secondaire du second degré. L'enseignement technique et professionnel du second degré est assuré jusqu'à présent par des privés. Ce dernier est sous l'autorité de la DDESFTP.

L'enseignement maternel a été institutionnalisé au Bénin en 1975. Il compte deux (2) ans de scolarité et concernait généralement, jusqu'en septembre 2003, les enfants de 3 à 5ans. En effet, une nouvelle loi d'orientation de l'Education Nationale votée en octobre 2003 porte la tranche d'âge à 2 ½ -4 ½. Il est sous la tutelle du Ministère de l'Enseignements Primaire et Maternel et ces services déconcentrés se chargent du suivi et du contrôle pédagogique des écoles maternelles aussi bien publiques que privées.

L'enseignement primaire comporte six années d'études (CI, CP, CE1, CE2, CM1, CM2) ; l'âge officiel d'entrée au CI qui était de six (6) ans a été ramené à 4 ½ ans par la loi d'orientation n°2003-17 du 11 novembre 2003. La fin du cycle primaire est sanctionnée par le Certificat d'Etudes Primaires (CEP). La Direction de l'Enseignement Primaire (DEP) du Ministère des Enseignements Primaire et Maternelle est chargée de la conception, du pilotage, de l'exécution, du contrôle et de l'évaluation de la politique éducative en matière d'enseignement primaire.

La durée totale des études au niveau de l'enseignement secondaire et général est de sept (7) ans répartis en deux cycles d'études. Le premier cycle couvre les quatre (4) premières années (classes de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème) et le second cycle couvre les trois (3) années suivantes (classes de 2nde, 1ère et Terminale). L'enseignement secondaire général accueille les élèves âgés de 12 à 18 ans, ayant achevé le cycle primaire. L'entrée en classe de 6ème est subordonnée à la réussite à un concours dont

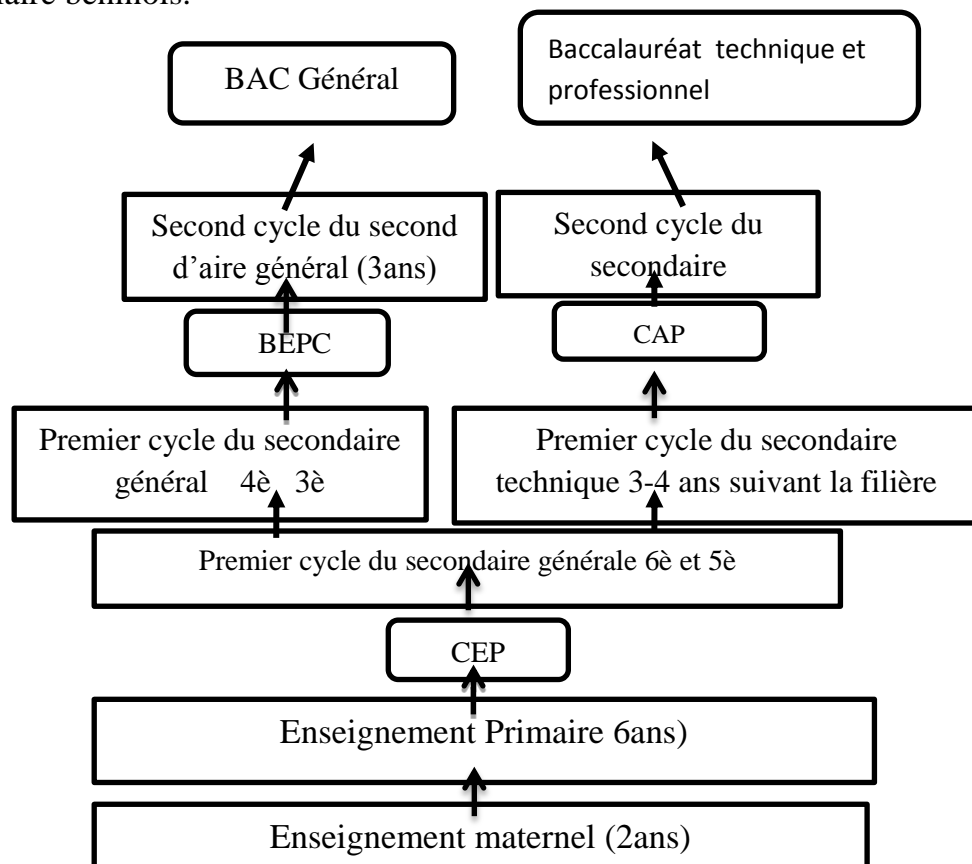
les résultats tiennent compte des notes obtenues par les candidats dans trois épreuves de l'examen du Certificat d'Etudes Primaires. Ce diplôme a donc une double fonction : d'une part, celle de consacrer la fin des études primaires et, d'autre part, celle de concours d'entrée en 6ème pour les élèves âgés de 14 ans au plus, pour les garçons et 15 ans pour les filles. La fin des études du premier cycle est sanctionnée par le Brevet d'Etudes du Premier Cycle qui, toutefois, ne conditionne pas l'entrée en classe de 2<sup>nde</sup>. La fin des études du second cycle est sanctionnée par le Baccalauréat, diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur. L'enseignement secondaire général est assuré dans les lycées et collèges et repose essentiellement sur l'acquisition des connaissances générales dans des matières fondamentales, telles que la littérature, les langues étrangères, les mathématiques, les sciences physiques, les sciences naturelles, etc. Les Directions Départementales des Enseignements Primaire et Secondaire sont responsables dans chaque département de la mise en œuvre de cette politique.

L'enseignement technique et professionnel fait partie des priorités du gouvernement de pays en matière d'éducation, après l'enseignement primaire. Les domaines de formation les mieux couverts sont :

- les Sciences et Techniques Administratives et de Gestion (STAG) ;
- les Sciences et Techniques Industrielles (STI) ;
- les Sciences et Techniques Agricoles (STA) ;
- les Sciences de la Santé (SS) ;
- l'Economie Familiale et Sociale (EFS) ;
- l'Hôtellerie et la Restauration (HR).

La Direction de l'Enseignement Technique (DET), la Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelle (DFQP) et la Direction de l'Inspection Pédagogique et de l'Innovation Technologique (DIPIT) sont les directions techniques en charge de cet ordre d'enseignement. Dans l'option Sciences et Techniques Industrielles, la durée totale de la formation est de six (06) ans se répartissant en trois (03) ans au premier cycle et trois (03) ans au second cycle. La fin des études est sanctionnée, au premier cycle, par le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) et, au second cycle, par le Diplôme de Technicien Industriel (DTI). La durée des études est également la même dans l'option Sciences et Techniques Administratives et de Gestion et les diplômes de

fin de cycle correspondants sont le CAP et le Baccalauréat. Dans l'option Sciences et Techniques Agricoles, la durée des études est de quatre (04) ans par cycle d'études. Les diplômes préparés dans ces établissements sont respectivement le Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales (BEAT) et le Diplôme d'Etudes Agricoles Tropicales(DEAT). Dans l'option Sciences de la Santé, la durée des études est de trois (03) ans par cycle ; celles-ci sont sanctionnées pour le premier cycle par le diplôme d'Infirmier breveté, et pour le second cycle, par les diplômes d'Infirmier d'Etat, de Sage-femme, d'Aide social et de Technicien de laboratoire. La figure 4 présente l'organigramme du système éducatif scolaire béninois.



**Figure 5:** Organigramme du système éducatif scolaire béninois

*Source :* Travaux de recherche et fondamentaux de géographie du Bénin (AGOSSOU, 2016)

Le système éducatif scolaire béninois comprend trois ordres : la maternelle, le Primaire et le secondaire qui est subdivisé en deux branches (enseignement technique et professionnel et enseignement général). Au Bénin la formation est purement

théorique au détriment de la formation technique et professionnelle. Très peu d'établissement d'enseignement technique et professionnel existe.

### **2.2.2 Cadre institutionnel, législatif et normatif**

Ce cadre d'installation des infrastructures scolaires comprend les lois, décrets, arrêtés, normes et critères d'indicateurs pouvant permettre la création, l'ouverture ou la construction des infrastructures scolaires au Bénin. Dans le cadre institutionnel, ces dispositions constituent un aperçu des critères d'installation des écoles maternelles et primaires puis les collèges et lycées techniques au Bénin. En effet, depuis l'indépendance en 1960 jusqu'à nos jours, la politique éducative du Bénin a permis la mise en place des textes, lois, décrets, arrêtés, normes et critères d'indicateurs ayant conduit à des réformes.

Le système éducatif béninois est sous la tutelle des institutions étatiques. En effet, les enseignements maternel-primaire et secondaires sont contrôlés respectivement par le Ministère de l'Enseignement Maternel-Primaire et le Ministère de l'Enseignement Secondaire de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes. En outre, la constitution du 11 Décembre 1990 stipule en son article 8 le devoir de l'Etat de garantir à tous les citoyens l'égal accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à la formation professionnelle et à l'emploi. En son article 13, elle insiste particulièrement sur le droit à l'éducation de la jeunesse en lui assurant de façon progressive la gratuité de l'enseignement. Cela montre que l'Etat est avant tout le premier garant de la scolarisation de tous les enfants du pays. Mais, les infrastructures existantes avant et après la prise de la décision de la gratuité par le gouvernement en octobre 2006, ne couvrent pas les besoins attendus pour les enseignements maternel-primaire. De plus, la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin indique dans son article 87 que « la commune initie les actes liés aux travaux d'aménagement d'infrastructures et équipement qui relève de son patrimoine ainsi que les actions afférentes à leur maintenance ». Nonobstant le transfert des compétences des enseignements maternel et primaire aux communes, celle-ci n'arrivent pas à couvrir les besoins de leurs administrés dans ces domaines d'éducation. L'arrêté n° 185/ MEMP / DC / DPP / SP du 10 juillet 2009 portant créations, extensions, scission, transferts et geminations des

écoles maternelles et primaires publiques en son chapitre 2 et en son article 1<sup>er</sup> stipule que toute localité sollicitant la création d'une école primaire doit remplir les conditions suivantes : avoir une population de 300 habitants au moins ou un effectif de 45 enfants scolarisables ; offrir un terrain d'au moins un 01 ha avec un acte de donation dûment signé par les autorités administratives ; construire les salles de classe nécessaires en matériaux définitifs suivant les normes et joindre au dossier de création de l'école une photo desdites salles de classes, respecter les normes de la carte scolaire. En outre, l'arrêté 258 (2012) du MESFTPRIJ en son article 1<sup>er</sup> stipule que les Conseils d'Administration (CA) des lycées et collèges publics de l'enseignement Secondaire du Bénin sont autorisés à réaliser au profit de leurs établissements des infrastructures scolaires sur financement propre. Et l'article 2 précise que la réalisation d'infrastructures scolaires est subordonnée à une demande adressé au Ministre de tutelle.

Selon le petit Larousse illustré (2008), la norme est la règle à laquelle on doit se conformer. Ainsi les écoles et les collèges doivent être normalisés suivant une règle préétablie. La réforme de l'enseignement primaire a introduit le concept d'Ecole à Qualité Fondamentale (EQF), qui décrit les conditions minimales d'accueil, d'encadrement et d'efficacité des écoles. En effet, une Ecole de Qualité Fondamentale est un établissement scolaire ouvert à toutes les catégories d'enfants et qui, sans aucune forme de discrimination négative, offre à ses élèves et à son personnel, un cadre de travail approprié et un encadrement efficace dans des conditions de travail motivantes et valorisantes (MEMP, 2009). A ce titre, la norme n°6 est « avoir sur son propre domaine, l'espace et les installations nécessaires et sécurisées pour que les élèves et enseignants / enseignantes bénéficient d'un cadre de travail adéquat ». L'application de ces normes va donner lentement mais sûrement de bonnes conditions infrastructurelles et environnementales aux établissements. Ce qui retardera la politique de l'école pour tous car des écoles sont implantées sur un quart d'hectare de domaine et d'autres ont jusqu'à 06 salles de classes en matériaux précaires. Or, ce sont des efforts des populations elle mêmes. Par ailleurs, l'Organisation des Nations Unis pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) dont le Bénin fait partie, prévoit qu'une salle de classe ne doit pas avoir plus de quarante écoliers comme

effectif. Mais le pays a prévu 25 tables bancs de deux places par classe. Selon des autorités de la DDEMP, et de la DDESFTPRIJ Collines et Donga, tout arrêté de création ou de construction est annuel et tient compte d'un certain nombre de paramètres comme démographiques, distances, politiques, économiques, socioculturels, etc. Que cela soit le volet public ou privé, en fonction de ces critères, le conseil consultatif analyse et prend une décision qu'il envoie aux autorités de tutelle par voie hiérarchique, qui, à leur tour vont prendre les décisions convenues.

Selon nos recherches sur le terrain ces conditions pour l'implantation d'une école et/ou d'un collège sont structurées comme suit :

#### ❖ **Ecole Maternelle**

-Acte de donation du domaine scolaire 50 m sur 50 m signé du/des donateur(s) ou de la collectivité, du chef village, du CA et à légaliser à la Mairie pour une prise d'arrêté communal.

-Une salle de classe 7 m sur 6m en tôle et fermée

-Vingt (25) tablettes et vingt (25) chaisettes.

-Prévoir l'habitation du directeur ou de la directrice à l'ouverture de l'école.

#### ❖ **Ecole Primaire**

-Acte de donation du domaine scolaire d'un hectare signé du/des donateur(s) ou de la collectivité, du chef village, du CA et à légaliser à la Mairie pour une prise d'arrêté communal.

-Une salle de classe 9m sur 7m en tôle et fermée

-Vingt (25) tables –bancs à 2 places

-Prévoir l'habitation du directeur/trice à l'ouverture de l'école.

#### ❖ **Conditions de la création d'un collège**

##### • **Premier cycle**

-Existence de 04 centres d'écoles primaires au moins dans l'arrondissement ou village

-Avoir un site bien étendu et la capacité des parents d'élèves de construire un module de deux classes au moins

-10 km de différence entre le CEG le plus proche et de celui en création ou lorsque l'effectif de l'ancien devient pléthorique (5000 élèves au plus)

- **Second cycle**

- Avoir au moins 80 élèves qui doivent passer de 3<sup>ème</sup> en 2<sup>nd</sup>
- Avoir des professeurs qualifiés (APE, ACE).

### **2.2.3 Normes et standards des constructions scolaires**

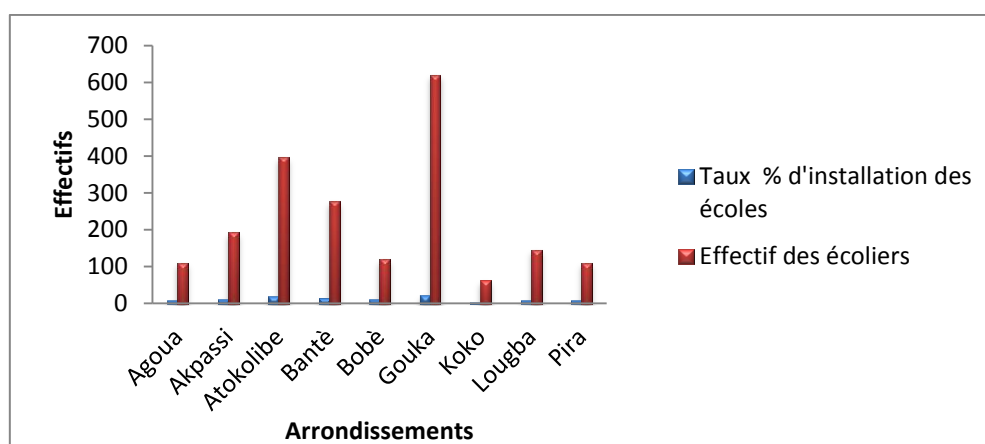
Selon, les Ministères en charge de l'éducation et de l'alphabétisation (2014), les dimensions des salles de classe présentent une grande diversité selon qu'elles soient construites par les communautés, les organisations non gouvernementales ou l'administration publique. Toutefois, on observe maintenant une tendance vers une harmonisation autour de 68,4 m<sup>2</sup> pour le primaire ; 66,24 m<sup>2</sup> pour la maternelle et 89,18 m<sup>2</sup> pour le secondaire. Les modules sont constitués d'un bloc de trois salles de classe incorporant un bureau-magasin et une galerie couverte (terrasse) pour le primaire, d'un bloc de deux salles de classe incorporant un bureau-magasin et une galerie couverte (terrasse) pour la maternelle, d'un bloc de quatre salles de classe incorporant une galerie couverte (terrasse) pour le secondaire et d'un bloc de deux salles de classe incorporant un bureau-magasin et une galerie couverte (terrasse) pour l'alphabétisation et la post-alphabétisation. Les plans standards de salle de classe utilisés sont des rectangles de 9,3 m par 7,35 m, soit 68,4 m<sup>2</sup> utiles pour le primaire, de 9,2 m par 7,2 m soit 66,24 m<sup>2</sup> pour la maternelle, de 9,8 m par 9,10 m, soit 89,18 m<sup>2</sup> pour le secondaire et de 9 m par 4,85 m soit 43,65 m<sup>2</sup> pour l'alphabétisation. Ces superficies de classe correspondent à un ratio de superficie par apprenant de 1,37 m<sup>2</sup> selon la norme de 50 élèves par salle avec 25 tables-bancs à 2 places pour le primaire, de 2,65 m<sup>2</sup> selon la norme de 25 élèves par salle avec 25 tables et chaises enfants pour la maternelle, de 1,78 m<sup>2</sup> selon la norme de 50 élèves par salle avec 25 tables-bancs à 2 places pour le secondaire

- rend l'enseignement primaire public obligatoire et progressivement gratuit.
- la gratuité de l'enseignement maternel et primaire
- le maintien de la formation initiale dans les écoles normale d'instituteurs et la poursuite de la formation continue ;
- la dotation des écoles en manuels scolaires et en matériels didactiques suffisants ;
- la volonté des parents d'inscrire leurs enfants à l'école.
- doter les centres scolaires en cantine.

## 2.2.4 Disponibilité en infrastructures scolaires dans le milieu de recherche

### 2.2.4.1 Au niveau de l'enseignement maternel

Dans la Commune de Bantè les infrastructures scolaires de la maternelle sont faiblement implantées. C'est grâce à l'ONG les racines que quatre (04) écoles maternelles sont installées dans les arrondissements d'Atokolibé et de Gouka. Dans la Commune de Bantè les écoles maternelles sont représentées et fonctionnelles au bureau du CS que sur le terrain. La figure 5 traduit la répartition des écoles maternelles par rapport aux effectifs des populations par arrondissement dans la commune de Bantè.



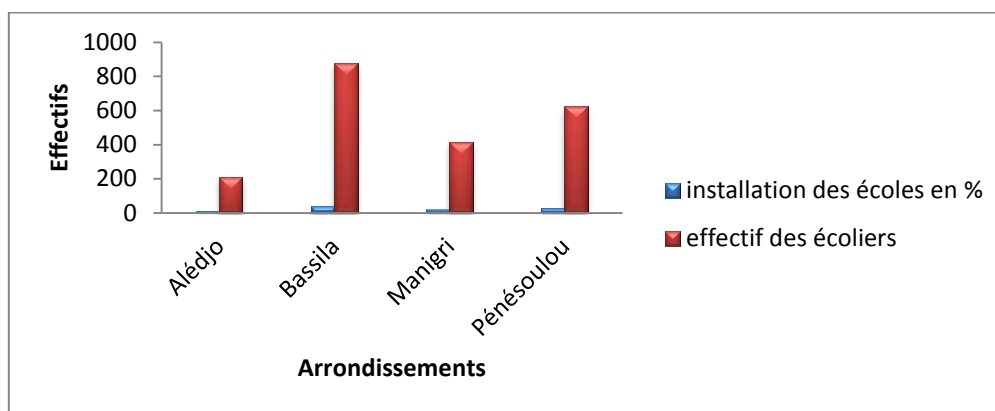
**Figure 6:** Répartition des écoles maternelles et l'effectif de la population par arrondissement de la commune de Bantè.

*Source :* CS de Bantè, mars 2017

De l'analyse de la figure 5 on constate que plus l'effectif des écoliers est élevé plus les écoles sont implantées, mais il ressort aussi que les écoles ne sont pas réparties tout en tenant compte de la taille de la population à tous les niveaux de chaque arrondissement. L'arrondissement de Gouka (avec 17 863 habitants) en a bénéficié 06 écoles maternelles alors que Bantè qui a presque la même population (17 682 habitants) que lui en a bénéficié 04, même constat pour Atokolibé pour une population de 12 863 habitants a 05 écoles) et Akpassi (03 pour 12 967 habitants). Cette inégalité répartition a créé un grand déséquilibre au niveau de l'effectif des enfants pré scolarisables par rapport à l'effectif de leur population. Mais dans tous les cas on constate que l'effectif des écoliers par classe double voire triple le nombre recommandé par la norme nationale qui est de 25 écoliers par classe. Le faible taux

d'implantation de ces écoles dans certains arrondissements n'a pas motivé les parents à inscrire leurs enfants à cause de la distance à parcourir et l'inactives de ces écoles comme le cas de Pira dont elle n'est pas fonctionnelle

Dans la Commune de Bassila les infrastructures scolaires de la maternelle sont aussi faiblement représentées. Sur le terrain leur présence est surtout constatée dans les arrondissements urbains que dans les zones rurales et reculées. On constate l'opérationnalisation de ces écoles maternelles publiques plus au niveau des arrondissements centraux. La figure 6 traduit la répartition des écoles maternelles et l'effectif des écoliers dans les arrondissements de la commune de Bassila.

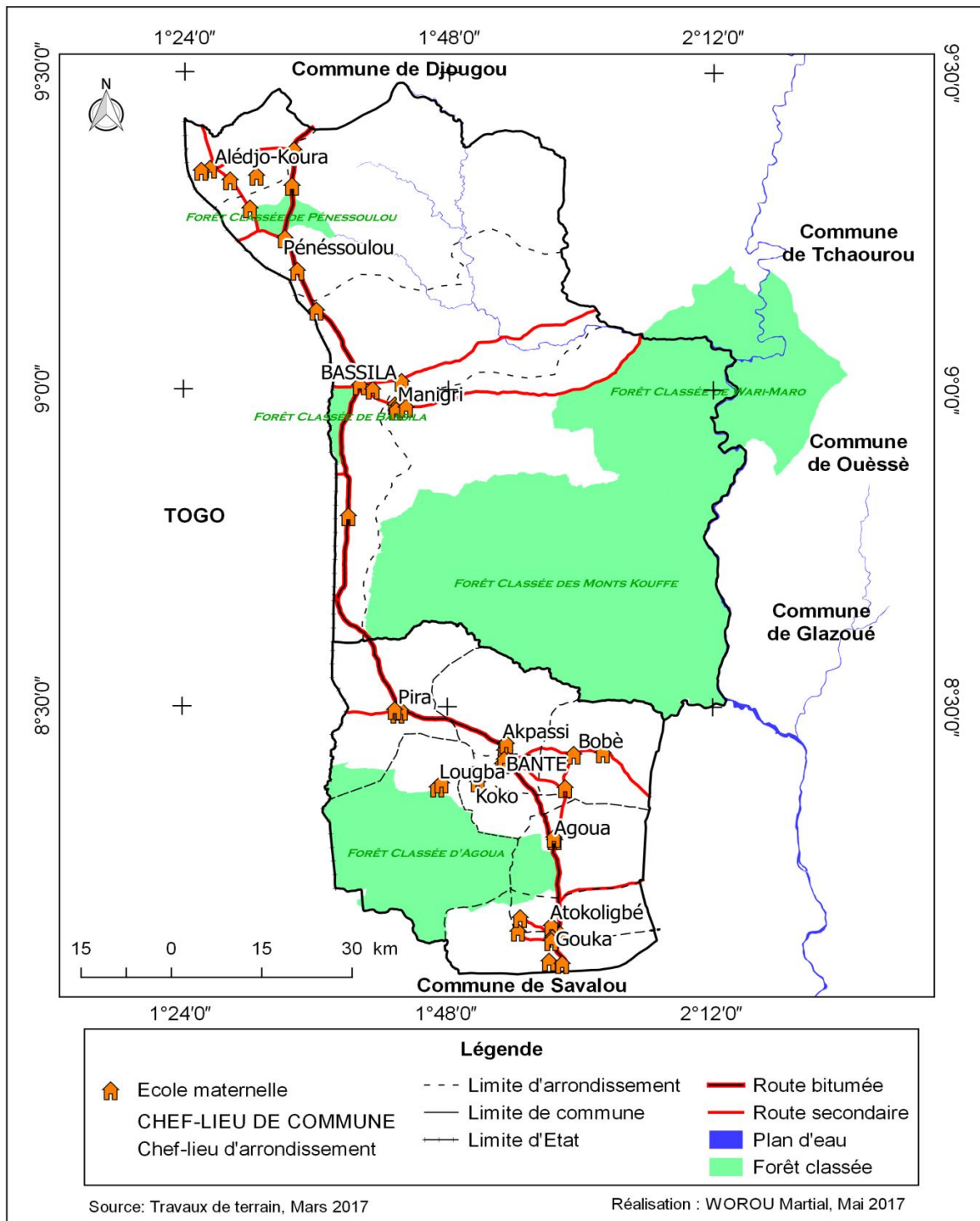


**Figure 7:** Répartition des écoles maternelles et l'effectif de la population par arrondissement de la commune de Bassila

**Source :** CS de Bassila, mars 2017

De l'analyse de la figure 6 on peut déduire que l'implantation des écoles n'est pas proportionnelle à l'effectif des écoliers et n'a pas tenu compte de la taille de population. Manigri avec un effectif de 416 écoliers en a bénéficié de 05 écoles et l'arrondissement de Pénésoulou en a bénéficié de 07 écoles maternelles avec un effectif de 624 écoliers ; largement en avance sur l'effectif des écoliers de Manigri. On peut déjà déduire qu'une disparité de droit à l'éducation des petits enfants existe au niveau des arrondissements de la même commune mais toute fois le nombre le plus élevé d'écoles aussi fait augmenter l'effectif des apprenants. La figure 6 présente la répartition spatiale des écoles maternelles publiques dans les communes de Bantè et de Bassila. En considérant que la petite enfance inclut la tranche des âges de 0 à 5 ans, force est de noter que seul 3% des 2 ½ à 5 ans sont pris en charge par un système

éducatif formelle (PAN / EPT /, 2004) privant ainsi à certains enfants leur droit d'épanouissement.



**Figure 8:** Répartition spatiale des écoles maternelles publiques des communes de Bantè et de Bassila

L'analyse de cette carte de spatialisation des infrastructures scolaires de la maternelle confirme la concentration des écoles dans la zone sud de Bantè, au centre et au nord de la commune de Bassila. Elles sont généralement installées aux abords des grandes

voies (voie bitumées ou secondaires) le contraire est constaté au niveau de la localité de Koko et Lougba dans la commune de Bantè et Alédjo dans celle de Bassila.

#### 2.2.4.2 Répartition spatiale des écoles primaires

Dans la commune Bantè plusieurs écoles ont été implanté Le tableau III présente la répartition géographique des écoles par arrondissement dans la commune de Bantè.

**Tableau III:** Répartition géographique des écoles primaires publiques par arrondissement dans la commune de Bantè

Arrondissement	Nombre d'écoles/arrondissement	Effectif des écoliers par arrondissement	Taux en % d'implantation
AGOUA	05	1.858	7,46
AKPASSI	07	2.295	10,45
ATOKOLIBE	08	2.968	11,4
BANTE	07	4.364	10,45
BOBE	05	1.444	7,46
GOUKA	15	4.191	22,38
KOKO	02	1.299	02,98
LOUGBA	06	1.402	08,96
PIRA	12	3.496	17,91
Total	67	23321	100

*Source* : CS de Bantè, mars 2017

Selon l'analyse du tableau, on note que l'arrondissement de Gouka et celui de Pira ont les plus fort taux d'implantation des écoles (respectivement 22,38% et 17,91%) et le plus faible est l'arrondissement de Koko, mais cela ne veut pas dire qu'ils sont mieux dotés en infrastructures scolaires ou pas ; surtout que cela dépend de l'effectif des apprenants au sein de l'arrondissement. Si nous considérons qu'il faut au plus un effectif de 240 écoliers pour une école à raison de 50/classe. On constate que la répartition de ces 67 écoles sur l'ensemble des arrondissements de la commune souffre quelques insuffisances. L'arrondissement de Koko souffre cruellement de manque d'écoles soit 02 écoles pour un effectif de 1.299 écoliers donc un manquant de 02écoles lorsque Gouka en a 15 écoles pour 41912 écoliers soit une école en surplus. On remarque des effectifs au deca du nombre d'écoles installées dans les arrondissements de Koko, Agoua et Atokolibé. Dans les arrondissements de Gouka et Lougba les effectifs des élèves sont en dessous du nombre d'écoles et plus ou moins raisonnable dans les autres arrondissements. En ce qui concerne l'arrondissement central Bantè le constat n'est pas le même car toutes ses écoles sont des complexes. Mais le cas de Lougba et

Akpassi est surtout dû à leur étalement rural surtout pour répondre aux exigences de PAN/EPT.

Sur le terrain dans l'ensemble de la Commune de Bantè les écoles primaires simples comme complexes qui ont été enquêtées, on dénombre 546 classes réparties inégalement sur l'ensemble du territoire de la commune. Dans l'arrondissement d'Akpassi deux (02) écoles se côtoient (Illaré A et B) avec un effectif respectif de 333 et de 349 écoliers chacun. Le tableau IV présente le nombre de classes et l'effectif des écoliers par arrondissement et le ratio écoliers par salle de classe.

**Tableau IV:** Présentation du nombre de classes, de l'effectif des écoliers par arrondissement et le ratio écoliers par salle de classe

Arrondissement	Nombre de classes	Effectifs des écoliers	Ratio écoliers par salle de classe
AGOUA	46	1.858	38
AKPASSI	53	1.858	46
ATOKOLIBE	67	2.968	44
BANTE	85	4.364	51
BOBE	38	1.444	38
GOUKA	107	4.191	39
KOKO	24	1.299	54
LOUGBA	37	1.402	38
PIRA	89	3.496	39

*Source* : CS Bantè et travaux de recherche, Mars 2017

L'analyse du tableau IV montre que le ratio élèves/classe est respecté si l'on considère qu'il faut au plus 50 élèves par classe sauf à Bantè centre (51/classe) et à Koko (54/classe). Ce qui justifie la disparité notée au niveau de la répartition des classes par arrondissements, par exemple pour un effectif de 3496 écoliers on compte 89 salles de classes à Pira alors qu'à Bantè pour un effectif de 4.364 élèves on a 85 salles de classe. Le développement du système éducatif est fortement déterminé par l'implantation des écoles, mais cet exercice se fait sans tenir compte en grande partie de là où le besoin se fait plus sentir, créant ainsi des disparités. Le tableau V présente la répartition géographique des écoles dans la commune de Bassila.

**Tableau V:** Répartition géographique des écoles primaires publiques dans la commune de Bassila

Arrondissement	Nombre d'écoles par arrondissement	Effectif des élèves par Arrondissement	Taux en %
ALEDJO	17	3897	19,76
BASSILA	27	10669	31,40
MANIGRI	18	5888	20,94
PENESOULOU	24	4677	27 ,90
Total	86	25131	100

*Source* : Travaux de recherche, mars 2017

Suite à la décision du gouvernant qui consiste à fermer les écoles dont les effectifs seront inférieurs à 250 au moins 07 écoles ont vu déjà leurs portes fermées, Ce qui a fait baisser le nombre d'écoles de 93 à 86. L'analyse du tableau montre que dans la commune de Bassila le taux d'installation des écoles primaires est plus élevé dans l'arrondissement de Bassila (31,40 %) suivi de Pénésoulou (27 ,90 %), Manigri et Alédjo ont les mêmes nombres d'écoles alors que Manigri détient plus d'élèves (5888 contre 4677). Selon la norme EQF on remarque que dans les arrondissements de Pénésoulou et Alédjo il y a plus d'écoles que d'effectif des écoliers au moment où dans les arrondissements de Bassila et Manigri il manque d'écoles pour satisfaire l'effectif des écoliers. Donc il existe une inégalité répartition des écoles dans la commune de Bassila.

En considérant la population de chaque commune et celle scolarisable au niveau de chaque commune on constate que les enfants sont plus scolarisés dans la commune de Bantè (23321 écoliers pour 107181 habitants) que celle de Bassila (25131 écoliers pour 130091 habitants). Le tableau VI présente le nombre de classes, l'effectif des écoliers par arrondissement et le Ratio écoliers par classe.

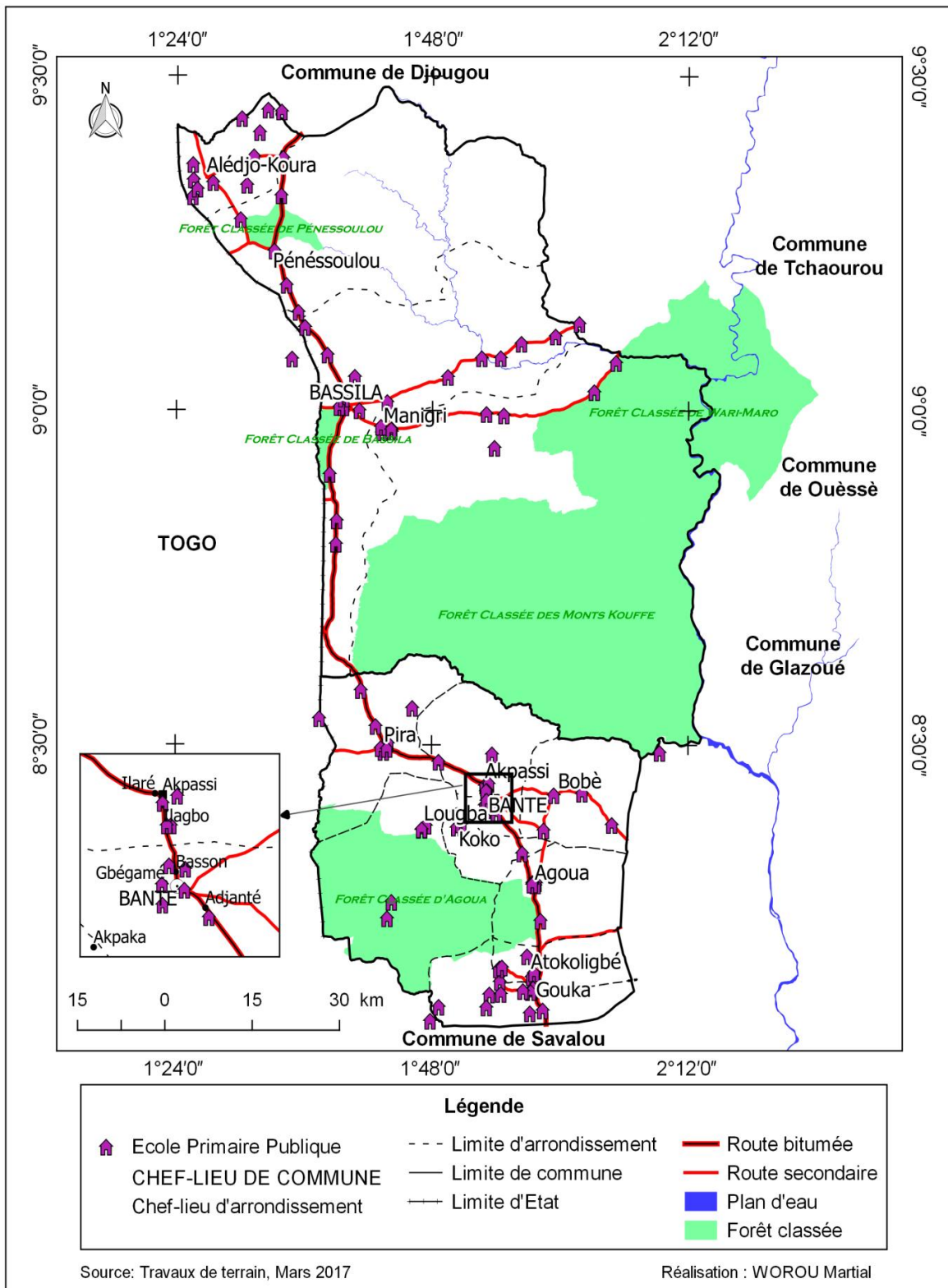
**Tableau VI:** Nombre de classes, de l'effectif des écoliers par arrondissement et ratio écoliers par classe

Arrondissement	Nombre de classes	Effectifs des écoliers	Ratio écoliers par classe
Alédjo	124	3897	31
Bassila	232	10669	46
Manigri	147	5888	40
Pénésoulou	132	4677	35
TOTAL	635	25131	40

*Source* : CS Bassila travaux de recherche, Mars 2017

L'analyse du tableau VI montre que dans la commune de Bassila le ratio élèves/classe répond plus ou moins à la norme de l'UNESCO (40 élèves par classe) dans les arrondissements de Manigri et Pénésoulou ; dépasse la norme (46 écoliers /classe) dans l'arrondissement de Bassila et inférieur à la norme dans l'arrondissement de Alédjo. Mais n'a jamais atteint la norme nationale dans l'ensemble de la commune.

La figure 8 illustre la répartition spatiale des écoles primaires dans les communes de Bantè et Bassila.



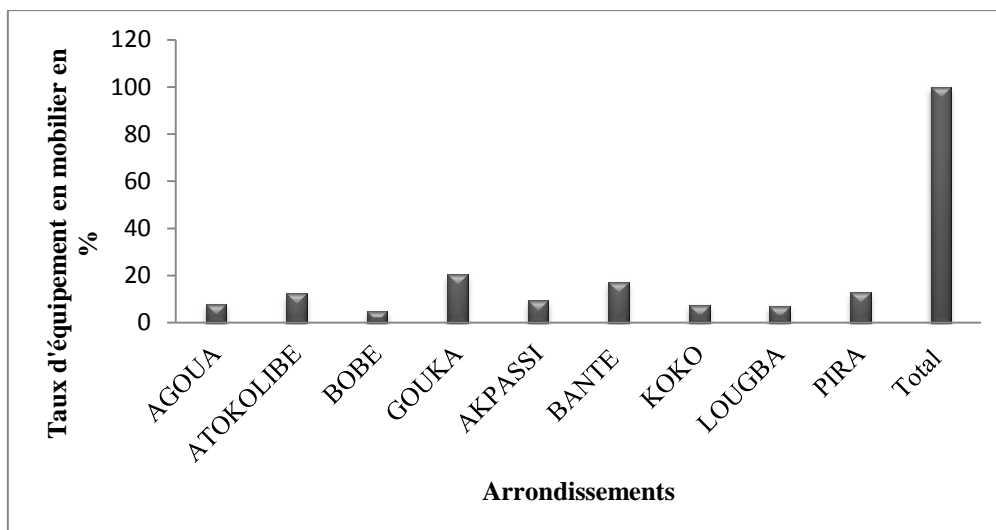
**Figure 9:** Répartition spatiale des écoles primaire publiques des communes de Bantè et de Bassila

Sur le terrain dans l'ensemble des deux communes on remarque que les principaux centres villes des deux communes connaissent un fort taux d'installation des infrastructures scolaires primaires (31,40% dans l'arrondissement de Bassila). Néanmoins ces écoles sont réparties inégalement comme sur l'ensemble des territoires des communes. Dans la commune de Bantè les écoles se sont plus concentrées dans la zone sud (22,38% dans l'arrondissement de Gouka et un peu au centre (10,45% dans l'arrondissement de Bantè). Dans la commune de Bantè on constate l'installation des écoles dans l'emprise de la forêt classée d'Agoua expliquant la présence des agglomérations humaines source de destruction de cette flore par des actions anthropiques. Dans la commune de Bassila cette concentration s'est remarquée au niveau de Bassila centre et dans la zone nord-ouest.

#### **2.2.4.3 Répartition des équipements scolaires dans les communes de Bantè et Bassila**

L'implantation adéquate des infrastructures immobilières ne constitue pas l'unique condition pour parler d'équité géographique en matière d'infrastructures scolaires ; les tables-bancs, les armoires, les placards et les tableaux doivent aussi être répartis convenablement selon les besoins des apprenants.

Bien que tous les écoles des deux communes disposent d'équipements au nombre acceptable; leurs répartitions ne sont pas faites dans selon les normes en vigueur. Dans l'enseignement primaire, le nombre de manuels scolaires est insuffisant dans certaines localités. Certains écoliers sont obligés de se servir à deux voir à trois d'un seul manuel. Les manuels de français et ceux de mathématiques sont les moins disponibles dans l'ensemble. On compte au moins 2 élèves pour un manuel de français ou de mathématiques. Toutefois, la disponibilité des manuels scolaires est plus faible dans les écoles situées dans les zones reculées .Dans l'arrondissement de Akpassi précisément dans l'EPP-KOSSOLA à Banon en classe de CM2 deux (02) écoliers se partagent l'usage d'un seul manuel de lecture et de mathématique. La figure 9 présente le taux des infrastructures mobilières scolaires de la commune de Bantè par arrondissement.



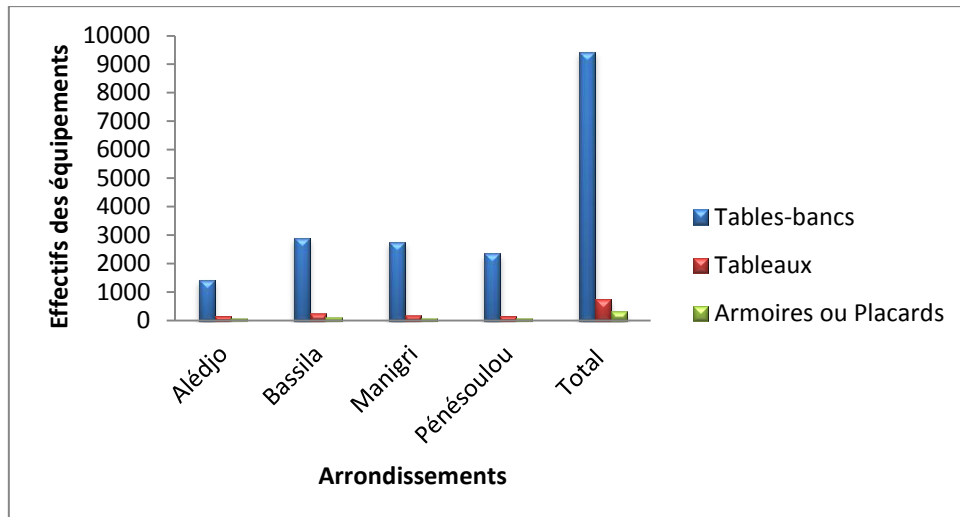
**Figure 10** : Graphe récapitulatif des équipements scolaires de la commune de Bantè par arrondissement.

*Source* : CS Bantè, Mars 2017

Dans la Commune de Bantè les arrondissements d’Agoua, Bobè, Koko et Lougba disposent les plus faibles taux d’infrastructures mobilières agissant ainsi sur l’effectif des écoliers dans chacun de ces arrondissements. Mais l’arrondissement de Bantè qui a plus d’écoliers que celui de Gouka bénéficie moins d’infrastructures que ce dernier. Globalement on constate que les équipements scolaires sont fournis en tenant compte de l’effectif des écoliers.

Dans la commune de Bassila il existe encore des écoles où les apprenants s’assoient sur des planches, insuffisance de matériel didactiques, le nombre de manuels scolaires est insuffisant. Ce biais est plus constaté dans les écoles situées dans les zones reculées.

Le manque en équipements de base de travail (tables, bancs, tableaux, etc.) constitue un sérieux handicap pour le déroulement normal des activités pédagogiques. La figure 10 indique le taux des différents équipements scolaires dans la commune de Bassila.



**Figure 11:** Equipements scolaires dans la commune de Bassila

*Source :* CS Bantè, Mars 2017

A l'analyse, on constate que les tables-bancs occupent une grande proportion et plus élevée dans l'arrondissement de Bassila. L'armoire et les placards sont faiblement disponibles dans les écoles mais presque absent dans l'arrondissement d'Alédjo. Le faible taux de tableaux et d'armoires se justifie par le fait que leur besoin ne dépasse pas deux (02) au plus par classe contrairement aux tables bancs qu'il faut dans les normes la moitié du nombre d'élèves dans la classe.

### **Infrastructures d'accompagnement**

#### **❖ Infrastructure d'hygiène dans les milieux scolaires du primaire**

Une bonne implantation d'école doit être accompagnée des infrastructures d'accompagnement qui sont généralement composées des latrines, des ouvrages hydrauliques, des terrains de sport, des VRD, des bibliothèques et des laboratoires.

Seul dans l'arrondissement d'Akpassi précisément à l'EPP Illarè B qu'on note une absence de latrines. Dans les autres cas ils existent mais en quantité insuffisante et en qualité non adéquate. Ces latrines sont construites soit par accompagnement des modules de classes ou offertes par l'ABE ou Born-fonden

Le tableau VII récapitule le nombre de latrines par arrondissements dans les écoles

**Tableau VII:** Récapitulation du nombre de latrines par arrondissements dans les écoles

Arrondissement	Nombres de latrines				
	4	3	2	1	T
AGOUA	04	03	-	-	07
ATOKOLIBE	09	01	-	-	10
BOBE	03	-	01	-	04
GOUKA	17	-	-	-	17
AKPASSI	07	01	-	-	08
BANTE	10	01	-	-	11
KOKO	04	-	-	-	04
LOUGBA	05	-	-	-	05
PIRA	10	04	-	01	15
Total	69	10	01	01	81

*Source* : CS Bantè, Mars 2017

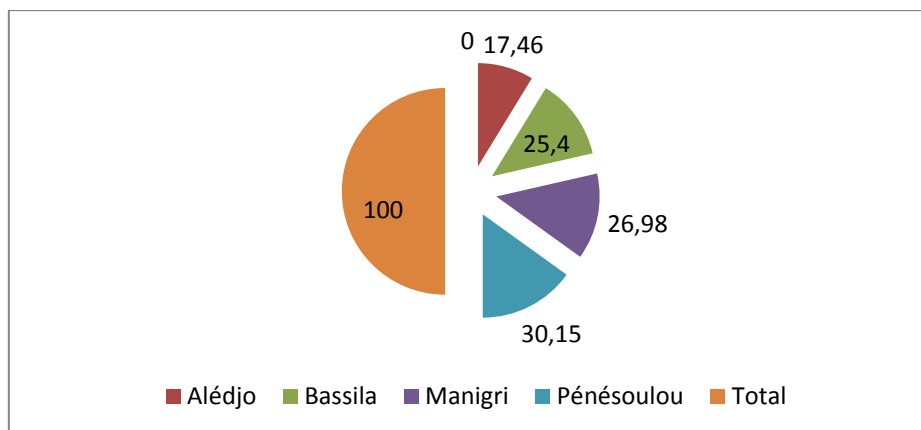
On note une discrimination dans la répartition des latrines, l'arrondissement de Gouka seule bénéficie 17 latrines à 4 et bénéficie du plus grand nombres de latrines au moment où les arrondissements de Bobè et Lougba bénéficient respectivement 04 et 03 latrines. La photo 1 montre l'état de la latrine à l'EPP Illarè B dans l'arrondissement d'Akpassi



**Photo 1:** Latrine construite en matériaux précaires à l'EPP Illarè B

*Prise de vue* : Worou, mars 2017

Dans la commune de Bassila les infrastructures d'hygiènes accompagnent faiblement le système éducatif des apprenants, surtout dans les zones reculées où elles sont construites en matériaux précaires ou n'existent pas du tout. La Figure 12 Représentation le taux en % des latrines par arrondissements dans les écoles primaires de la commune de Bassila.



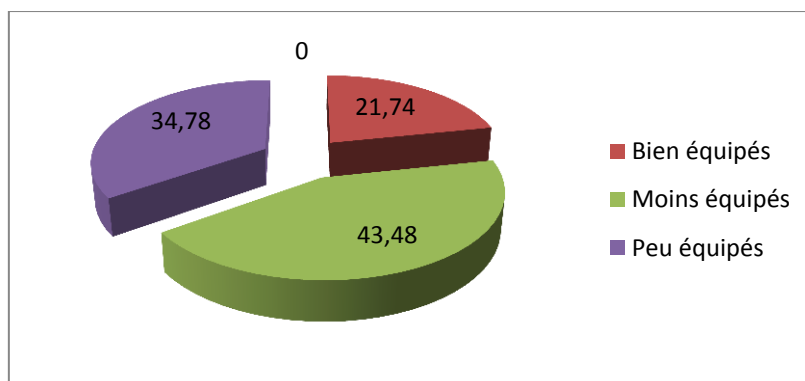
**Figure 12:** Représentation en % des latrines par arrondissements dans les écoles de la commune de Bassila

*Source :* CS Bassila, Mars 2017

On note une discrimination dans la répartition des latrines ; l'arrondissement de Pénésoulou seul bénéficie de 38 latrines soit 30,15 % devant Bassila qui regorge plus d'écoles et plus d'enfants scolarisables.

#### ❖ Aires de jeux et infrastructures sportives

Le cadre scolaire a besoin d'une aire de jeux comportant l'essentiel tels que le terrain de football avec des poteaux en matériaux définitifs des accessoires de sport et d'autres aires de jeux. Dans la commune de Bantè toutes les écoles disposent d'un terrain de sport. Mais ces derniers ne sont pas aménagés ni équipés. Dans l'ensemble des établissements scolaires parcourus le constat au niveau de l'état des infrastructures sportives existants est alarmant. En se basant sur notre grille d'observation nos constats sont résumés dans la figure 13 donnant des renseignements sur le taux des qualifications en équipements scolaires.



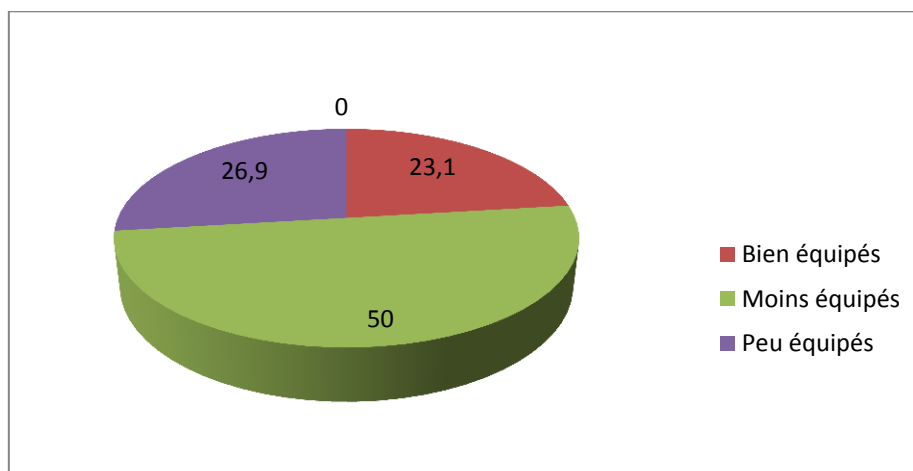
**Figure 13:** Taux d'appréciation d'équipement en infrastructures sportives

*Source :* Travaux de recherche, Mars 2017

Ainsi sur 49 écoles primaires selon nos critères d'appréciations 21,74 % sont bien équipées généralement situées dans les chefs- lieux d'arrondissement ; 43,48 % sont moins équipés et 34,78 % sont peu équipées souvent constats dans les villages ruraux. Les moins équipées et peu équipées ne disposent même pas de portique de grimper et le terrain de sport est en même temps la cour de l'école.

La comparaison démontre une grande insatisfaction du côté des équipements scolaires de la maternelle. Dans l'ensemble aucune des écoles des deux communes n'est Pas très bien équipée

Le cadre scolaire nécessite un espace de jeux composé essentiellement d'équipements tels que le terrain de football avec des poteaux en matériaux définitifs des accessoires de sport, des portiques. Dans la commune de Bassila toutes les écoles disposent d'un terrain de sport, mais ces derniers ne sont pas bien aménagés ni bien équipés. Dans l'ensemble des établissements scolaires parcourus le constat au niveau de l'état des infrastructures sportives existantes laisse à désirer. Les cours des écoles sont confondues en terrain de sport par endroit. Ainsi selon l'analyse de la figure14 ci-dessous, sur les 52 écoles primaires, enquêtées. Selon nos critères d'appréciations 50 % sont moins équipés généralement situés dans les arrondissements moyennement développés; 23,1 % sont bien équipés souvent implantées dans les écoles des centres urbains et 26,9 % sont peu équipés et caractérisent les écoles implantées dans les campagnes et peut être fonctionnel surtout par les pouvoirs des parents d'élèves. La figure13 traduit le taux d'école en appréciation d'infrastructures sportives

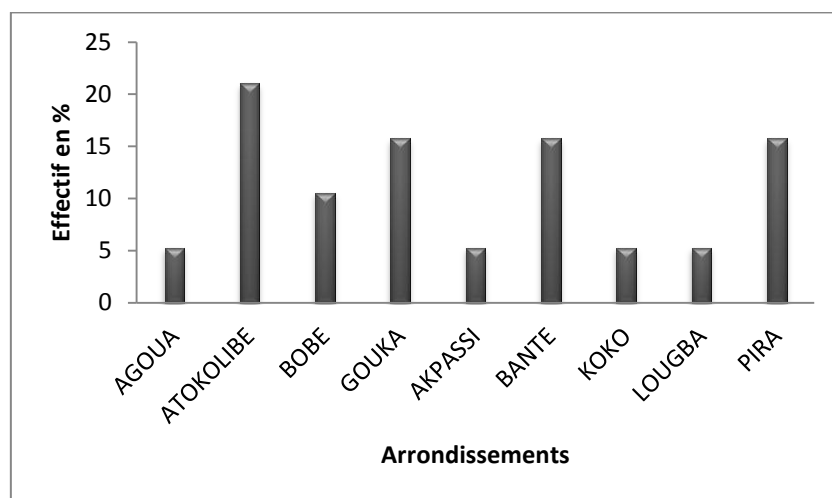


**Figure 14:** Appréciation d'équipement en infrastructures sportives

*Source :* Enquête de terrain, mars 2017

#### 2.2.4.4 Répartition spatiales des collèges dans les communes de Bantè et de Bassila

Dans ce degré d'enseignement tous les chefs-lieux d'arrondissement ont au moins un CEG et sept des villages développés comme Okouta-ossé dans l'arrondissement de Pira ; à Djagbalo dans l'arrondissement de Bobè ; dans l'arrondissement Atokolibé (Sako, Agbon, Aloba, Malomi) et dans l'arrondissement de Gouka (Mayanmon et Galata). La figure 14 représente le taux d'implantation de CEG / par arrondissement dans la commune de Bantè.



**Figure 15:** Taux d'implantation des collèges par arrondissement dans la Commune de Bantè

*Source :* Travaux de recherche, Mars 2017

L'analyse du graphe montre une inégalité répartition des CEG dans la commune de Bantè. On constate que dans l'arrondissement d'Atokolibé il y a plus de CEG (21,05 %). La disparité se trouve surtout au niveau de l'arrondissement d'Akpassi dont son village Banon n'en dispose pas de CEG alors qu'il est enclavé de plus de 10 km. Dans la Commune de Bantè l'arrondissement d'Atokilibé est privilégié en matière d'implantation des collèges ; pourtant ces villages ne sont pas distincts de plus de 5 km. et n'est pas le plus peuplé de la commune. Lui seul bénéficie de 04 collèges avec une population de 12967 habitants au même moment que akpassi a 01 CEG avec une population de 12967. Dans le même temps le village de Banon n'est pas doté d'infrastructures scolaires de l'enseignement secondaire. Dans le souci de poursuivre

les études du secondaire après leur CEP, ils sont obligés de venir se loger soit à AKPASSI ou à Bantè selon le CEG dont ils sont classés.

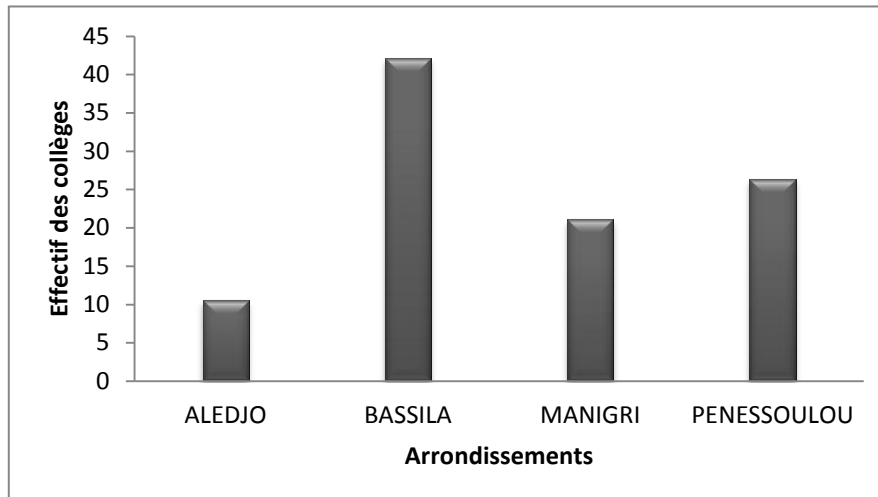
**Tableau VIII:** Répartition des salles de cours dans chaque CEG

Nom du CEG	Nombre de salles de classes	Effectif des élèves	Ratio moyenne élèves par classe
CEG AGOUA	12	545	45
CEG AGBON	06	454	76
CEG DJAGBALO	03	126	42
CEG ATOKOLIBE	12	489	41
CEG <sub>1</sub> BANTE	45	1724	38
CEG <sub>2</sub> BANTE	26	1154	44
CEG Aloba	09	328	36
CEG BOBE	03	86	28
CEG GOUKA	30	1660	55
CEG KOKO	27	804	30
CEG <sub>3</sub> Bantè	09	487	54
CEG Mayanmon	08	216	27
CEG LOUGBA	09	496	55
CEG MALOMI	09	320	35
CEG Galata	06	357	60
CEG <sub>1</sub> PIRA	14	964	69
CEG <sub>2</sub> PIRA	05	129	26
CEG-Okouta-ossé	03	138	46
CEG SAKO	08	176	22
<b>Total</b>	<b>244</b>	<b>10653</b>	<b>44</b>

*Source* : Enquête de terrain, mars 2017

Dans l'ensemble on a constaté que dans d'autres CEG (Bobè, Mayanmon, CEG<sub>2</sub> Pira, CEG Sako, CEG Koko) il y a de salles de classes en excès alors que ces dernières en manquent aux CEG (Gouka, Lougba, Galata, CEG<sub>3</sub>-Bantè) et surtout au CEG<sub>1</sub> Pira. on note également que le ratio élève par classe est plus élevé et dépasse la norme qui est 50 élèves par classe dans les CEG des arrondissements de Pira, Agbon et Galata et très inférieur dans les CEG de Sako, CEG<sub>2</sub>-Pira, Mayanmon, Koko et Bobè . Ce qui suscite leur fusion avec d'autres afin de mieux faire face aux besoins en infrastructures et personnels en qualité et en quantité. Les effectifs pléthoriques sont remarqués dans les CEG<sub>2</sub> Agbon, CEG Galata et CEG<sub>1</sub>-Pira selon les ratios élèves /classe.

La figure 16 représente le nombre de CEG par arrondissement dans la commune de Bassila.



**Figure 16:** Taux d'implantation des collèges par arrondissement dans la Commune de Bassila

*Source :* Travaux de recherche, Mars 2017

Dans toute la commune, l'arrondissement de Bassila regorge plus de CEG (08 soit 42,11%) lorsque l'arrondissement de Alédjo ne bénéficie que 02(10,53. %).

Dans la commune de Bassila l'arrondissement d'Alédjo et de Manigri se sont vus léser dans cette répartition avec 02 CEG pour une population de 23238 habitants et Manigri est à 04 CEG avec une population légèrement supérieure (26409 habitants). Donc l'implantation des CEG n'ont pas rimé avec l'effectif de la population dans tous les cas sur les 19 CEG Bassila seul en a bénéficié de 08 CEG soit 42,11% du nombre total. Dans les normes l'implantation des CEG doit être accompagnée de la construction des modules de classes en tenant compte de l'effectif des élèves. Le tableau IX Indique la répartition des classes dans les collèges.

**Tableau IX:** Répartition des classes dans les collèges dans la commune de Bassila

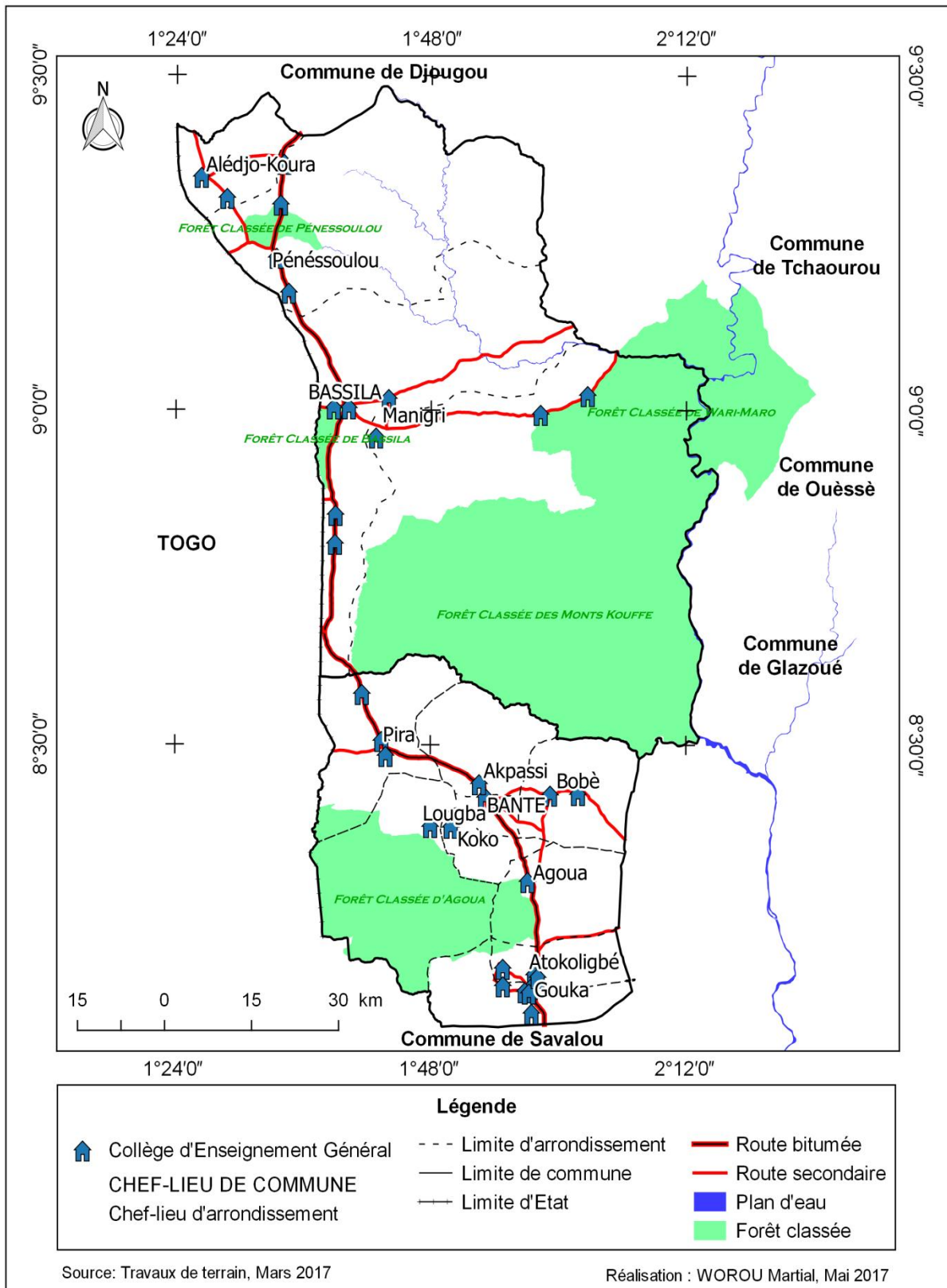
Nom du CEG	Nombre de salles de classes	Effectif des élèves	Ratio moyenne élèves par classe
CEG APKAO-OGOÛ	07	341	48
CEG ALEDJO	21	986	46
CEG ALEDJO-PARTAGO	06	253	42
CEG AORO	06	205	34
CEG LANTAL	03	111	37
CEG 1 BASSILA	37	1539	42
CEG 2 BASSILA	06	518	86
CEG BIGUINA	15	488	32
CEG BODI	13	508	39
CEG DOGUE	05	280	56
CEG KIKELE	08	238	30
CEG IGBERE	05	119	24
GEG KODOWARI	05	191	38
CEG KPREKETE	06	204	34
CEG MANIGRI	22	990	45
CEG NAGAYILE	07	260	37
CEG PENEÏSOULOÛ	15	461	31
CEG SOUROÛ	04	121	30
CEG WANNOÛ	06	108	18
Total	197	7921	40

*Source* : Enquête de terrain, mars 2017

L'analyse du tableau prouve que le manque de salle de cours s'est fait ressentir surtout au niveau du CEG<sub>2</sub> BASSILA. Dans d'autres CEG tels que : CEG WANNOÛ et CEG Igbèrè selon le rapport Ratio moyenne élèves par classe on peut dire qu'il y a des classes en surplus. Dans l'ensemble des collèges le ratio élèves par classe est acceptable même d'autres présente un nombre très faible et ne méritent pas d'être existé si ce n'est pas à cause de leur isolement de leur chef-lieu d'arrondissement comme Igbèrè et Wannou. L'effectif pléthorique est constaté seulement au niveau du CEG<sub>2</sub> Bassila conséquence du dynamisme urbain.

En somme selon nos résultats, il ressort que les CEG de la commune de Bantè ont plus de classes (244) que ceux de Bassila (197), ce qui peut être justifié par le fait que le nombre d'élèves des collèges de la commune de Bantè est largement supérieur (10653 élèves) à celui de la commune de Bassila (7921 élèves). Encore ici la commune de Bantè est plus scolarisable que celle de Bassila. D'où les besoins en infrastructures scolaires se recentrent plus dans la commune de Bantè.

La figure 17 montre la répartition spatiale des CEG publics des communes de Bantè et de Bassila.



**Figure 17 :** Répartition spatiale des CEG des communes de Bantè et de Bassila.

De l'analyse de la figure 16 on constate que les collèges sont pour la plupart installés au bord des grandes voies facilitant ainsi l'accès aux élèves. Elle confirme également la concentration des CEG dans l'arrondissement d'Atokolibé dans la commune de Bantè et dans l'arrondissement de Bassila centre dans la commune de Bassila. Malgré que la commune de Bassila soit plus grande en population comme en superficie que celle de Bantè, on constate que le nombre de CEG par commune est égal à 19.

#### 2.2.4.5 Répartition spatiale des collèges de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle dans les deux communes

L'enseignement technique et la formation professionnelle à l'instar des autres Sous-secteurs de l'éducation au Bénin est assuré par des établissements publics, privés, confessionnels et encore associatif. Il désigne ceux des aspects du processus éducatif qui en plus d'une instruction générale impliquent l'étude des sciences connexes et l'acquisition des capacités pratiques, d'attitudes, de compréhension et des connaissances en rapport avec les professions de divers secteurs de la vie économique et sociale. Le Bénin dispose de dix-huit (18) établissements publics d'enseignement technique et de formation professionnelle (DPP/MESFTP, 2010) ; répartis sur le territoire national dont aucune des deux communes de recherche n'en bénéficie pas. Il est assuré jusque-là par les privés qu'on n'a pas pris en compte dans notre travail de recherche.

### 2.3 Récapitulatif des infrastructures et équipements du milieu de recherche

Ces infrastructures sont réparties en trois catégories : les centres scolaires, les infrastructures immobilières et équipements. Le point des infrastructures scolaires de la commune de Bantè se résume dans le tableau ci-dessous.

**Tableau X:** Récapitulation des infrastructures scolaires de la commune de Bantè

Ordre d'enseignement	Nombre de :	
	Centres scolaires	Infrastructures immobilières
Enseignement maternel public	28	37
Enseignement primaire public	67	574
Enseignement secondaire public	19	231
Total	114	842

*Source* : Enquête de terrain, CS Bantè et DDESPF, Mars 2017

Les équipements scolaires se résument dans le tableau IV ci-dessous

**Tableau XI:** Récapitulation des équipements scolaires de la commune de Bantè

Infrastructures Ordre d'enseignement	Nombre d'équipement			
	Centres scolaires	Equipements scolaires		
		Tables-bancs	Tableau	Armoire
Enseignement maternel public	28	1572	51	49
Enseignement primaire public	67	2762	866	433
Enseignement secondaire public	19	5026	245	12
Total	114	9360	1162	494

*Source* : Enquête de terrain, CS Bantè et DDESFP, Mars 2017

Le tableau XII présente les infrastructures scolaires de la commune de Bassila.

**Tableau XII:** Les infrastructures scolaires de la commune de Bassila

Infrastructures Ordre d'enseignement	Centre scolaire	Infrastructures Scolaires
Enseignement maternel public	26	32
Enseignement primaire public	93	546
Enseignement secondaire public	19	197
Total	138	769

*Source* : Enquête de terrain, CS Bassila, et DDESFP, Mars 2017

Les équipements scolaires dans la commune de Bassila sont résumés dans le tableau XIII.

**Tableau XIII:** Récapitulation des équipements scolaires de la commune de Bassila

Infrastructures Ordre d'enseignement	Centre scolaire	équipements scolaires		
		Tables-bancs	Tableau	Armoire
Enseignement maternel public	26	1426	36	23
Enseignement primaire public	93	9436	756	319
Enseignement secondaire public	19	3910	203	11
Total	138	14772	995	353

*Source* : Enquête de terrain, CS Bassila, et DDESFP, Mars 2017

De l'analyse des tableaux XI, XII et XIII ils ressortent que les centres scolaires dominant dans la commune de Bassila mais les infrastructures immobilières et équipements sont plus importants dans la commune de Bantè que Bassila hormis les tables-bancs. De ce fait une analyse de la répartition spatiale de ces infrastructures scolaires est faite par la suite.

## **CHAPITRE III :**

### **FACTEURS DE DISPARITES ET DEFIS D'AMENAGEMENT**

#### **3.1- Disparités en aménagement des infrastructures immobilières**

La qualité de l'éducation passe aussi par la qualité des infrastructures immobilières qui abritent les apprenants. Selon le premier critère d'implantation, des centres scolaires doivent exister en nombre suffisant et en qualité à l'intérieur de la juridiction de l'État. Des différents facteurs, tels que l'environnement global, l'état des bâtiments, la disponibilité de certaines structures comme une bibliothèque ou encore une salle d'informatique ainsi que les latrines, permettent d'établir si ces établissements sont bien aménagés. Dans les deux communes forces est de constater que surtout certaines écoles primaires et collèges sont construites en matériaux précaires ou sont dans un état délabré et d'autres en matériaux définitifs et biens aménagées. Ce qui crée une injustice au sein des apprenants de la même commune. Les facteurs de disparité peuvent être naturels, techniques, politiques, économiques et l'insuffisance des infrastructures et équipements.

##### **3.1.1 Facteurs humains.**

Les zones rurales se caractérisent par de faibles taux d'accès à l'éducation scolaire en comparaison avec les centres urbains et périurbains. La pression démographique croissante due à l'immigration massive d'origine essentiellement rurale vers les villes et leur périphérie pour lesquelles les centres urbains qui les accueillent jouent le rôle de réceptacles fait accroître la demande dans les centres développés. La pression démographique reste un facteur primordial de disparités qui fait accroître la population scolarisable. Cette dynamique se traduit par une pression accrue sur les infrastructures scolaires en matière de besoin de nouvelles salles de classe en matériels didactiques et en mobiliers. Le phénomène d'étalement de la population crée une longue distance à parcourir et une forte densité de la population dans les zones urbaines. L'accroissement des activités génératrices de revenus auxquelles se livrent un nombre important de femmes fait augmenter aussi la demande (enseignement maternel)

### **3.1.2 Facteurs techniques**

Les acteurs sont conscients que la quasi-absence d'un enseignement scolaire en bonne et due forme désavantage les élèves qui n'en ont pas bénéficié et compromet leur capacité d'assimilation, les performances de l'éducation scolaire se trouvent ainsi handicapées.

L'insuffisance des salles de classe induit le sacrifice de certains services (bibliothèque, salle d'informatique, laboratoire) nécessaires au bon déroulement de la scolarité dans ces communes.

- l'insuffisance de l'offre, l'absence de latrines, de point d'eau, d'infirmier, etc. ;
- les types d'écoles (les écoles à cycle incomplet, les écoles mixtes, etc.) ;
- les stéréotypes dans les situations d'enseignement apprentissage (attitudes des maîtres, maîtresses et directeurs, etc.) ;

En plus, l'éloignement de l'établissement scolaire se traduit par des retards récurrents qui finissent par entraîner la rupture de la scolarité.

### **3.1.3 Facteurs économiques et politiques**

Le Bénin en général a un environnement micro économique peu favorable (avec un PIB de 6,9 INSAE ,2002) avec une faible performance de croissance par rapport à la demande sociale et à la position géographique ; occasionnant ainsi :

- Difficulté de transfert aux communes les compétences de construction, d'entretien et de réparation des écoles ;
- ouvertures importantes au partage des responsabilités de gestion du système éducatif entre l'État et les collectivités territoriales. ;
- Le faible pouvoir économique ne favorise pas l'Etat et le pouvoir décentralisé d'accomplir convenablement leurs devoirs en matière d'implantation et de fourniture des infrastructures scolaires ;
- inexistence d'un système de planification scolaire permettant de gérer efficacement la création ou l'extension des écoles ;
- Octroi des infrastructures scolaires à des fins électoralistes et par affinité en ignorant là où le besoin se fait sentir ;

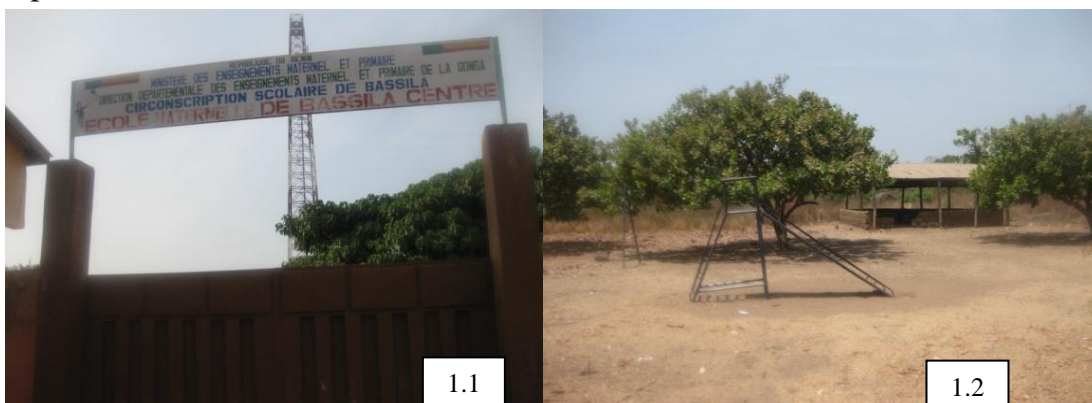
-Recrutement politique dans les services techniques pouvant assurer le développement du système éducatif ;

- retard dans la mise à disposition des écoles les subventions de l'Etat.

### 3.1.4 Insuffisance des infrastructures scolaires

#### ❖ Au niveau maternel

Les écoles maternelles publiques de Bassila-centre et de Manigri sont les mieux équipées et aménagées (avec un module de trois classes chacune et un aire de jeux mieux équipée et clôturée). Dans l'arrondissement de Wannou, celle qui accueille les petits enfants est limitée à une classe construite en matériaux précaires et d'un toboggan le tout exposé au public. La Planche 1 présente respectivement les façades de l'EMP de Wannou et celle de Bassila-centre et celle de Wannou à titre de comparaison.



**Planche 1:** Façade de l'EMP Bassila centre et L'EMP de Wannou

*Prise de vue :* Worou, mars 2017

Seule celle de l'arrondissement centre d'Atokolibé est clôturée et mieux équipée. La planche 2 montre l'aspect de l'école maternelle d'Atokolibé offerte par l'ONG les racines jusqu'aux enseignants.



**Planche 2:** Aspect de l'école maternelle d'Atokolibé offerte par l'ONG les Racines

*Prise de vue :* Worou, mars 2017

Dans les autres arrondissements elles ne sont pas représentées dument. Elles sont abritées souvent dans des bâtiments abandonnés temporairement par leurs propriétaires et ne sont pas opérationnelles comme le cas de L'EMP-Bantè centre qui est restée fermer parce que l'enseignante a été affectée sans prévoir un remplaçant. Dans l'arrondissement de Bobè à Assaba elle sera fermée pour faute d'infrastructure immobilière, car celle qui accueille les petits enfants est réclamée déjà par les jeunes qui se disent que c'est leur maison de loisir. La photo 1 montre les enfants en situation de classe dans l'EMP-Assaba en voie de fermeture.



**Photo 2:** Ecole Maternelle Publique Assaba

*Prise de vue :* Worou, mars 2017

Au niveau des écoles primaires.

Dans l'ensemble des deux communes on note la présence des écoles construites en matériaux précaires et d'autres en matériaux définitifs. Le tableau XIV montre la qualité des écoles construites dans les deux communes.

**Tableau XIV:** Qualité des écoles construites dans les deux communes

Commune	Arrondissement	Infrastructure en matériaux définitif	Infrastructure en matériaux précaire	Total	Taux en % d'infrastructures en matériaux précaires
Bantè	AGOUA	38	08	46	17,39%
	AKPASSI	39	14	53	26,41%
	ATOKOLIBE	49	18	67	26,86%
	BANTE	66	19	85	22,35%
	BOBE	30	08	38	21,05%
	GOUKA	83	24	107	22,42%
	KOKO	14	10	24	41,66%
	LOUGBA	26	11	37	29,72%
	PIRA	48	41	89	46,06%
	<b>TOTAL</b>	<b>393</b>	<b>153</b>	<b>546</b>	<b>28,02%</b>
Bassila	ALEDJO	70	54	124	43,54%
	BASSILA	152	80	232	34,48%
	MANIGRI	100	47	147	31,97%
	PENESOULOU	81	51	132	38,63%
	<b>TOTAL</b>	<b>403</b>	<b>232</b>	<b>635</b>	<b>36,53%</b>

*Source* : Enquête de terrain, mars 2017

De l'analyse du tableau il ressort que dans la commune de Bantè le taux des écoles construites en matériaux précaires dominant dans l'arrondissement de Pira (46,06 %) et plus faible dans l'arrondissement d'Agoua (17,39 %) inférieur au taux communal (28,02 %). Dans la commune de Bassila, ce taux est plus fort dans l'arrondissement de Alédjo (43,54 %) et plus faible est constaté dans l'arrondissement de Manigri et inférieur au taux communal.

Dans les deux communes, les écoles construites en matériaux précaires sont dominantes dans la commune de Bassila (36,53 % la moyenne) que celle de Bantè (28,02 % la moyenne). Ces écoles construites en matériaux précaires ou en mauvais état se constatent plus dans les localités les plus reculées des deux communes mais l'exception s'est constatée à l'EPP-les pionniers dans Bassila centre. La photo 3 présente des modules de classes construits en matériaux précaire à l'EPP-les pionniers



**:Photo 3:** Modules de classes construits en matériaux précaire à l'EPP-les pionniers

*Prise de vue* : Worou, mars 2017

Dans l'arrondissement de Manigri précisément dans le village Odokpako se situe cette école de fortune où les tables-bancs sont réduits à des planches de mandrier. La planche 3 présente l'aspect physique de classe à l'EPP- Odokpako.



3.1



3.2

**Planche 3:** Aspect physique des salles de classe à l'EPP- Odokpako localités de Manigri

*Prise de vue* : Worou, mars 2017

Dans la commune de Bantè à l' EPP Kossola qui abrite un effectif de 312 écoliers, elle ne dispose qu'un module de 3 classes en matériaux précaires alors que l'EPP – Banon qui n'a qu'un effectif de 269 dispose de 3 modules de 3 classes dont un module est délaissé. Les photos 05 en témoignent.



**Planche 4 :** Modules de classes construits en matériaux précaires à EPP Kossola

*Prise de vue :* Worou, mars 2017

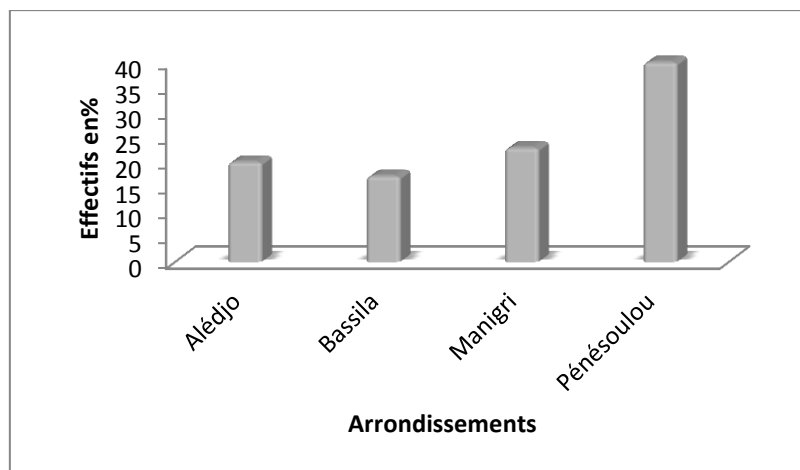


**Planche 5:** Modules de classes construits en matériaux définitifs à l'EPP- Banon et délaissé

*Prise vue :* Worou, mars 2017

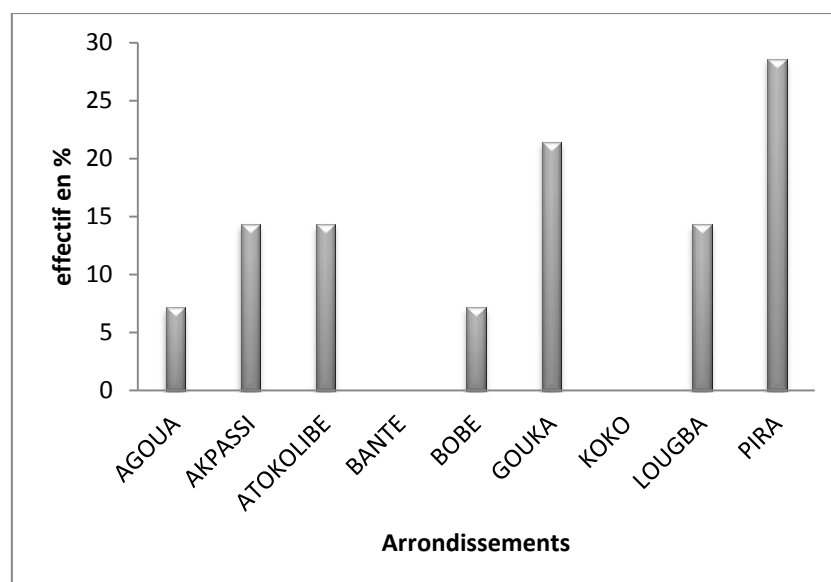
Dans ce centre d'apprentissage de savoir de EPP Kossola (planche 3) les écoliers apprennent dans les conditions précaires comme l'indique la planche alors qu'à l'EPP – Banon il existe un module de classes libres avec des équipements délaissés (planche 4) montrant ainsi la mauvaise répartition

Dans chacune de ces deux communes on note la présence des écoles incomplètes en cours pédagogique ; ce qui désoriente les apprenants après avoir atteint le niveau maximum qui existe dans leur école de base. Les figures 23 et 24 présentent respectivement en pourcentage les écoles incomplètes en matière de cours pédagogiques dans les communes de Bassila et Bantè.



**Figure 18:** Pourcentage des écoles incomplètes en matière de cours pédagogiques dans la commune de Bassila

*Source :* Enquête de terrain, mars 2017



**Figure 19:** Ecoles incomplètes en matière de cours pédagogiques dans la commune de Bantè

*Source :* Enquête de terrain, mars 2017

Dans la Commune de Bantè les écoles incomplètes en niveau d'étude sont plus nombreuses dans l'arrondissement de Pira (04) et suivi de Gouka (03). Dans la commune de Bassila cette disparité bat le record dans l'arrondissement de Pénésoulou soit 40 % du nombre total et sensiblement égal dans les trois autres arrondissements. En somme la commune de Bassila dispose plus d'écoles incomplètes (35) que celle de Bantè (15 écoles incomplètes). Cet état de chose se justifie par l'insuffisance de salle de classe ou par manque de personnel enseignant.

❖ *Au niveau des collèges*

Le tableau XV présente l'état en matériaux des infrastructures immobilières dans les collèges au niveau des deux communes

**Tableau XV:** L'état en matériaux des infrastructures immobilières dans les collèges au niveau des deux communes

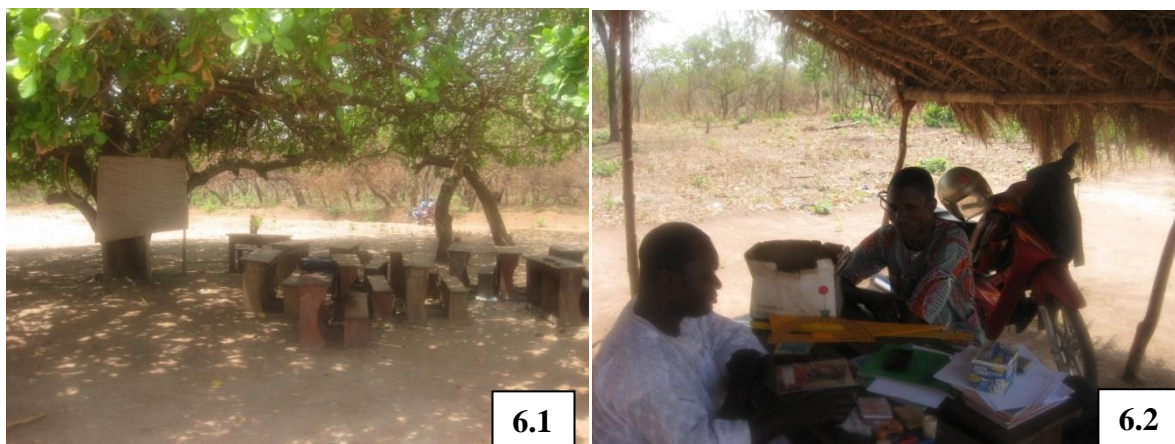
Communes	Arrondissement	Classes construites en matériaux définitifs	Classes construite en matériaux précaires	Total	Taux en % d'infrastructures construites en matériaux précaires
BANTE	BANTE CENTRE	54	00	54	0,00 %
	AKPASSI	26	00	26	0,00 %
	ATOKOLIBE	36	00	36	0,00 %
	BOBE	03	03	06	50 %
	GOUKA	49	03	52	5,76 %
	KOKO	21	06	27	22 %
	LOUGBA	06	03	09	33,33 %
	PIRA	19	03	22	13,63 %
	AGOUA	12	00	12	0,00 %
BASSILA	Total	<b>226</b>	<b>18</b>	<b>244</b>	<b>7,37 %</b>
	ALEDJO	19	8	27	29,62 %
	MANIGRI	31	13	44	29,54 %
	BASSILA CENTRE	63	15	78	19,23 %
	PENESOULOU	36	12	48	25 %
	Total	<b>149</b>	<b>48</b>	<b>197</b>	<b>24,36 %</b>

*Source* : Enquête de terrain, mars 2017

De l'analyse du tableau, nous notons que les CEG de la commune de Bantè regorgent moins de classes construites en matériaux précaires (7,37 %) que ceux de la commune de Bassila (24,36 %) toutefois dans l'ensemble de ces deux communes on constate un effort important en matières des modules construits en matériaux définitifs. Dans la commune de Bantè 04 arrondissements (Bantè, Akpassi, Atokolibé et Agoua) ne disposent pas de salles de classe construites en matières précaires dans leur CEG, ce qui n'est pas le cas dans la commune de Bassila.

Toutefois la volonté de l'Etat de doter chaque localité de CEG étale des inégalités répartitions et un déficit en termes d'infrastructures scolaires en quantité et en qualité (les salles de cours, directions, etc.) selon le milieu. Dans certains CEG aucun module

de classes n'est construit en matériaux définitif. Le cas du CEG Bobè et celui de Djabgalo en disent long. Les planches 7.1 et 7.2 indiquent respectivement la classe de 6<sup>ème</sup> au CEG Bobè et le bureau du directeur au CEG Djabgalo.



**Planche 6:** Une de classe 6<sup>ème</sup> érigée sous l'arbre au CEG Bobè et le Bureau de Directeur au CEG Djabgalo

*Prise de vue* : Worou, mars 2017

Dans ce CEG la classe de 6<sup>ème</sup> est érigée sous l'arbre et le bureau du directeur au CEG Djabgalo est sous l'appâtâmes. Ces conditions ne mettent pas les apprenants à l'abri des intempéries climatiques.

#### ❖ **Au niveau des infrastructures d'accompagnement**

La satisfaction des apprenants passe aussi par l'implantation ou l'acquisition des centres scolaires en infrastructures qui accompagnent celles mobilières et immobilières. Dans chaque collège les infrastructures d'accompagnement s'avère indispensable pour le bon déroulement des activités pédagogiques dans le sens d'une éducation de qualité et d'hygiène. Les infrastructures d'accompagnement comme les salles de travaux pratiques, les bibliothèques, les blocs administratifs, les aires de jeux seront appréciées par des critères auxquels ils répondent selon nos appréciations.

Dans la commune de Bantè les équipement en infrastructures d'accompagnement de diverses sortes sont résumés et appréciés dans le tableau XVI ci-dessous.

**Tableau XVI:** Appréciation des infrastructures d'accompagnements des CEG de la commune de Bantè

CEG \ Infrastructures	Bibliothèque	Laboratoire	Salle informatique	Bloc-administratif	Electricité	Eau potable	Latrine	Terrain de sport	Conclusion
CEG <sub>1</sub> -Bantè	+	+	-	+	+	+	+	+	Bien accompagné
CEG <sub>2</sub> -Bantè(Akpassi)	-	-	-	+	-	-	+	+	
CEG <sub>3</sub> -Bantè	-	-	-	±	-	-	+	±	
CEG-Agoua	-	-	-	±	+	-	+	+	
CEG-Bobè	-	-	-	±	-	-	±	-	
CEG-Djagbalo	-	-	-	-	-	-	±	-	
CEG-Lougba	-	-	-	+	-	+	+	±	
CEG-Koko	-	-	-	+	-	-	+	+	
CEG <sub>1</sub> -Pira	-	-	-	+	+	-	+	+	
CEG <sub>2</sub> -Pira	-	-	-	+	-	-	+	+	
CEG-Okouta-ossé	-	-	-	±	-	-	+	+	
CEG-Atokolibé			-	+	+	-	+	+	
CEG-Sako	-	-	-	±	-	-	+	+	
CEG-Malomi	-	-	-	±	-	-	+	+	
CEG-Sako	-	-	-	±	-	-	+	+	
CEG-Agbon	-	-	-	±	+	-	+	+	
CEG-Gouka	+	+	+	+	+	+	+	+	
CEG-Galata	-	-	-	+	-	±	+	+	
CEG-Mayanmon	-	-	-	+	-	±	+	+	

**Source :** Enquête de terrain, mars 2017.

+ : existe et aménagé

± : existe mais peu aménagé

- : n'existe pas

Sur les dix-neuf (19) collèges qui sont implantés dans la commune de Bantè la situation en dotation des collèges en infrastructures d'accompagnement n'a pas comblé les attentes. Suite à notre investigation on constate qu'aucun CEG ne regorge pas toutes les infrastructures d'accompagnement prise en compte dans notre enquête. Même au CEG du chef- lieu d'arrondissement- Bantè, la Salle informatique n'est pas fonctionnelle alors que les outils sont disponibles. Ces équipements participent et accompagnent les infrastructures scolaires dans l'amélioration des connaissances des apprenants.

Dans la Commune de Bassila les infrastructures d'accompagnement sont consignées avec leurs appréciations dans le tableau XVII.

**Tableau XVII:** Appréciation des infrastructures d'accompagnement selon nos critères

Infrastructures CEG	Bibliothèque	Laboratoire	Salle informatique	Electricité	Bloc- administratif	Eau potable	Latrine	Terrain de sport	Conclusion
CEG APKAO-OGOOU	-	-	-	-	±	+	+	+	Bien accompagné
CEG ALEDJO	+	-	+	-	+	+	+	+	
CEG ALEDJO- PARTAGO	-	-	-	-	±	+	+	±	
CEG AORO	-	-	-	-	+	+	+	+	
CEG 1 BASSILA	+	+	+	+	+	+	+	+	
CEG 2 BASSILA	-	-	-	+	+	+	±	-	
CEG BIGUINA	-	-	-	-	+	+	+	±	
CEG BODI	-	-	-	-	±	-	+	+	
CEG DOGUE	-	-	-	-	±		+	+	
CEG KIKELE	-	-	-	-	+	-	+	+	
CEG IGBERE	-	-	-	-	±	+	+	±	
CEG KODOWARI	-	-	-	-	+	-	+	+	
CEG KPREKETE	-	-	-	-	+	-	+	+	
CEG LANTAL	-	-	-	-	+	-	+	+	
CEG MANIGRI	+	+	+	+	+	+	+	+	
		(born fonden)							
CEG NAGAYILE	-	-	-	-	+	-	+	+	
CEG PENESSOULOU	+	-	+	+	+	+	+	+	
CEG SOUROU	-	-	-	-	+	±	+	+	
CEG WANNOU	-	-	-	-	±	±	+	±	

*Source* : Enquête de terrain, mars 2017

Dans la Commune de Bassila on a constaté une avancée en matière équipement en infrastructures d'accompagnement dans les collèges. On note au moins deux(02) CEG (CEG 1 Bassila et CEG Manigri) sur les dix-neuf qui sont bien équipés et bien aménagés selon nos critères d'évaluation. Mais parmi les 19 CEG seul celui de Bassila est plus aménagé avec une clôture. La planche 7 indique l'aspect extérieur du CEG Bassila.

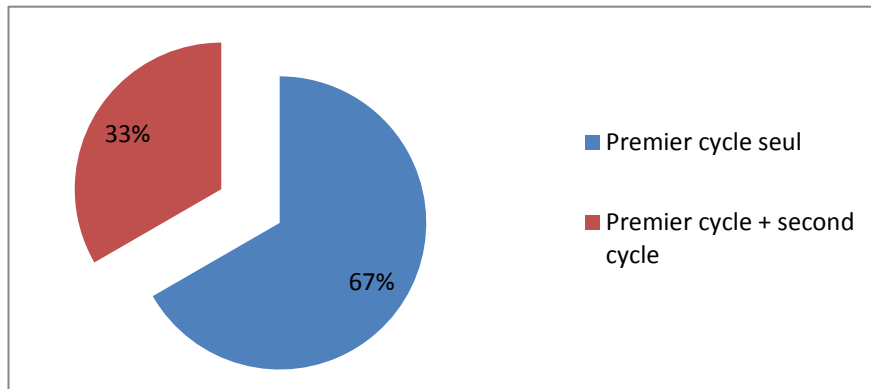


**Planche 7:** Aspect physique du CEG<sub>1</sub> Bassila

*Prise de vue* : Worou, mars 2017

Dans les deux communes malgré que les critères de création du second cycle soient remplis certains CEG n'en bénéficient pas toujours ce qui fait gonfler l'effectif au niveau des CEG existants.

Dans la commune de Bantè plusieurs CEG remplissent les critères d'ouverture du second cycle et le besoin se fait cruellement sentir mais son effectivité traîne encore. La figure 21 présente la situation en cycle des collèges dans la Commune de Bantè.

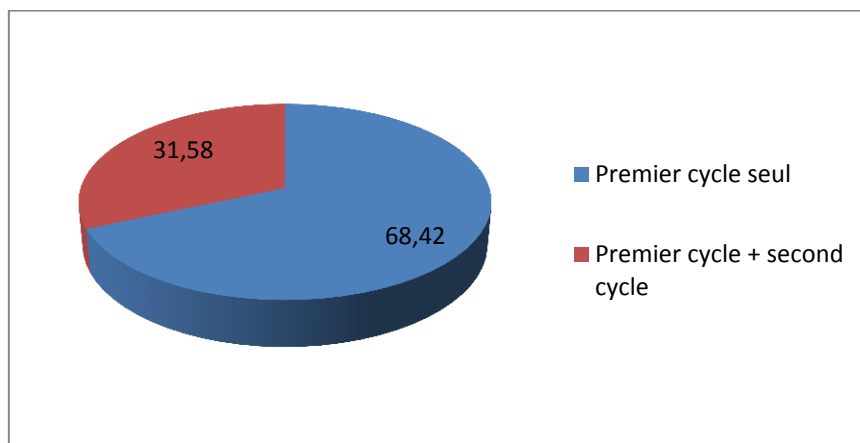


**Figure 20:** Présentation de la situation en cycle des collèges dans la commune de Bantè

*Source :* Travaux de recherche, mars 2017

Dans la Commune de Bantè 66,67 % des collèges n'ont pas de second cycle et tous les collèges implantés au niveau des chefs-lieux d'arrondissements n'ont pas encore de second cycle, comme le cas du CEG Agoua, CEG Bobè, CEG Malomi, CEG Sako, CEG Agbon et surtout CEG Lougba dont l'arrondissement est enclavé, et entouré de plusieurs villages de taille et à plus de 15km de Bantè centre qui a de second cycle

Dans la commune de Bassila il existe des écoles et collèges incomplètes (les cycles où les niveaux ne sont pas tous au complet) dans certaines localités. Surtout dans la plupart des milieux les plus reculés se trouvent des écoles incomplètes et peu équipées. La figure 22 traduit le taux de la représentation du niveau des cycles dans les CEG de Bassila.



**Figure 21:** Représentation en pourcentage du niveau des cycles dans les CEG de Bassila

*Source :* Travaux de recherche, mars 2017

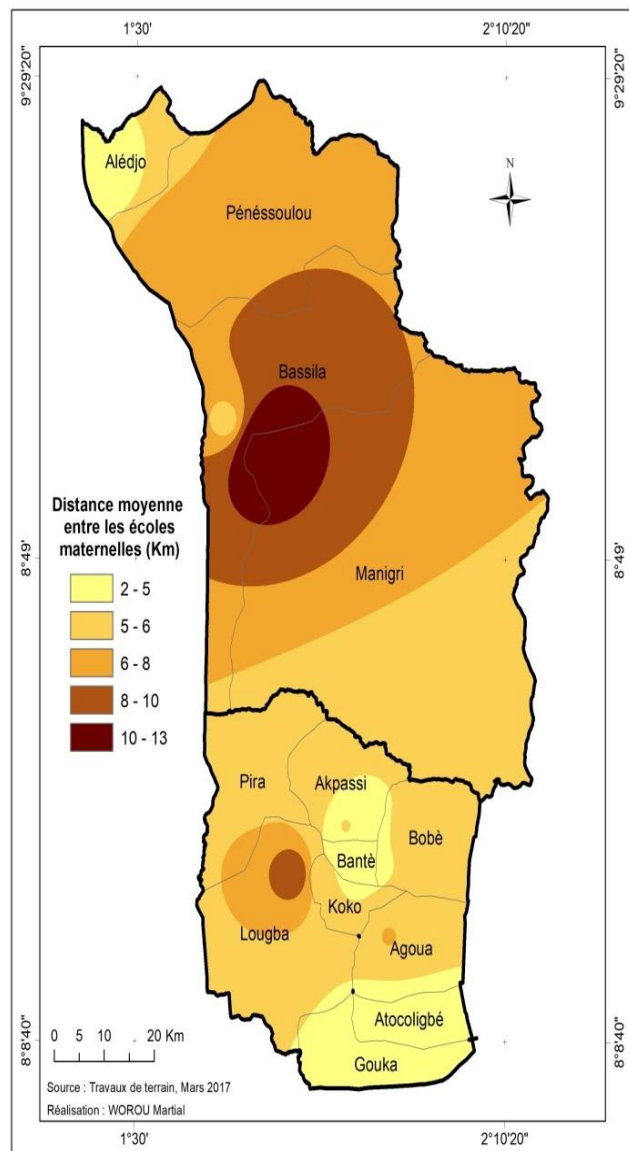
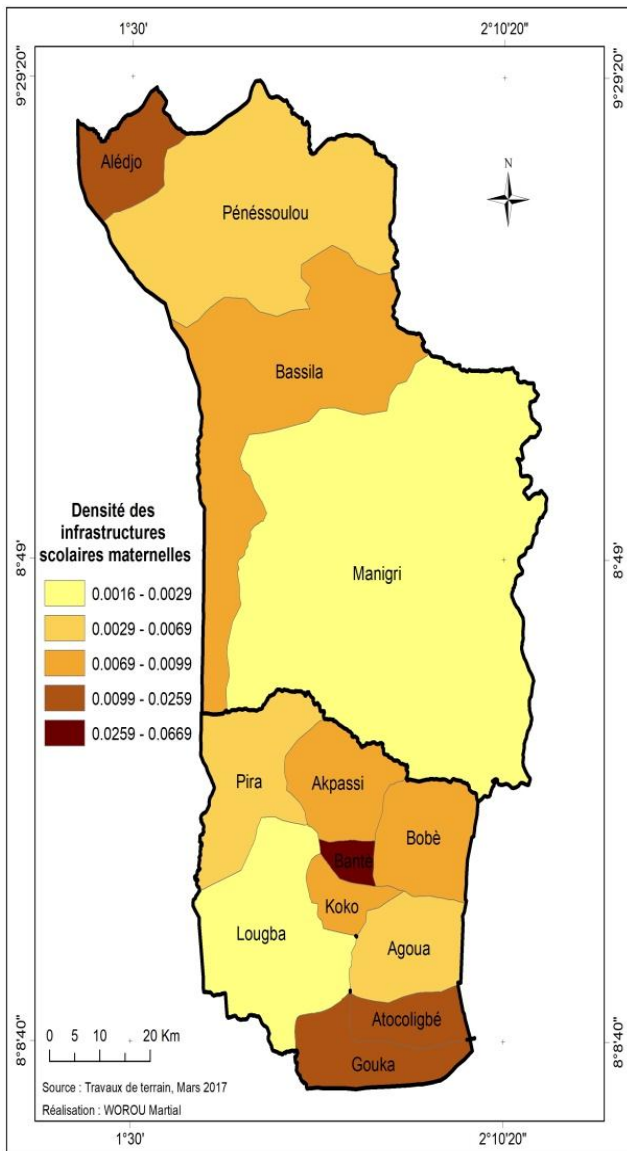
En général dans la commune de Bassila 31,58% des CEG ont de second cycle. Il est présent au moins dans chaque CEG du chef-lieu de l'arrondissement et dans deux (02) villages : Bodi et Biguina. Cette insuffisance rend la tâche difficile surtout aux élèves des localités telles que Wannou, Térou et Igbèrè qui doivent parcourir plus de 70km avant d'accéder à un collège qui a le second cycle.

### **3.1.5 Accessibilité géographique des apprenants dans leur centre éducatif**

Pour une meilleure condition d'acquisition de connaissances et pour la sécurité de l'enfant, le trajet qui sépare sa maison et son école doit être le plus court possible (500 m au plus selon la norme EQF ou 2km/jour) ce qui lui permettra d'arriver en bonne forme pour une journée de concentration en classe. Même à son retour à la maison sans trop de retard, ni fatigué afin de s'occuper de ses devoirs.

#### **❖ Au niveau de la maternelle**

L'étude de l'accessibilité géographique des écoles de la maternelle a pris en compte la densité des infrastructures d'une part et la distance parcourue par les écoliers d'autre part. Les figures 17 et 18 nous montrent la densité et le Rayon Moyen d'Action Théorique des infrastructures maternelles des communes de Bassila et Bantè.



**Figure 22 : Densité des infrastructures scolaires** **Figure 23 : Rayon Moyen d'Action**  
de la maternelle au km<sup>2</sup> Théorique en km

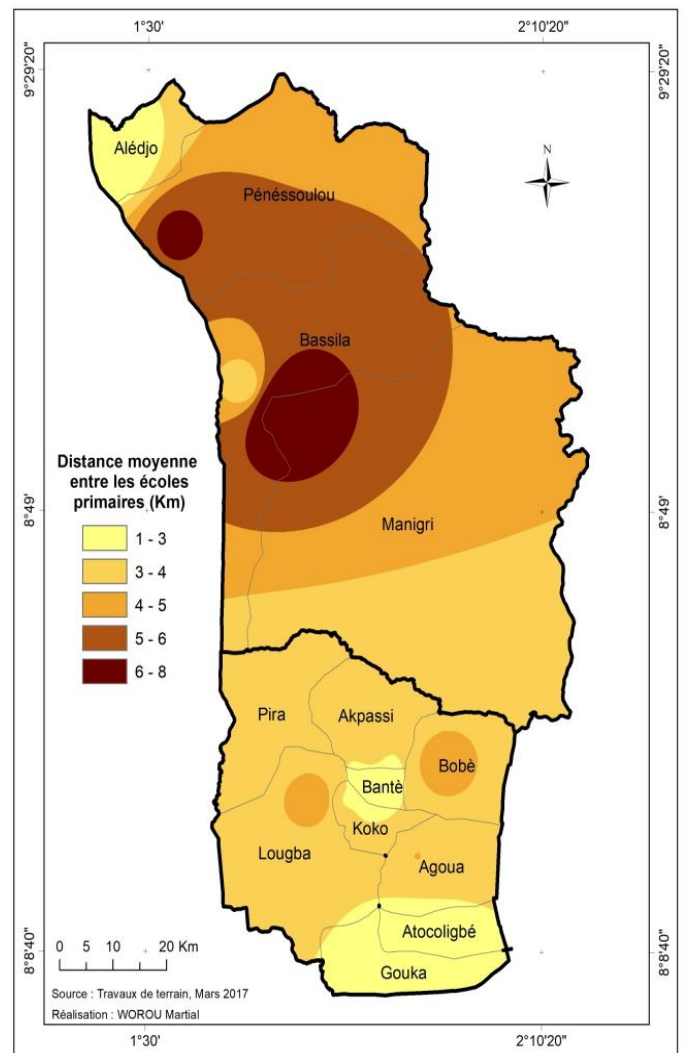
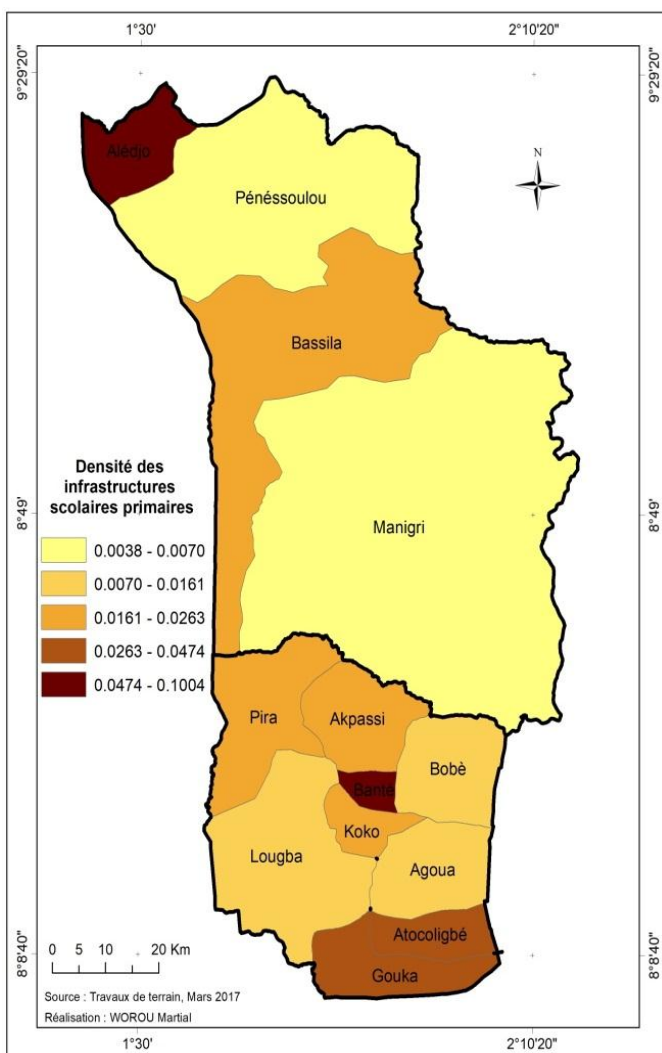
Dans les arrondissements de forte densité en infrastructures scolaires comme Alédjo dans la commune de Bassila, Bantè, Atokolibé et Gouka dans la commune de Bantè on constate un faible rayonnement au niveau des écoles. Cette forte densité diminue la distance de rayonnement des écoles et on constate que les écoliers doivent parcourir moins de distance (entre 2 et 5km) avant d'accéder à une école. Mais dans les arrondissements de Manigri et Lougba qui ont une faible densité en infrastructures scolaires maternelles les écoliers doivent parcourir entre 6 et 8 km voir 13 avant d'atteindre une école. Ce qui ne rend pas l'accès facile aux écoliers. Donc compte tenue de la superficie de certaines localités le nombre d'infrastructures ne couvre pas ces zones et une école dessert une vaste superficie. Dans toutes les communes la

situation n'est pas reluisante en matière des infrastructures scolaires de la maternelle, car aucune localité ne dispose pas d'école à 500m comme l'a recommandé l'UNESCO ; ce qui démotive les parents à inscrire leurs progénitures surtout qu'il faut les accompagner.

❖ **Au niveau primaire**

L'étude de l'accessibilité géographique a pris en compte la distance parcourue par les écoliers du primaire d'une part et la densité des infrastructures d'autre part

Les figures 24 et 25 traduisent respectivement la densité des infrastructures scolaires du primaire en km<sup>2</sup> et le Rayon Moyen d'Action Théorique en km.



**Figure 24 :** Densité des infrastructures scolaires primaires au km<sup>2</sup>

**Figure 25:** Rayon Moyen d'Action Théorique en km

L'analyse de la figure 24 qui illustre la densité des infrastructures scolaires primaires dans les deux communes montre aussi une forte représentation de ces infrastructures dans l'arrondissement d'Alédjo suivi de Bassila dans la commune de Bassila et dans les communes de Atokolibé, Gouka et Bantè centre.

Dans tous les cas on constate que cette densité est très faible même les plus denses avoisine] 0,026 - 0,1[d'école primaire au km<sup>2</sup> donc pour la plus forte il faut parcourir entre 1 à 3km pour atteindre leur école. Les écoles sont moins denses dans les arrondissements de Manigri et Pénésoulou dans la commune de Bassila (] 0,0038-0,007[), ce qui ne respecte pas la norme EQF en matière de répartition spatiale.

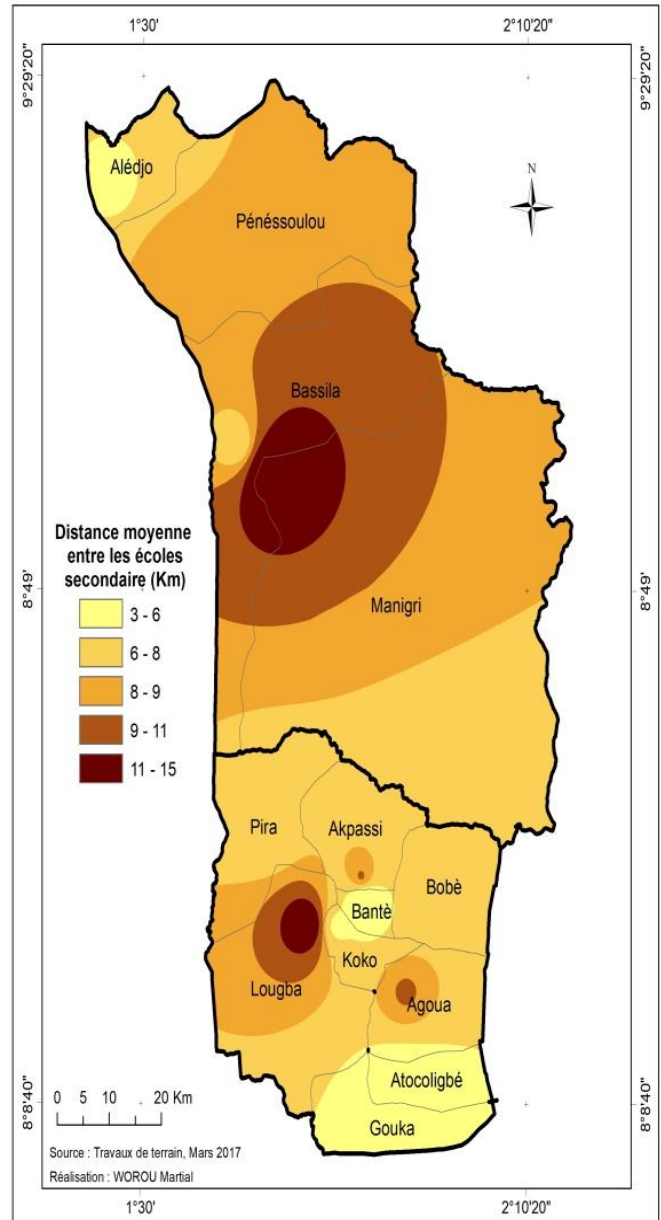
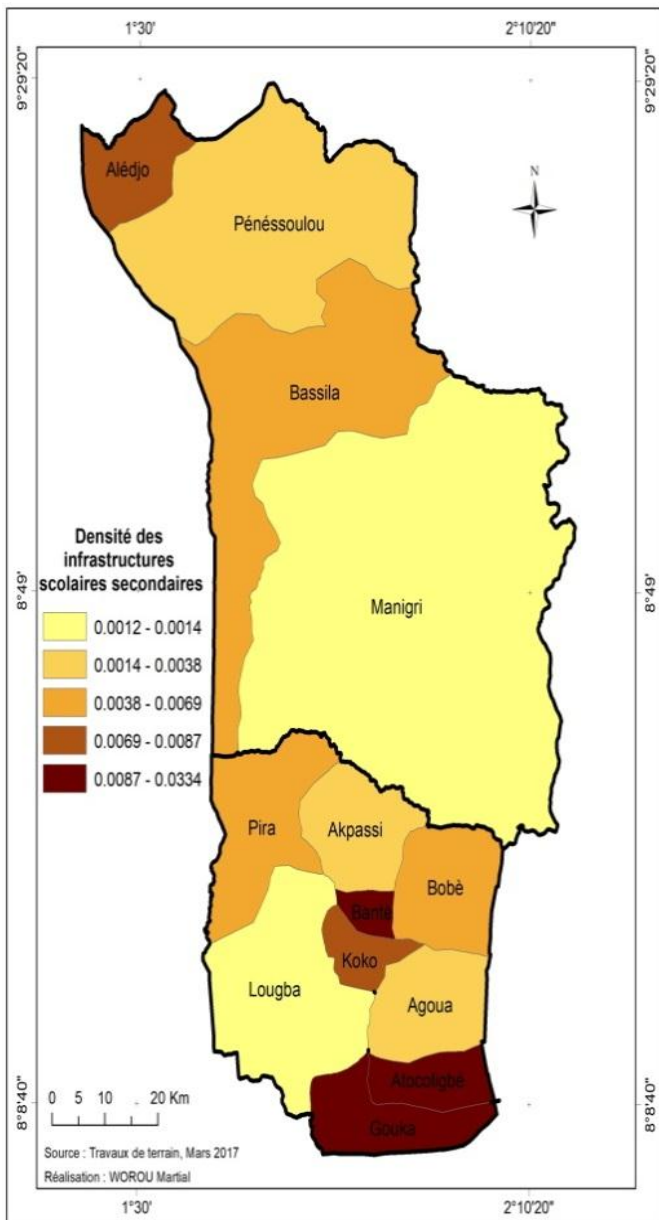
Pour le rayon moyen d'action théorique qui est la distance moyenne théorique parcourue par les écoliers avant d'atteindre leur école. Selon la figure 21, elle varie de 1km à 8km.

Dans la commune de Bassila les écoliers parcourent plus de distances (5 à 8km). Le rayonnement le plus faible (1km à 3km) des écoles se trouve dans les arrondissements de Atokolibé, Gouka, Bantè centre, Alédjo et Bassila centre ce qui confirme la plus forte densité des infrastructures constatée dans ces localités. Ces distances, de la plus courte à la plus longue ne cadrent pas avec la norme EQF en vigueur qui de 500m de la maison à l'école.

Dans le secteur de l'enseignement secondaire, la situation montre également d'énormes disparités au niveau de la répartition spatiale des infrastructures et de la distance moyenne a parcourue pour atteindre par les élèves.

#### ❖ **Au niveau secondaire**

L'étude de l'accessibilité géographique a pris en compte la distance parcourue par les élèves d'une part et la densité des infrastructures d'autre part. Les figures 20 et 21 traduisent respectivement le Rayon Moyen Action Théorique en km et la densité des infrastructures scolaires du secondaire en km<sup>2</sup>.



**Figure 26 :** Densité des infrastructures scolaires secondaires au km<sup>2</sup>      **Figure 27 :** Rayon Moyen d’Action Théorique en km

L’analyse de la figure 26 de densité des infrastructures scolaires du secondaire montre une forte représentation de ces dernières au niveau des arrondissements de Bantè, Atokolibé et Gouka ; moyennement dans les localités de Koko suivi de Pira et Bobè dans la commune de Bantè. Dans la commune de Bassila aucun arrondissement ne dispose d’un collège au km<sup>2</sup> et les distances moyennes théoriques parcourues par les élèves varient entre 1 et 4 km suivant leur lieu de provenance à l’intérieur d’une commune ou d’une commune à une autre.

Dans le secteur de l'éducation, les deux communes sont caractérisées par l'insuffisance des infrastructures scolaires dans tous les secteurs de l'enseignement, d'une part et d'autre part leur mauvaise répartition ; ce qui inflige aux apprenants de long parcours avant d'accéder à leur CEG. La différence de la couverture de ces infrastructures varie d'une commune à une autre et même d'un arrondissement à un autre à l'intérieur d'une même commune.

### **3.1.6 Analyse récapitulative et comparative des facteurs de disparités**

De notre travail de recherche, il ressort que les infrastructures scolaires sont inégalement réparties sur l'ensemble des territoires des deux communes, du coup inéquitablement bénéfique par la population. En général, on constate une forte concentration d'infrastructures scolaires dans les arrondissements à caractère urbain et périurbain que dans les arrondissements ruraux et en particulier d'autres localités sont plus bénéficiaires que d'autres quoi que soit leur statut, ce qui peut être expliqué par un manque d'informations sur les besoins en infrastructures scolaires par les autorités concernées, par des tendances politiques, aux intérêts autochtonistes et dû à la tenue des promesses électoralistes.

Les disparités observées au sein de la Commune de Bantè au niveau de l'enseignement maternel concernent la répartition géographique des écoles. Elles sont plus implantées dans la zone sud (39,28 %) de même que les modules de classes. Ces infrastructures se font rares et moins fonctionnelles au nord de la commune précisément à Pira (7,14%). Dans cette localité il n'existe pas un cadre adéquat pour les petits enfants : absence de salles de cours qui respecte les normes du nom et des aires de jeu.

En ce qui concerne l'enseignement primaire, les inégalités sont flagrantes quand on compare les situations géographiques de chacune des écoles. On constate que les écoles des zones reculées sont plus éloignées des unes des autres et c'est dans les mêmes zones que se trouvent des écoles construites en matériaux précaires. Mais on note que plus de 95 % des modules sont construits en matériaux définitifs dans l'ensemble de la commune. L'état dans lesquels se trouvent les écoles primaires peuvent être qualifiés d'acceptables. Au niveau de l'enseignement collégial, l'appui à l'installation des collèges est plus orienté dans les arrondissements de Gouka et

d'Atokolibé où toutes les localités ont au moins un CEG (7/18 que bénéficie toute la commune). Cependant le village de Banon qui se trouve à 10 km du CEG- Akpassi qui lui est plus proche n'en bénéficie pas d'un seul. En ce qui concerne les infrastructures immobilières les plus dérisoires sont enregistrées dans l'arrondissement de Bobè. La planche 8 présente l'état du CEG Bobè en infrastructures scolaires



**Planche 8 :** Etat du CEG Bobè en infrastructures scolaires

*Prise de vue :* Worou, mars 2017

Photo des modules de classes construits en matériaux précaires et une classe érigée sous des arbres au CEG Bobè.

Dans toute la commune les infrastructures d'accompagnement sont faiblement implantées, ce qui crée une disparité au sein des apprenants non bénéficiaires et affaiblissent leur rendement. En effet on note que sur toute la commune seuls deux centres scolaires sont clôturés (CEG1-Bantè et EMP-Atokolibé)

Dans la commune de Bassila les disparités observées au niveau de l'enseignement Maternel, primaire et secondaire sont pratiquement les mêmes et très grandes, que ce soit au niveau des infrastructures immobilières, des équipements et des infrastructures d'accompagnement. En effet, dans l'arrondissement urbain de Bassila toutes les écoles et CEG se sont concentrés et construites en matériaux définitifs sauf à l'EPP championnier alors que dans les localités reculées sont érigées des centres scolaires se trouvant dans un état de dégradation avancé ou construites en matériaux précaires et manque cruellement d'équipements. Les équipements d'accompagnement sont presque inexistantes à part ceux de CEG1 Manigri, CEG1 Bassila, CEG Pénésolou et Alédjo.

Cette concentration en infrastructures scolaires est aussi observée au niveau de Alédjo pour les trois secteurs de l'enseignement.

Les disparités observées entre les deux communes étudiées se situent à différents niveaux et sont très significatives. Au niveau de l'enseignement maternel la commune de Bantè est en avance en matière d'implantation des écoles alors que dans la commune de Bassila les écoles se sont surtout concentrées dans l'arrondissement urbain et au sud de la commune et sont plus aménagées et plus équipées en aire de jeux dans la commune de Bassila. Les infrastructures scolaires construites en matériaux précaires sont plus ressenties dans la commune de Bassila que celle de Bantè surtout au nord de Bassila. Dans les deux communes on a noté que ces écoles fonctionnent timidement surtout dans les localités enclavées. Elles sont plus sur papier au niveau des CS que sur le terrain. Dans l'enseignement Primaires on constate plus d'écoles construites en matériaux précaires dans la commune de Bassila que celle de Bantè et plus d'écoles aux cours incomplète et un accès physique plus difficile dans les écoles de Bassila que dans celle de Bantè. La comparaison démontre une grande insatisfaction du côté des équipements scolaires du primaire. Dans l'ensemble aucune des deux communes ne sont pas très bien équipées.

La couverture de la commune des écoles est plus importante dans la commune de Bantè que celle de Bassila donc les écoliers de la commune de Bassila rencontrent plus

### **3.2 Suggestions de solutions aux disparités géographiques liées à la répartition des infrastructures scolaires.**

Suite aux discussions avec les acteurs sur le terrain; pour une meilleure répartition des infrastructures scolaires dans les communes de Bantè et Bassila les recommandations suivantes ressortent:

- Rendre adéquate la progression des effectifs scolaires et l'évolution des infrastructures (salles de classe, laboratoires, bibliothèques, infirmeries, cantines et ateliers) ;
- Faire conformer le nombre de groupes pédagogiques et le nombre de salles de classes fonctionnelles ;

- Elaborer des plans national, départemental surtout communal d'implantation des infrastructures scolaires ;
- Moduler l'offre en infrastructures scolaires sur la base de la prise en compte de la croissance réelle de la population. Les services du Ministère de l'Education Nationale gagneraient en efficacité de planification à faire les projections des besoins en infrastructures scolaires en concertation avec les services régionaux du Haut-Commissariat au Plan, ainsi qu'avec les services de l'Urbanisme ;
- Soumettre la construction des établissements scolaires à des normes garantissant la sécurité, le confort et l'efficacité de l'enseignement (taille standard des salles de classes, classes de permanence, bibliothèque, salles d'activités parascolaires, laboratoires, cantine, latrines, terrains de sport, murs d'enceinte....) ;
- Réaliser des aménagements paysagers à l'intérieur des établissements et impliquer les élèves dans les travaux d'entretien de ces aménagements, en relation avec l'éducation à l'environnement autour des établissements;
- Sécuriser l'environnement immédiat des établissements scolaires, en clôturant les espaces scolaires
- Construction des bibliothèques, des laboratoires et de consommables de tous ordres;
- Entretien des locaux scolaires ;
- Promotion des infrastructures sportives.
- Respecter les ratios effectifs scolaires et l'évolution des Infrastructures (salles de classe, laboratoires, bibliothèques, infirmeries, cantines et ateliers) ;
- Avoir un programme de réfection et de réparation des structures.
- Rendre facile l'accès physique à l'école en construisant les écoles et collèges au bord des voies praticables, surtout pour les enfants de bas âge,
- Clôturer les centres scolaires afin d'empêcher le passage des gens et d'animaux pour ne pas exposer les apprenants et les enseignants aux risques d'agression.

- Doter les centres scolaires des infrastructures d'accompagnement afin d'éviter la limite des horaires de travail et de priver parfois les élèves de l'utilisation des appareils pédagogiques électriques et pour éviter les maladies d'origine hydriques
- Assurer la mise à niveau des établissements scolaires dans les deux communes en termes de bâtiments et d'équipements ;
- Encourager les promoteurs à créer des établissements préscolaires modernes en les facilitant l'autorisation;
- Créer des conditions d'accessibilité physique aux populations à besoins spécifiques dans les établissements scolaires ;
- Mettre en place une offre adaptée aux attentes des populations à besoins spécifiques ;
- Assurer une meilleure répartition spatiale des établissements scolaires.

- ***Les objectifs de PAN/l'EPT, 2004 se présentent comme suit et font partie intégrante de nos suggestions:***

- développer et améliorer, sous tous leurs aspects, de la protection et de l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés ;
- obtenir par tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficultés et ceux appartenant à des minorités ethniques, de la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit, de qualité, et de le suivre jusqu'à son terme ;
- donner une suite satisfaisante aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les apprenants en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet
- l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante ;
- promouvoir des politiques d'EPT dans le cadre d'une action sectorielle durable et bien intégrée, clairement articulée avec les stratégies d'élimination de la pauvreté et de développement ;
- faire en sorte que la société civile s'investisse activement dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de stratégies de développement de l'éducation ;

- mettre en place des systèmes de gestion et de gouvernance éducative réactive, participatives et responsables ;
- créer un environnement éducatif sain et sûr, qui favorise un apprentissage efficace, en fournissant des matériels didactiques de qualité qui permettront à tous les apprenants d'atteindre et de dépasser des niveaux d'acquisition bien définis ;
- améliorer le statut, le moral et le professionnalisme du personnel enseignant ;
- Elargir le réseau des cantines scolaires et soulager les parents par la mise en œuvre d'un système de fournitures et manuels scolaires gratuits;

## **Conclusion**

Le thème intitulé « **ANALYSE COMPAREE DES DISPARITES GEOGRAPHIQUES DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DES COMMUNES DE BANTE ET BASSILA**» a une portée stratégique pour le développement du système éducatif au niveau scolaire ; surtout qu'elle est connue du commun des mortels comme le poumon de tout développement. Dans cette condition l'offre d'éducation par sa qualité et la distribution des infrastructures scolaires, devraient satisfaire et maintenir une adéquation avec la demande, de manière à garantir l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux en matière d'éducation en général et celle scolaire en particulier

Les facteurs sociaux, démographiques, humanitaires et économiques sont primordiaux dans l'analyse du développement des systèmes éducatifs dans la mesure où ils l'influencent à court, moyen et long terme tant du point de vue du nombre d'élèves à scolariser que de la qualité et la quantité des infrastructures et équipements éducatifs disponibles.

A la lumière des résultats de notre investigation et sur la base des observations que nous avons pu effectuer, il nous est possible de tirer les conclusions se rapportant aux disparités des infrastructures scolaires existantes dans les communes de Bantè et Bassila. L'état des lieux des écoles dans les deux communes a révélé un certain nombre de disparités tant au niveau de la commune elle-même qu'entre les deux communes. Les conditions et les positions géographiques dans lesquelles sont installées les écoles, les quotas de répartitions des équipements scolaires et ceux d'accompagnement peuvent être qualifiées de différents adjectifs (de satisfaisantes, de décentes, de médiocres, d'alarmantes, etc.). Selon la localité force est de constater que au moment où certaines localités souffrent de manque d'infrastructures scolaires et des équipements d'autres en ont de surplus et délaissé. Comme preuve de disparité les centres scolaires des zones reculées disposent plus d'infrastructures construites en matériaux précaires et souffrent d'une carence en aires de jeu.

En somme cette recherche pourrait être un travail qui ouvrira les yeux aux autorités compétentes si elles s'y intéressent, pour une meilleure solution aux problèmes qui minent le secteur éducatif scolaires dans ces deux communes en matière de répartition

spatiale des infrastructures scolaires. Dans le même sens L'analyse du contexte démographique permettra d'estimer et de planifier le nombre d'enfants que le système devra accueillir, ainsi que les facteurs sociaux qui peuvent constituer des contraintes supplémentaires à son développement afin de remédier aux problèmes abordés dans notre problématique. De ce fait nous souhaiterions que nos propositions de solutions qui sont : bonne installation des infrastructures immobilière, la qualité des enseignements à travers les enseignants de qualifiés ,le respect du ratio élèves / enseignants nombre d'écopliers/ classe ,la disponibilité du matériel didactique, d'assainissement et d'hygiène environnementaux scolaires soient prises en compte afin de pallier aux disparités spatiales que nous observons dans la répartition des infrastructures scolaires dans ces communes, surtout qu'elles sont les niveaux de base de mise en œuvre de la décentralisation et de la promotion du développement local ; donc partie prenante des opérations d'aménagement en ce qui concerne leur territoire. Bref ces disparités ne seraient réduites sans qu'une attention particulière ne soit accordée à nos suggestions énumérées dans le document.

## **Bibliographie**

**AGOSSOU N., 1991:** Disparité et Aménagement en Afrique : La modernisation de Lokossa au Bénin. Thèse d'Etat, faculté des lettres, université Laval Québec, 420p.

**AGOSSOU N., 2008 :** Initiative à la méthode géographique. Collection Initiation, 62p

**AGOSSOU N., 2014 :** Initiative à la méthode de travail. Porto-Novo : Editions populaires Africaines, 246 P

**AGOSSOU N., 2016 :** Fondamentaux de géographie du Bénin. Porto-Novo : Tokpota, Editions populaires Africaines, 69p

**AHOLOU Y G T., 2012 :** Accessibilité géographique des populations de l'arrondissement d'Akpro-Misséré (Benin) aux infrastructures scolaires, Mémoire de DESS, RECTAS, 72 p

**AYDALOT P., 1985 :** Economie régionale et urbaine Paris, economica, 487p

**ADAM S et POFAGI M., ., 2008 :** Identification des espaces administratifs et de développement du Bénin (approches géographiques), 122p

**AYITHEOU K. L., 2006 :** Décentralisation, Aménagement et développement de la commune de Lokossa : Problèmes et perspective. Mémoire de maîtrise : FLASH/DGAT/UAC. 149P

Belin, 2002 : Espace géographique

**BROSSARD M. ET al, 2014 :** Guide méthodologique pour l'analyse sectorielle de l'éducation, Dakar 411p

**BRUNET F. ET THERY, 1992:** Les mots de la géographie. Dictionnaire critique .Paris : La Documentation Française, 3<sup>e</sup> édition 520p « Dynamique du territoire ».

**BUGNICOURT J., 1971 :** Disparités régionale et aménagement du territoire en Afrique, Armand Colin, 335p

**CARRON ET Ta NGOC, 1981 :** Réduction des disparités régionales et planification de l'éducation, 134p

**DAT (2005) :** Document de stratégie opérationnelle : Mise en œuvre de la Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (DEPONAT) du Bénin. Version provisoire, Cotonou, Bénin, 56 p.

**DAT, 2007 :** Guide d'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement du communal et Intercommunal, 85 pages.

**DAT, 2011 :** Schéma d'Aménagement Communal, 92p

**DIALLO S., 2005 :** Dynamique transfrontalière et développement locale urbain en Afrique: les échanges transfrontalières entre la ville de Rosso Sénégal et la Mauritanie: organisation et impact, Mémoire de maitrise, 112 pages.

**DIALLO, S. et al, 2009 :** déterminants des disparités entre filles et garçons en matière de la scolarisation en moyenne Guinée ,78 P.

**DIENG A M., 2017 :** Les performances scolaires en Afrique australe et orientale : disparités régionales et facteurs déterminants. Thèse d'Etat, Université de Toulon, 151p

**DORETTE L. ; 2013 :** Disparités d'aménagement des infrastructures hydrauliques et sanitaires dans la commune de Savalou. Mémoire de maîtrise : FLASH/ DGAT/ UAC, 74P

**DOSSOU GUEDEGBE O V., 2005 :** Contribution de l'évaluation environnementale stratégique (EES) à l'aménagement du territoire : cas du plan directeur d'aménagement du plateau d'Abomey-Calavi (République du Bénin). Thèse de Doctorat Unique. Abomey-Calavi, Bénin, 348 p.

**EMMA A., 2013 :** Disparités d'aménagement lié aux infrastructures et équipement sanitaires et scolaires dans la ville d'Ouidah. Mémoire de maîtrise P.79

**ESPACE 2002 SCP, 2007 :** Etude pour l'élaboration des normes d'équipements applicables dans les opérations d'aménagement urbain au Bénin.

**GEORGE P., 1984 :** Dictionnaire de géographie, 3<sup>e</sup> édition revu et argumenté PUF Paris, 510p

**GODET, 2005 :** Méthodes de prospective et d'analyse stratégique.64p

**GOMEZ M., 2014 :** Problématique de l'éducation de base dans les milieux défavorisés. 16p.

**GUY L. et SPHOR C.,** Prospective et planification territoriales : Etats des lieux et perspectives 198p.

**HOUETO G. O., 2012 :** Organisation de l'espace régional par Dangbo : FLASH/DGAT/ UAC, mémoire de maitrise en géographie ,98p

**HOUINATO M. ET al., 2008 :** Gestion pastorale et structure des terroirs agricole dans la périphérie de la Djona (nord-est du Bénin) article, 12p

**IMOROU, 2007 :** Contribution à l'aménagement et à l'assainissement d'une ville moyenne au Bénin : cas de Malanville UNB/FLASH, 75p

**INSAE, 2004 :** cahier des villages et quartiers de ville : département de l'Atlantique, 38p

**INSAE, 2015 :** Que retenir des effectifs de population en 2013? 35p

**LUSSAULT M., 2004 :** La mobilité comme événement. In Les sens du mouvement. Modernité et mobilités dans les sociétés urbaines contemporaines. Paris. Belin. Pp. 109 -116.

**MERLIN ET CHAOY, 2000 :** Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement. Paris : PUF, 902p

**MONTEIRO S., 2012 :** Disparités d'aménagement liées aux infrastructures scolaires dans la commune de Ouidah : Cas de Ouidah II et de Savi. Mémoire de licence : UCAO/ GEAT, 69 p.

**PIERRE H., 2003 :** le plan Directeur d'Aménagement d'Abomey- Calavi face à une croissance exponentielle et perspective. Mémoire de maîtrise FLASH/UAC.

**QUENUM I., 2012:** Problématique du développement local de la commune d'Aplahoué au sud-ouest du Bénin, mémoire de DEA ,121P

**QUENUM I., 2016:** Diagnostic et perspectives de l'aménagement du territoire dans le département du Couffo au Sud-Ouest du Bénin. Abomey-Calavi, UAC : Thèse de Doctorat Unique de Géographie, 369p.

- QUINET E., 1992 :** Infrastructures de transport et croissance, economica, Paris,
- SOHOUEYOU et al, (1997) :** Rapport d'études monographique sur la commune de Bassila, Cotonou, 48p.
- TAPSOBA A., 2016 :** Diagnostic de la situation socio-économique des ménages agricoles : cas de la périphérie irriguée de Bagré (Burkina-Faso), mémoire de master, 106p
- TOSSOU, 2014 :** Disparités d'aménagement liées aux infrastructures scolaires dans la commune de Lokossa. Mémoire de maîtrise : FLASH/ DGAT/ UAC, 69 P.
- TONOUKOUIN, 2011:** Disparités d'aménagement liées aux infrastructures et équipements sanitaire et hygiénique dans la commune de N'Dali, mémoire de maitrise de géographie DGAT/FLASH/UAC 69 pages.
- THONDOO S., 2011:** Le droit à l'éducation dans le contexte mauricien: un droit acquis ou un défi à relever 70p.
- UNICEF et Observatoire du Développement Humain du Maroc, 2010:** Disparités d'accès à une éducation de base de qualité, 276p
- UNICEF, 2014 :** Analyses sur l'ensemble du système éducatif, avec un accent sur les enseignements primaire et secondaire, 411P.
- VIDAL, 2004 :** Territoire, Environnement et aménagement. Horizon local, Paris, 12 p.
- VISSOH, 2012 :** Accès et occupation du sol dans les villes de Dassa- Zoumè et de Savalou, une contribution à l'étude du foncier dans les villes secondaires du Bénin. Abomey-Calavi, UAC : Thèse de Doctorat Unique de Géographie, 313p.
- ZANNOU P., 2016:** disparité d'aménagement en infrastructures scolaires dans la commune d'Adjarra. Mémoire de maîtrise : FLASH/ DGAT/ UAC, 72P

## Liste des tableaux

Tableau I: Point des différents centres de documentation .....	22
Tableau II: Différentes catégories de personnes interviewées .....	25
Tableau III: Répartition géographique des écoles primaires publiques par arrondissement dans la commune de Bantè .....	46
Tableau IV: Présentation du nombre de classes, de l'effectif des écoliers par arrondissement et le ratio écoliers par salle de classe.....	47
Tableau V: Répartition géographique des écoles primaires publiques dans la commune de Bassila .....	48
Tableau VI: Nombre de classes, de l'effectif des écoliers par arrondissement et ratio ... écoliers par classe .....	48
Tableau VII: Récapitulation du nombre de latrines par arrondissements dans les écoles.....	54
Tableau VIII: Répartition des salles de cours dans chaque CEG .....	58
Tableau IX: Répartition des classes dans les collèges dans la commune de Bassila ...	60
Tableau X: Récapitulation des infrastructures scolaires de la commune de Bantè .....	62
Tableau XI: Récapitulation des équipements scolaires de la commune de Bantè.....	63
Tableau XII: Les infrastructures scolaires de la commune de Bassila .....	63
Tableau XIII: Récapitulation des équipements scolaires de la commune de Bassila...	63
Tableau XIV: Qualité des écoles construites dans les deux communes.....	68
Tableau XV: L'état en matériaux des infrastructures immobilières dans les collèges au niveau des deux communes.....	72
Tableau XVI: Appréciation des infrastructures d'accompagnements des CEG de la commune de Bantè.....	74
Tableau XVII: Appréciation des infrastructures d'accompagnement selon nos critères .....	76

## Liste des figures

Figure 1: Situation géographiques des communes de Bantè et de Bassila.....	30
Figure 2: Régime pluviométrique de la Commune de Bantè .....	32
Figure 3: Répartition et Taille de la population de la commune par arrondissement...	33
Figure4: Densité de la population par arrondissement au niveau de chaque commune.....	34
Figure 5: Organigramme du système éducatif scolaire béninois.....	38
Figure 6: Répartition des écoles maternelles et l'effectif de la population par arrondissement de la commune de Bantè. ....	43
Figure 7: Répartition des écoles maternelles et l'effectif de la population par arrondissement de la commune de Bassila .....	44
Figure 8: Répartition spatiale des écoles maternelles publiques des communes de Bante et de Bassila .....	45
Figure 9: Répartition spatiale des écoles primaire publiques des communes de Bantè .. et de Bassila .....	50
Figure 10 : Graphe récapitulatif des équipements scolaires de la commune de Bantè .. par arrondissement.....	52
Figure 11: Equipements scolaires dans la commune de Bassila.....	53
Figure 12: Représentation en % des latrines par arrondissements dans les écoles de la commune de Bassila .....	55
Figure 13: Taux d'appréciation d'équipement en infrastructures sportives .....	55
Figure 14: Appréciation d'équipement en infrastructures sportives.....	56
Figure 15: Taux d'implantation des collèges par arrondissement dans la Commune de Bantè .....	57
Figure 16: Taux d'implantation des collèges par arrondissement dans la Commune de Bassila .....	59
Figure 17 : Répartition spatiale des CEG des communes de Bantè et de Bassila. ....	61
Figure 18: Pourcentage des écoles incomplètes en matière de cours pédagogiques dans la commune de Bassila.....	71
Figure 19: Ecoles incomplètes en matière de cours pédagogiques dans la commune de Bantè .....	71

Figure 20: Présentation de la situation en cycle des collèges dans la commune de Bantè .....	78
Figure 21: Représentation en pourcentage du niveau des cycles dans les CEG de Bassila .....	78
Figure 22 : Densité des infrastructures scolaires .....	80
Figure 23 : Rayon Moyen d'Action .....	80
Figure 24 : Densité des infrastructures scolaires .....	81
Figure 25: Rayon Moyen d'Action .....	81
Figure 26 : Densité des infrastructures scolaires .....	83
Figure 27 : Rayon Moyen d'Action .....	83

### Liste des planches

Planche 1: Façade de l'EMP Bassila centre et L'EMP de Wannou .....	66
Planche 2: Aspect de l'école maternelle d'Atokolibé offerte par l'ONG les Racines .	67
Planche 3: Aspect physique des salles de classe à l'EPP- Odokpako localités de Manigri.....	69
Planche 4 : Modules de classes construits en matériaux précaires à EPP Kossola .....	70
Planche 5: Modules de classes construits en matériaux définitifs à l'EPP- Banon et délaissé.....	70
Planche 6: Une de classe 6 <sup>ème</sup> érigée sous l'arbre au CEG Bobè et le Bureau de Directeur au CEG Djagbalo .....	73
Planche 7: Aspect physique du CEG <sub>1</sub> Bassila .....	77
Planche 8 : Etat du CEG Bobè en infrastructures scolaires.....	85

### Liste des photos

Photo 1: Latrine construite en matériaux précaires à l'EPP Illarè B .....	54
Photo 2: Ecole Maternelle Publique Assaba.....	67
:Photo 3: Modules de classes construits en matériaux précaire à l'EPP-les pionniers.	69

## ANNEXES

### REPERTOIRE GEOGRAPHIQUES DES ECOLES ET COLLEGES DES COMMUNES DE BANTE ET BASSILA

N°	Nom de l'école	Arrondissement	Coordonnées géographiques	
			X Longitude	X Longitude
1.	EM AGOUA	AGOUA	385726	916643
2.	EM IFEDOUN-AGOUA		385597	917035
3.	EM ILLAGBO	AKPASSI	377476	933300
4.	EM ILLARE		377440	932236
5.	EM OKOTO		377702	933420
6.	EM ADJIGO	ATOKOLIBE	386686	900164
7.	EM AGBON		359636	938706
8.	EM ALLOBA		379636	900683
9.	EM ATOKOLIBE		385170	901643
10.	EM MALOMI		380008	903060
11.	EM BANTE CENTRE	BANTE	37866	929694
12.	EM BASSON		378034	930505
13.	EM GBEGAMEY		377070	929884
14.	EM ILLELAKOUN		377363	930641
15.	EM ASSABA	BOBE	387472	925717
16.	EM BOBE		388892	931540
17.	EM DJAGBALLO		393741	931791
18.	EM GALATA	GOUKA	384792	895486
19.	EM GOUKA		385382	899618
20.	EM GOUKA-ZONGO		385354	899584
21.	EM MAMATCHOKE		386980	895038
22.	EM MAYAMON		385170	899027
23.	EM SAKO		3836626	899196
24.	EM KOKO CENTRE	KOKO	372953	926724
25.	EM AGONGNI		366235	925821
26.	EM KOTAKPA	LOUGBA	366939	926518
27.	EM ADJIGO PIRA	PIRA	360221	939208
28.	EM IKPA-OLA		359169	939338
29.	CEG AGOUA	AGOUA	384671	917253
30.	CEG2 BANTE	AKPASSI	376312	933419
31.	CEG ATOKOLIBE		385804	901813
32.	CEG MALOMI		380394	902912
33.	CEG ALOBA	ATOKOLIBE	380415	900033
34.	CEG SAKO		384194	899051
35.	CEG AGBON		386419	901394
36.	CEG1 BANTE	BANTE	377357	931168
37.	CEG3 Bantè		378419	928392
38.	CEG BOBE	BOBE	388554	931533
39.	CEG DJAGBALLO		393366	931625
40.	CEG1 GOUKA	GOUKA	385233	899634
41.	CEG MAYANMON		384905	898831
42.	CEG GALATA		385348	895487

43.	CEG KOKO	KOKO	371434	926222
44.	CEG LOUGBA	LOUGBA	367894	926341
45.	CEG OKOUTA-OSSE	PIRA	356118	948332
46.	CEG1 PIRA		359475	940563
47.	CEG2 PIRA/ADJIGO		360196	938088
48.	EPP-AKARADE/A	ALEDJO	327081	1033382
49.	EPP-AKARADE/B			
50.	EPP-AKOYA		361952	1069647
51.	EPP-ALAFIA			
52.	EPP-ALEDJO/A		328602	1033690
53.	EPP-ALEDJO/B			
54.	EPP-ALEDJO/C			
55.	EPP-ALEDJO-PARTAGO/A		331857	1031722
56.	EPP-ALEDJO-PARTAGO/B			
57.	EPP-ALEDJO-QUARTIER/A		329605	1033408
58.	EPP-ALEDJO-QUARTIER/B			
59.	EPP-BOGAMANA		376234	1089102
60.	EPP-BOLI-BOLI		338453	1041204
61.	EPP-BOUTOU		333157	1035449
62.	EPP-KAGNIZIA		328786	1028754
63.	EPP-KADEGUE		326946	1030586
64.	EPP-KAOUTE		339902	1044931
65.	EPP-KARANTOU		SUPPRIMEE	
66.	EPP-KPINDI-ALEDJO		328677	1036479
67.	EPP-MDJATOM-ALEDJO		335397	1043522
68.	EPP-TALOU		343975	1003769
69.	EPP-TCHIMANGO		342228	1044617
70.	EPP-TCHILBERI		327740	1031846
71.	EPP-TCHILIMAN		SUPPRIMEE	
72.	EPP-ODOLA		327557	1039839
73.	EPP-ADJIRO		350421	984674
74.	EPP-AORO/A		351616	977002
75.	EPP-AORO/B			
76.	EPP-AORO/C			
77.	EPP-APPI	370750	1000715	
78.	EPP-ASSION	352136	954042	
79.	EPP-ATABA	352778	995706	
80.	EPP-BAKABAKA/A	352815	995702	
81.	EPP-BAKABAKA/B	352085	995741	
82.	EPP-BOLBOLI-MIDJALOM	350043	1004410	
83.	EPP-BARIKINI	352856	997139	
84.	EPP-BASSILA/A	353462	995932	

85.	EPP-BASSILA/B			
86.	EPP-BASSILA/C			
87.	EPP-BASSILA/D			
88.	EPP-BASSILA- QUARTIER/A		352722	996284
89.	EPP-BASSILA- QUARTIER/B			
90.	EPP-BASSILA- QUARTIER/C			
91.	EPP-BIGUINA 1/A		351182	970112
92.	EPP-BIGUINA 1/B			
93.	EPP-BIGUINA 1/C			
94.	EPP-BIGUINA 2		351195	968806
95.	EPP-BIGUINA 3/A		350978	967511
96.	EPP-BIGUINA 3/B			
97.	EPP-BODI/A		342470	1036948
98.	EPP-BODI/B			
99.	EPP-CAMP-PIONNIER		355526	995213
100.	EPP-DIEPANI- BALIBOLI/A		350050	1004417
101.	EPP-DIEPANI- BALIBOLI/B			
102.	EPP-DOGUE		383371	1006201
103.	EPP-FRIGNION/A		346204	1008986
104.	EPP-FRIGNION/B			
105.	EPP-GANDO		352083	995745
106.	EPP-GUIGUISSO		354755	1000746
107.	EPP-KIKELE/A		360325	996563
108.	EPP-KIKELE/B			
109.	EPP-KIKELE-LOKPA		360013	991184
110.	EPP-KOIWALI		351490	973136
111.	EPP-KONIN		389239	1007401
112.	EPP-KPREKETE/A		349681	958064
113.	EPP-KPREKETE/B			
114.	EPP-ABE-OKPE/A		361101	991659
115.	EPP-ABE-OKPE/B			
116.	EPP-ABILA		SUPRIMEE	
117.	EPP-ADJIMON		393317	1009469
118.	EPP-ARAROMI		370754	1000720
119.	EPP-IDI-AGAO/A		346204	1008986
120.	EPP-IDI-AGAO/B			
121.	EPP-IGBERE		385884	99191
122.	EPP-IGBOMACRO		379819	1003821
123.	EPP-IGUI-AGAO		359408	991557
124.	EPP-IRELAFE/A		359234	992473
125.	EPP-IRELAFE/B			
126.	EPP-ITOUBA		SUPPRIMEE	
127.	EPP-IYO		337457	1037204

MANIGRI

<b>128.</b>	EPP-KALADJI		SUPPRIMEE	
<b>129.</b>	EPP-KOULAMAN		361032	992730
<b>130.</b>	EPP-KOULOUMISSI		326996	1035934
<b>131.</b>	EPP-MANIGRI/A		361065	992064
<b>132.</b>	EPP-MANIGRI/B			
<b>133.</b>	EPP-MANIGRI/C			
<b>134.</b>	EPP-MANIGRI- IKANI/A		361008	992006
<b>135.</b>	EPP-MANIGRI- IKANI/B			
<b>136.</b>	EPP-MELE-MELE		SUPPRIMEE	
<b>137.</b>	EPP-MODOGUI		377359	994595
<b>138.</b>	EPP-ODO-KPAKO		380349	994360
<b>139.</b>	EPP-OKOTO		360789	996440
<b>140.</b>	EPP-OWODE- IGBOMACRO		376567	1003798
<b>141.</b>	EPP-TEROU		399613	1003018
<b>142.</b>	EPP-WANNOU		395873	998193
<b>143.</b>	EPP-ADJIMA	PENESSOULOU	SUPRIMEE	
<b>144.</b>	EPP-AGOUGOU- WORO		348603	1049980
<b>145.</b>	EPP-AKAOU- LALATINA		327706	1039974
<b>146.</b>	EPP-ANGARADEBOU		359728	1068468
<b>147.</b>	EPP-AWO		330431	1032939
<b>148.</b>	EPP-BAYAKOU		340917	1021624
<b>149.</b>	EPP-BAYAKOU- BOUSSOUGOU		340917	1021624
<b>150.</b>	EPP-DENGOU		363221	1079269
<b>151.</b>	EPP-DENGOU-TERA		348704	1032716
<b>152.</b>	EPP-KODOWARI		343026	1015940
<b>153.</b>	EPP-NAGAYILE/A		342139	1030751
<b>154.</b>	EPP-NAYILE/B			
<b>155.</b>	EPP-N'BORKO		389220	1096702
<b>156.</b>	EPP-NIORO		335154	1026823
<b>157.</b>	EPP-PEELAN/A		336252	1032503
<b>158.</b>	EPP-PENELAN/B			
<b>159.</b>	EPP-PENESSOULOU/A		340949	1021612
<b>160.</b>	EPP-PENESSOULOU/B			
<b>161.</b>	EPP-POUSSOULOUTE		366672	904861
<b>162.</b>	EPP-QUARTIER ASSOUL DE NAGAYILE		842150	1030768
<b>163.</b>	EPP-SALMANGA		379938	1089775
<b>164.</b>	EPP-TCHABOUA		378421	1079843
<b>165.</b>	EPP-TCHELE- GAOUDE		363369	1054631
<b>166.</b>	EPP-TCHETOU		345071	1011478

167.	EPP-TOURAME		328997	1099752
168.	EPP-WELAN		307997	1093742
169.	EPP-YARI-DJOUGOUWA		379282	1099752
170.	CEG AGOUA	AGOUA	384671	917253
171.	CEG2 BANTE	AKPASSI	376312	933419
172.	CEG ATOKOLIBE	ATOKOLIBE	385804	901813
173.	CEG MALOMI	BANTE	380394	902912
174.	CEG ALOBA		380415	900033
175.	CEG SAKO		384194	899051
176.	CEG AGBON		386419	901394
177.	CEG1 BANTE		377357	931168
178.	CEG3 Bantè		378419	928392
179.	CEG BOBE	BOBE	388554	931533
180.	CEG DJAGBALLO		393366	931625
181.	CEG1 GOUKA	GOUKA	385233	899634
182.	CEG MAYANMON		384905	898831
183.	CEG GALATA		385348	895487
184.	CEG KOKO	KOKO	371434	926222
185.	CEG LOUGBA	LOUGBA	367894	926341
186.	CEG OKOUTA-OSSE	PIRA	356118	948332
187.	CEG1 PIRA		359475	940563
188.	CEG2 PIRA/ADJIGO		360196	938088
189.	CEG APKAO-OGOU	MANIGRI	358642	990743
190.	CEG ALEDJO	ALEDJO	328548	1033775
191.	CEG ALEDJO-PARTAGO	ALEDJO	332951	1030293
192.	CEG AORO	BASSILA	351591	977911
193.	CEG 1 BASSILA	BASSILA	353895	995531
194.	CEG 2 BASSILA	BASSILA	351308	995512
195.	CEG BIGUINA	BASSILA	351326	969400
196.	CEG BODI	PENESSOULOU	342781	1035931
197.	CEG DOGUE	BASSILA	381604	1005117
198.	CEG IGBERE	MANIGRI	386948	994449
199.	CEG KIKELE	BASSILA	360785	997069
200.	GEG KODOWARI	PENESSOULOU	343560	1014636
201.	CEG KPREKETE	BASSILA	350010	959726
202.	CEG LANTAL	PENESSOULOU	336336	1023850
203.	CEG MANIGRI	MANIGRI	358584	990707
204.	CEG NAGAYILE	PENESSOULOU	342180	1029187
205.	CEG PENESSOULOU	PENESSOULOU	341467	1020402
206.	CEG SOUROU	BASSILA	351495	973141
207.	CEG WANNOU	MANIGRI	395053	997552
208.	CEG APKAO-OGOU	MANIGRI	358642	990743
209.	CEG ALEDJO	ALEDJO	328548	1033775
210.	CEG ALEDJO-PARTAGO	ALEDJO	332951	1030293
211.	CEG AORO	BASSILA	351591	977911
212.	CEG 1 BASSILA	BASSILA	353895	995531

<b>213.</b>	CEG 2 BASSILA	BASSILA	351308	995512
<b>214.</b>	CEG BIGUINA	BASSILA	351326	969400
<b>215.</b>	CEG BODI	PENESSOULOU	342781	1035931
<b>216.</b>	CEG DOGUE	BASSILA	381604	1005117
<b>217.</b>	CEG IGBERE	MANIGRI	386948	994449
<b>218.</b>	CEG KIKELE	BASSILA	360785	997069
<b>219.</b>	GEG KODOWARI	PENESSOULOU	343560	1014636
<b>220.</b>	CEG KPREKETE	BASSILA	350010	959726
<b>221.</b>	CEG LANTAL	PENESSOULOU	336336	1023850
<b>222.</b>	CEG MANIGRI	MANIGRI	358584	990707
<b>223.</b>	CEG NAGAYILE	PENESSOULOU	342180	1029187
<b>224.</b>	CEG PENESSOULOU	PENESSOULOU	341467	1020402
<b>225.</b>	CEG SOUROU	BASSILA	351495	973141
<b>226.</b>	CEG WANNOU	MANIGRI	395053	997552

### GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES DIRECTEURS DES ECOLES MATERNELLES

Dans le cadre d'un travail d'un Masters de recherche en Aménagement du territoire, je m'intéresse aux disparités des infrastructures scolaires des communes de Bantè et Bassila. Les réponses seront traitées de manière anonyme. Merci de votre aide et collaboration

Nom de l'enquêteur .....fiche N°.....date..... /...../.....

**Commune** :.....**Arrondissement** : .....**Village** .....

#### Profil de l'enquêté

**Nom** : ..... **Prénoms** : .....

**Age** : ..... **Grade** : ..... **Ancienneté** : .....

**Sexe** : M  F

**Dénomination de l'école** .....

1-Effectifs cumulés des écoliers par année de 2011 à 2017

Année scolaire	2015-2016	2016-2017	Total
Effectif			

#### Effectif des écoliers par classe de l'année scolaire 2016-2017

Maternelle	
I	II

2-Nombre de modules de classe ou nombre de classes et leurs états

Natures du module ou classe	Construits en matériaux précaires	Matériaux définitifs

Nombre de modules de Classes		
Nombre de Classes		
Total		

### 3- MATERIEL DIDACTIQUE

Nombre du matériel didactique recensé (liste non exhaustive)

NOMS	NOMBRE
<b>Registre</b>	
<b>Traceuse</b>	
<b>-Table enseignant</b>	
<b>Etagères</b>	
<b>Table directeur</b>	
<b>Armoire</b>	
<b>Chaises</b>	
<b>Bibliothèques</b>	
<b>Total</b>	

5-les classes sans enseignants :.....

#### Bilan, suggestions et perspectives

**Bilan (Points positifs et négative)**

.....

**Suggestions** (Vos besoins)

.....

**Perspectives** : Solution envisagées et recommandation

.....

#### DE L'ENQUETEUR

Nom de l'enquêteur .....fiche N°.....date..... /...../.....

**Commune** :.....Arrondissement : .....Village .....

Nom d'école /collège: .....

1-Existe-il de :

1-1-Laboratoire : oui  non

1-1-1- Si oui, comment est-elle équipée ?

R : .....

1-1-2- Quels sont les besoins ? (question au laborantin)

R : .....

.....

1-2-Bibliothèque : oui  non

1-2-1- Si oui, comment est-il équipé?

R : .....

.....

1-2-2- Quels sont les besoins ? (question au du bibliothécaire)

R : .....

.....

### **VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)**

1- Existe-t-il un terrain de sport ?

R : - Oui

- Non

1-1-Si oui quel est son état ?

R : .....

.....

2-L'école est-elle alimentée en?

2-1-Eau potable Oui  Non

Si oui, sa nature ?.....

2-2-Electricité Oui  Non

Si oui, quelle est sa nature et son fonctionnement?

R : .....

.....

**3- Quel est l'état des voies d'accès ?**

R : .....

.....

4- Existe-t-il un terrain de sport ?

R : Oui  Non

Si oui, quel est son état ?

R : .....

**Appréciations** (état général du centre visité)

R : .....

## GUIDE A L'ENDROIT DES AUTORITES DE LA MAIRIE

Dans le cadre d'un travail d'un Master de recherche en Aménagement du territoire, je m'intéresse aux disparités des infrastructures scolaires des communes de Bantè et Bassila. Les réponses seront traitées de manière anonyme. Merci de votre aide et collaboration

Nom de l'enquêteur .....fiche N°.....date.....  
/...../..... **Commune** :.....Arrondissement : .....Village  
.....

### **Enseignement maternelle et primaire.**

Identité de l'Autorité communale

Nom :.....

Prénom :.....

Ancienneté :.....

Fonction :.....

Sexe : M  F

Quelles sont les structures qui interviennent dans l'installation des infrastructures scolaire dans votre commune?

R :.....  
.....  
.....

2-Quelles sont vos domaines d'intervention dans le système éducatif scolaire ?

R :.....  
.....

3-Quelles sont vos contributions dans le sens d'équipements en infrastructures scolaires depuis 2009 à nos jours sur les fonds propres de la mairie et du FADEC

**Dans le domaine des infrastructures Immobilières**

infrastructures Immobilières arrondissements	Modules de classes	total	Latrines	total
Pira				
Bantè				
Agoua				
Gouka				
Atokolibé				
Koko				
Bobè				
Akpassi				
Lougba				
Total				

**Dans le domaine des Infrastructures mobilières et matériels didactiques**

Infrastructures mobilières arrondissement	Tables- bancs	Armoires	Tableaux	total
Pira				
Bantè				
Agoua				
Gouka				

Atokolibé				
Koko				
Bobè				
Akpassi				
Lougba				
Total				

## GUIDE AUX AUTORITES DU SERVICE DECONCENTRE DE L'ETAT

Dans le cadre d'un travail d'un Master de recherche en Aménagement du territoire, je m'intéresse aux disparités des infrastructures scolaires des communes de Bantè et Bassila. Les réponses seront traitées de manière anonyme. Merci de votre aide et collaboration

Nom de l'enquêteur .....fiche N°.....date.....  
 /...../.....Commune :.....Arrondissement : .....Village.....

**Enseignement:**.....

**Identité de l'agent**

**Nom**.....

**Prénom**.....

**Fonction**.....

**Sexe :**     M       F  

1-Quels sont les apports du gouvernement dans les équipements en infrastructures scolaires ?

**1-1-Dans le domaine d'infrastructures Immobilières**

infrastructures Immobilières arrondissements	Nombre de				
	Modules de classes	classes	total	Latrines	total
Pira					
Bantè					
Agoua					
Gouka					
Atokolibé					
Koko					
Bobè					
Akpassi					
Loughba					
Total					

**2-Bilan et perspectives et suggestions**

**2-1-Bilan (Positifs et négatifs)**

.....

**2-2-Suggestions**

.....

**2-3-Perspectives**

.....

## QUESTIONNAIRE DU FOCUS GROUPE (Parents d'élèves)

Dans le cadre d'un travail d'un Master de recherche en Aménagement du territoire, je m'intéresse aux disparités des infrastructures scolaires des communes de Bantè et Bassila. Les réponses seront traitées de manière anonyme. Merci de votre aide et collaboration

Nom de l'enquêteur .....fiche N°.....date.....  
/...../..... **Commune** :.....Arrondissement : .....Village  
.....

### Identification de l'école

**Nature** : ..... **Dénomination** : .....

Depuis combien d'années résidez-vous dans l'arrondissement ?

R -Le plus nouveau .....

-Le plus ancien.....

2- combien d'enfants aviez –vous inscrits ?

R:a...../b...../c...../d...../e...../f...../i...../k.../l...../m.../n....

3- Quelle distance parcourrez-vous ?

R:a...../b...../c...../d...../e...../f...../i...../k.../l...../m.../n....

4- Quelles sont les infrastructures scolaires qui les font défauts dans leur milieu scolaire

R : .....

5-Quelle appréciation faite-vous de l'accessibilité au centre ?

R : .....

**GUIDE D'ENTRETIEN A L'ENDROITDES CHEFS D'ARRONDISSEMENT ET DES CHEFS  
DE VILLAGE**

Dans le cadre d'un travail d'un Master de recherche en Aménagement du territoire, je m'intéresse aux disparités des infrastructures scolaires des communes de Bantè et Bassila. Les réponses seront traitées de manière anonyme. Merci de votre aide et collaboration

Nom de l'enquêteur .....fiche N°.....date..... /...../.....

**Commune** :.....**Arrondissement** : .....**Village** .....

**Identité de l'élu local**

Nom.....

Prénom (s).....

Titre .....

Sexe.....

Quelles sont les structures qui interviennent dans l'installation et équipement des infrastructures scolaire dans votre arrondissement?

R.....

Quelles sont les localités selon vous ne disposent d'aucune infrastructure scolaire ?

R : .....

Pouvez-vous précisez les distance parcourues par les enfants de ces localités avant d'accéder à une infrastructure scolaire

R : .....

Existe – il d'espace pouvant abriter les infrastructures scolaires dans ces localités ?

Oui =       Nom =

Si non quelles sont les raisons ?

R : .....

Si oui pourquoi ces localités ne bénéficient pas de ces infrastructures scolaires ?

R : .....

pourquoi ?.....

Quelles sont vos priorités en terme de construction d'infrastructures scolaires et où ?

R : .....

Difficultés.....

Suggestions.....

## **Table des matières**

Sommaire .....	2
Dédicace.....	3
Remerciements.....	4
Sigles et acronymes.....	5
Résumé.....	7
Abstract .....	7
Introduction.....	8
<b>CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE DE RECHERCHE .....</b>	<b>11</b>
1.1 Cadre théorique de recherche.....	11
1.1.1 Problématique .....	11
1.1.2- Hypothèses de travail.....	14
1.1.3- Objectifs.....	15
1.1.4 Revue de littérature .....	15
1.2 Approche méthodologique.....	20
1.2.1 Données utilisées .....	21
1.2.2 Recherche documentaire.....	21
1-2-3 Travaux de terrain. ....	23
1-2-4 Traitement des données et analyse des résultats .....	26
1.2.5 Méthode spécifique par objectif .....	26
<b>CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE ET ETAT DES LIEUX DU SYSTEME EDUCATIF DANS LE MILIEU DE RECHERCHE.....</b>	<b>29</b>
2.1 Milieu de recherche.....	29
2.1.1 Situation géographique et découpage administratif du milieu de recherche .....	29

2.1.3 Conditions climatiques.....	31
2.1.4 Caractéristiques démographiques .....	32
2.2 Etat des lieux du système éducatif dans le milieu de recherche .....	35
2.2.1 Composition du système éducatif scolaire du Bénin .....	35
2.2.2 Cadre institutionnel, législatif et normatif .....	39
2.2.3 Normes et standards des constructions scolaires .....	42
2.2.4 Disponibilité en infrastructures scolaires dans le milieu de recherche.....	43
2.3 Récapitulatif des infrastructures et équipements du milieu de recherche.....	62
<b>CHAPITRE III : FACTEURS DE DISPARITES ET DEFIS</b>	
<b>D'AMENAGEMENT</b> .....	64
3.1- Disparités en aménagement des infrastructures immobilières .....	64
3.1.1 Facteurs humains. ....	64
3.1.2 Facteurs techniques .....	65
3.1.3 Facteurs économiques et politiques .....	65
3.1.4 Insuffisance des infrastructures scolaires .....	66
3.1.5 Accessibilité géographique des apprenants dans leur centre éducatif .....	79
3.1.6 Analyse récapitulative et comparative des facteurs de disparités.....	84
3.2 Suggestions de solutions aux disparités géographiques liées à la répartition des infrastructures scolaires. ....	86
Conclusion .....	90
Bibliographie.....	92
Liste des tableaux.....	96
Liste des figures .....	97
Liste des planches .....	98
Liste des photos.....	98
Annexes.....	99
Table des matières.....	113